

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Vingt-huitième session
Lima, Pérou, 18-19 mars 2016

RAPPORT FINAL

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne représente pas et ne garantit pas l'exactitude ou la fiabilité des avis, opinions, déclarations et autres informations ou documentations fournis par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations, informations ou documentations sur le site internet de l'UNESCO et/ou dans les documents de travail n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs limites.

1. La 28^e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'est tenue à Lima, Pérou, du 18 au 19 mars 2016.

2. Au total 170 participants, y compris les représentants des membres ci-après du Conseil du MAB élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 37^e et 38^e sessions, ont assisté à la session du Conseil du MAB : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Colombie, Espagne, Fédération de Russie, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Slovaquie, Suède et la Turquie.

3. Assistaient à cette session, en qualité d'observateurs, les représentants des États membres suivants : Allemagne, Argentine, Azerbaïdjan, Belize, Bolivie, Botswana, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gabon, Ghana, Haïti, Honduras, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Mongolie, Namibie, Norvège, Pakistan, Philippines, Portugal, République démocratique du Congo, République Tchèque, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du)

4. La liste complète des participants figure à l'Annexe 1 du présent rapport.

I. Introduction et ouverture de la session par le Président du Conseil international de coordination du MAB

5. Sergio Guevara, Président du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB), a déclaré la session officiellement ouverte. Il a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil du MAB, ainsi qu'aux délégations présentes en qualité d'observatrices, et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la session.

II. Observations préliminaires

6. Au nom de la Directrice générale, Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, a rappelé le formidable succès du 4^e Congrès mondial des Réserves de biosphère qui s'est achevé le 17 mars 2016 et qui n'aurait pu être possible sans la vision et la générosité du gouvernement péruvien. Elle a également remercié le Pérou pour avoir accueilli la 28^e session du Conseil du MAB.

7. Elle a fait part de deux événements importants au niveau mondial qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil du MAB qui s'est tenue à Paris l'année dernière, l'adoption de l'Agenda 2030 pour un développement durable ainsi que l'accord issu de la COP 21 qui a eu lieu à Paris. Elle a mentionné que l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris ont été reflétés dans la Stratégie du MAB 2015-2025 qui a été adoptée lors de sa 27^e session et entérinée par la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO.

8. Mme Schlegel a informé que le Conseil du MAB bénéficiera d'une autre opportunité de faire montre de son leadership par l'adoption du Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO ainsi que son Réseau mondial des Réserves de biosphère couvrant la période 2016-2025.

9. Elle a terminé en remerciant de la part de l'UNESCO M. Sergio Guevara Sada pour la vision et le leadership dont il a fait preuve depuis son élection en qualité de Président du Conseil du MAB en 2014. Elle a souligné que ce fut sous sa direction que la nouvelle Stratégie du MAB et le Plan d'action de Lima (PAL) furent élaborés. Enfin, elle a souhaité aux membres du Conseil du MAB de fructueuses délibérations à l'occasion de la 28^e réunion du Conseil du MAB.

10. M. Michael Worbs, Président du Conseil exécutif de l'UNESCO, a remercié le Pérou pour avoir accueilli le Congrès ainsi que le Conseil du MAB. Il a souligné que le Plan d'action de Lima et la Déclaration de Lima joueront un rôle clé dans l'élaboration des travaux du Programme MAB au cours des dix prochaines années.

11. Il a mentionné qu'il est de la responsabilité du Conseil du MAB d'adopter le Plan d'action de Lima (PAL) pour une transmission future au Conseil exécutif de l'UNESCO.

12. Il a souligné que le PAL et la Déclaration de Lima donneront également plus de visibilité au Programme du MAB au niveau mondial et devraient susciter davantage de soutien de la part des Etats membres.

13. Il a déclaré qu'il est possible, dans chaque Réserves de biosphère, de prendre des décisions en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté. Le Réseau mondial des réserves de biosphère est une source d'inspiration en faveur d'un mouvement mondial qui incite les citoyens du monde entier à agir de façon responsable dans le but ultime d'atteindre les Objectifs du développement durable (ODD).

14. Il a enfin ajouté que les soutiens institutionnel et financier sont des facteurs clé pour permettre à tous les acteurs de mettre en œuvre le PAL et soutenir la Déclaration de Lima.

15. M. Manuel Pulgar Vidal, Ministre de l'environnement du Pérou, a soulevé le fait qu'il appartenait aux différentes régions et pays de s'assurer que les Réserves de biosphère jouent un rôle central dans le développement durable. Il a également mentionné que le Conseil du MAB a la tâche de s'assurer que cela soit mis en œuvre.

16. Il a noté le rôle important du Conseil du MAB dans le fonctionnement du Programme MAB et attend avec impatience les remarques des membres du CIC-MAB sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima.

17. Il a rappelé qu'un nouveau Bureau sera élu lors de ce Conseil et a mis l'accent sur le fait que le changement et la transition constituent des éléments importants dans toute structure de gouvernance.

III. Rapport du Président du Conseil international de coordination du MAB

18. Le Président du Conseil du MAB, M. Guevara, a remercié les membres du Bureau, le rapporteur, M. Martin Price, le groupe d'experts et le groupe de rédaction pour leur rôle-clé dans l'élaboration du Plan d'action de Lima, et le gouvernement du Pérou pour l'accueil et l'organisation du Congrès.

19. Il a souligné l'importance de renforcer la recherche scientifique et d'assurer la participation de tous les acteurs, y compris la jeunesse, au sein du programme MAB.

20. M. Guevara a mentionné que la stratégie de sortie, ainsi qu'une communication efficace entre tous les acteurs du MAB, permettrait au Programme MAB de rester dynamique dans les années à venir.

IV. Election des membres du Bureau du CIC

21. Le Président sortant a invité les membres du Conseil à nommer des candidats pour la présidence du Conseil du MAB. Suite à la nomination de la France par le Pérou, la France a été élue par acclamation. Le Président entrant est monté sur le podium et a invité à soumettre les candidatures pour les Vice-présidents régionaux et le rapporteur. La Fédération de Russie (Groupe II), Nigeria (Groupe V (a)), Algérie (Groupe V (b)) et la République de Corée (Groupe IV) furent élus par consensus.

22. Pour le Groupe III, le Pérou et Saint-Vincent et les Grenadines ont tous deux annoncé leur candidature. Le représentant de Saint-Vincent et les Grenadines a demandé qu'une élection par bulletin secret soit tenue, ce qui a été organisé par le Président. Le Pérou a été élu Vice-président avec 27 voix sur 31 votes exprimés tandis que Saint-Vincent et les Grenadines en ont reçu quatre votes. 3 Etats membres du Conseil du MAB étaient absents (Koweït, Togo et Yémen) et non pas votés.

23. Suite à l'appel du Président auprès des Etats membres du Conseil du MAB pour se porter volontaire au rôle de rapporteur de la session, le Pérou a été désigné pour cette tâche.

24. La nouvelle composition du Bureau du Conseil du MAB est la suivante :

Président : M. Didier Babin, France (Groupe I)

Vice-présidents :

Groupe II : Fédération de Russie

Groupe III : Pérou

Groupe IV : République de Corée

Groupe V (a) : Nigéria

Groupe V (b) : Algérie

V. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail

25. Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la 28^e session sans modifications.

VI. Rapport du Secrétaire du Programme MAB

26. Dans son exposé oral, le Secrétaire du Programme MAB, a présenté le document SC-16/CONF.228/4. Il a donné un aperçu de la situation générale du Programme MAB, en soulignant que l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté lors du Sommet 2015 des Nations Unies sur le développement durable qui a eu lieu en septembre 2015 à New York, définit les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les cibles associées. Cet Agenda étant le nouveau contexte le plus important pour le programme.

27. Il a rappelé que la Stratégie du MAB pour la période 2015-2025 a été approuvée par la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, novembre 2015) et que l'examen et l'approbation de la nouvelle stratégie s'accompagne de fortes résolutions (réf. 38 C/COM SC/DR. 1) initiées par la France, l'Allemagne et le Pérou, et supportées par 24 autres pays. Le Secrétaire est fermement convaincu qu'avec ce soutien politique fort, la Stratégie du MAB pour 2015-2025 guidera avec succès le développement du Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) pour ces dix prochaines années.

28. La 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé le budget pour le Programme MAB dans la résolution 38C/5 (2016-2017) comme étant l'un des six principaux Axes d'action (MLA) des Sciences exactes et naturelles. "Le programme MAB a maintenu un niveau de priorité moyen-haut dans le nouveau plan de dépenses de l'UNESCO avec budget régulier similaire à celui du 37C/5 (2014-2015). Bien que cela maintienne certainement la pression budgétaire ambiante, une base financière a été garantie pour la poursuite du Programme MAB pendant le nouvel exercice biennal.

29. Lors du dernier du Conseil du MAB, en juin 2015, 33 nouvelles réserves de biosphère, dont 3 sites transfrontaliers, ont été intégrées au Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). Dans le cadre de cette évolution, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et le Myanmar ont rejoint le RMRB pour la première fois. Le RMRB compte désormais 651 sites, dont 15 réserves transfrontalières, répartis dans 120 pays ; il couvre plus de 10,2 millions de km² de zones terrestres, marines et côtières et représente tous les types d'écosystème majeurs de la planète dans divers contextes de développement, ce qui englobe environ 172 millions de personnes, des communautés locales rurales aux résidents urbains, en passant par des peuples indigènes. Cette session du conseil du MAB examinera à nouveau et statuera sur les candidatures de réserves de biosphère et les propositions d'extension.

30. Le MAB a contribué de manière significative à la Priorité Afrique. Un projet phare du MAB mené depuis plus de dix ans, bénéficiant du soutien financier de l'UE et visant à développer les capacités professionnelles en Afrique, l'ERAIFT (École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux) en République démocratique du Congo, est devenu le second centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO au titre du Programme MAB.

31. Le secrétaire du Programme MAB a informé le Conseil du MAB que le Secrétariat assure le suivi des décisions et des recommandations du Conseil du MAB élaborées lors de sa dernière session. Une brève synthèse est proposée ci-dessous :

- a) La Stratégie du MAB pour la période 2015-2025 entérinée par le Conseil du MAB a été présentée et approuvée lors de la 38^e session de la Conférence générale.
- b) Le Congrès de Lima a finalisé et lancé le Plan d'action de Lima du MAB, publié la Déclaration de Lima, organisé 21 ateliers et 13 manifestations parallèles et prévoit la participation de plus de 1 000 représentants issus d'environ 100 pays.
- c) Les nouvelles réserves de biosphère désignées en 2015 ont toutes reçu un certificat de l'UNESCO et les États membres de ces nouvelles réserves de biosphère ont organisé des cérémonies d'inauguration nationales.

- d) Toutes les décisions et les recommandations du Conseil du MAB concernant des réserves de biosphère individuelles basées sur les rapports périodiques reçus et le suivi des précédentes recommandations du Conseil du MAB ont été communiquées aux États membres en temps opportun.
- e) La mise en œuvre de la Stratégie de sortie a continué ces 12 derniers mois.
- f) Des progrès ont également été faits en termes de gestion de la documentation sur les réserves de biosphère, tous les documents de proposition de candidature et les rapports d'examen périodique de 2014 ayant été stockés dans le système d'archivage de l'UNESCO. L'archivage numérique a également débuté avec les Services centraux de l'UNESCO.
- g) Une proposition de structure générale pour les Directives opérationnelles concernant le RMRB (DO- RMRB) a été présentée et débattue lors de la 22^e session du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (IACBR). Cela permettra également au Secrétariat du MAB d'avancer sur la voie de la mise en œuvre de la politique de libre accès adoptée par le Conseil du MAB lors de sa 27^e session.
- h) Une réunion a été organisée par le Groupe international de soutien au MAB (GIS-MAB) en janvier 2016, réunion au cours de laquelle les États membres ont obtenu une mise à jour du Secrétariat du MAB sur les progrès du Programme MAB et sur la préparation du Congrès de Lima.
- i) La cérémonie de remise du Prix UNESCO Sultan Qabus pour la préservation de l'environnement s'est déroulée pendant le Forum mondial de la science, à Budapest (Hongrie), en novembre 2015.
- j) Suite au rapport des Auditeurs externes sur la gouvernance, présenté lors de la 38^e session de la Conférence générale, le Conseil du MAB poursuivra sa discussion lors des futures sessions du Conseil du MAB.

32. Le Secrétaire a également précisé qu'un rapport détaillé sur les activités du MAB pendant la période 2014-2015 a été soumis au Conseil. Ce rapport met en lumière certaines activités du MAB que le Secrétariat du MAB et les Bureaux hors Siège de l'UNESCO ont directement menées afin de montrer la dynamique et les dimensions des réseaux régionaux et thématiques et des partenariats. Comme ce rapport le démontre, le MAB et le RMRB contribuent activement à l'amélioration de la qualité des réserves de biosphère, à leur consolidation pour en faire des régions modèles de développement durable, à la recherche de solutions de développement vert, à la communication des valeurs du RMRB à travers l'engagement local et le travail sur les questions liées aux changements climatiques.

33. Il a également souligné que certaines activités ont été menées par les différents réseaux régionaux du MAB, comme par exemple, la 4^e Assemblée générale du réseau AfrimAB qui a eu lieu à Accra (Ghana), en novembre 2015; la 14^e réunion du Réseau des réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN) en octobre 2015 dans la Réserve de biosphère de Shiga Highland au Japon; EuroMAB 2015 à Haapsalu (Estonie), en mai 2015; la 16^e réunion d'IberoMAB à Barcelone (Espagne), en octobre-novembre 2015, et la Formation pour les pays arabes sur l'application effective du Programme MAB et la nomination de réserves de biosphère à Muscat (Oman), en décembre 2015.

34. Le secrétaire du programme MAB a présenté les partenariats avec d'autres secteurs et programmes de l'UNESCO et avec d'autres agences des Nations Unies, ainsi qu'avec des instituts scientifiques et des organisations externes aux Nations Unies, les agences de développement, les organisations de la société civile, les collectivités locales et le secteur privé.

35. Lors de la 38^e session de la Conférence générale, les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO que sont le PISF, le PIGG, le PHI, la COI et le MOST ont publié une déclaration présidentielle commune pour l'Agenda 2030. La coopération technique avec le Secrétariat de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (WHC) sur la diversité biologique a été encore renforcée par le partage d'expertise sur les questions mondiales liées à la CDB, aux Objectifs d'Aichi et à l'action pour le climat. L'EDD et

son Programme d'action global ont clairement été repris dans la Stratégie du MAB 2015-2025 et dans le Plan d'action de Lima 2016-2025. La contribution du MAB au Plan d'action pour les PEID et à la Voie de Samoa a été clarifiée. Les partenariats du MAB au sein de l'UNESCO ont bien été maintenus.

36. Le Secrétaire a brièvement présenté les principales activités du MAB dans le domaine de la communication et de la sensibilisation. L'EuroMAB réalise des efforts de communication considérables sur l'image de marque des Réserves de biosphère en vue de déclencher un mouvement mondial quant à la poursuite du développement durable par les communautés locales dans le RMRB, le rapport d'activité du MAB 2014-2015, Les délibérations de la conférence « Quels botanistes pour le XXI^e siècle ? Métiers, enjeux, opportunités », MAB/WNBR sur Facebook, Twitter, WeChat et WeiBo ainsi que la campagne dédiée sur les réseaux sociaux, #ProudTo et la nouvelle initiative médiatique *My Biosphere, My Future* lancée avant le Congrès de Lima. Toutes ces initiatives ont permis au programme MAB de gagner en visibilité.

37. Le Secrétaire a terminé sa présentation en disant qu'il était temps de joindre nos efforts pour la mise en œuvre de la Stratégie du MAB 2015-2025 et du Plan d'Action de Lima 2016-2025. Il a indiqué que l'action immédiate consiste à développer les plans pour une mise en œuvre au niveau national, local et régional afin que la stratégie globale du MAB et son plan d'action définisse les conditions et les priorités spécifiques au niveau national, local et régional. Il a remercié le Comité national du MAB autrichien, la Fondation Abertis et l'Espagne pour avoir financé la publication du rapport d'activité du MAB. Il a également remercié l'Allemagne pour son généreux support qui a permis d'assurer la continuité et la production dans les temps de la carte mondiale des Réserves de biosphère.

38. La déléguée de la Colombie a souligné les diverses synergies entre le rapport du Secrétaire, le Plan d'action de Lima et d'autres instruments internationaux, plus particulièrement les objectifs 8 et 12 des objectifs de développement durable. Le secrétaire du Programme MAB a confirmé cette remarque et a ajouté qu'en effet il y avait également de nombreuses convergences entre le CBD et la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

VII. Rapports par régions/les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme MAB

39. Le Président a invité les réseaux régionaux et thématiques du MAB à fournir des rapports sur leurs activités. cinq réseaux régionaux ont pris la parole : l'Algérie pour ArabMAB, le Mexique pour IberoMAB, la République de Corée pour le Réseau des réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN), la France pour EuroMAB et l'Afrique du Sud pour AfriMAB. La République de Corée a pris la parole afin de présenter le rapport du Réseau mondial des Réserves de biosphère insulaires et côtières.

40. Plusieurs réseaux ont fait part de leur revue et de leur contribution dans le cadre de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima lors de la préparation du 4^e Congrès mondial des réserves de biosphère. Les sujets prioritaires soulevés dans les rapports régionaux incluent l'égalité des genres, la recherche sur le changement climatique, le renforcement de la gestion à l'intérieur de la Réserve de biosphère, l'engagement de la jeunesse et de toute autre partie prenante ainsi que le positionnement des Réserves de biosphère en qualité de sites en faveur du développement durable.

VIII. Rapports par pays sur les activités menées par les états membres

41. Le Président du Conseil du MAB a invité les Etats membres à mettre en avant les activités qu'ils avaient mis en œuvre aux niveaux national, régional et international depuis la 27^e session du

Conseil du MAB. La Fédération de Russie, la Slovaquie, le Maroc, l'Indonésie, l'Azerbaïdjan, la Malaisie, la Suède, le Madagascar, l'Espagne, la Turquie, l'Algérie, l'Autriche, le Burkina Faso, le Pérou, la France, l'Afrique du Sud, la Hongrie, la République de Corée, le Honduras, le Japon, l'Allemagne, le Mali, la Chine et le Kazakhstan prirent la parole. Suite à ces rapports, le Président a invité tout observateur souhaitant prononcer une brève allocution. Le Canada, les Etats-Unis, la Suisse, le Botswana et le Ghana firent des déclarations en réponse à cette invitation.

42. Les rapports ont couvert un large éventail de thèmes, soulignant les défis et les opportunités auxquels le programme du MAB et le réseau mondial font face. Plusieurs Etats membres ont remercié le Pérou pour l'organisation réussie du 4^e Congrès mondial qui s'est déroulé avant le Conseil. Un certain nombre de rapports soulignent la valeur des coopérations transfrontalières et entre les sites, ainsi que les efforts en cours pour renforcer le cadre législatif des réserves de biosphère. De même, plusieurs rapports ont fait référence au potentiel des réserves de biosphère pour la stimulation des économies locales durables à travers des initiatives dans les domaines tels que l'entrepreneuriat et l'image de marque. L'engagement de la jeunesse et l'éducation, la communication et la sensibilisation du public pour le développement durable ont été soulignés par un certain nombre d'intervenants, de même que les efforts visant à renforcer la gestion des réserves de biosphère et les mises à jour sur la recherche et la surveillance environnementale.

43. Les rapports soumis par les réseaux et les pays à l'avance sont accessibles sur le site internet du MAB. Des rapports additionnels seront mis à disposition dès leur réception.

IX. Programme de bourses du MAB pour les jeunes scientifiques

44. Le Secrétariat du MAB a reçu 45 candidatures, parmi lesquelles 13 ont été soumises par des femmes. Les candidatures émanaient des pays suivants : Algérie, Bulgarie, Cameroun, Chili, Comores, Croatie, Egypte, Fédération de Russie, Ghana, Guinée, Indonésie, Iran, Japon, Kenya, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Ouzbékistan, Portugal, République centrafricaine, Roumanie, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Togo et Viet Nam.

45. Le Secrétariat, une fois de plus, a rappelé aux Etats membres à apporter leur soutien pour augmenter le montant de la bourse et ainsi le nombre de lauréats. Dès qu'un Etat Membre exprimera son intérêt pour soutenir cette bourse, les modalités de financement pourront être discutées.

46. Un délégué a fait remarquer que la recherche effectuée par le jeune scientifique pouvait être publiée dans le journal des réserves de biosphère récemment proposé durant le 4^e Congrès mondial des réserves de biosphère. Un autre délégué a demandé si le formulaire de demande pour le Programme de bourses pour jeunes scientifiques pouvait être mis à jour en y incluant les priorités du Plan d'action de Lima.

47. Le Président a indiqué que le Bureau étudiera cela avec le Secrétariat du MAB. Le Conseil a ensuite approuvé la liste des lauréats des Bourses 2016 du MAB pour jeunes scientifiques. Les gagnants et les titres de leur recherche sont les suivants :

Gagnant	Titre de l'étude	Pays
Mme Anna YACHMENNIKOVA	Study of infectious diseases of red fox (<i>Vulpes vulpes</i>) as one of key carnivore animals in tundra ecosystems at the territory of Kronotsky Biosphere Reserve.	Fédération de Russie

Mme Disaorn AITTHIARIYASUNTHON	Gender role in Ranong Biosphere Reserve management	Thaïlande
Mme Ina ANEVA	Conservation and sustainable management of medicinal plants in tow biosphere reserves in Pirin and Slavyanka Mountains - South western Bulgaria	Bulgarie
M. Md Ajat MOHD MOKRISH	Assessment of zoonotic disease awareness in primary and secondary schools students in Malaysia	Malaisie
Mme Fatimatou SOW	Evaluation de la pollution chimique et bactériologique des eaux de la réserve de biosphère du Haut Niger	Guinée
M. Belarbi ZOHIR	Patrimoine Mondial de l'UNESCO: Compactibilité entre la préservation et la fréquentation touristique	Algérie

X. Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère

48. Le Secrétariat a présenté ce point et informé le Conseil du MAB qu'il avait reçu 7 études de cas émanant de 6 pays, 5 d'entre elles seulement remplissaient les critères pour être retenues.

49. Lors de la 22^e session du Comité consultatif sur les réserves de biosphère qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 25 au 28 janvier 2016, les membres de ce Comité ont recommandé M. Qu Shuguang (Chine) pour être lauréat 2016 de la Bourse Michel Batisse pour son étude de cas intitulée « La Réserve de biosphère de Wudalianchi en Chine », qui a reçu un score élevé de 107 points. Les membres du Bureau du Conseil MAB ont approuvé la recommandation du Comité consultatif.

50. M. Qu Shuguang, Directeur de la Réserve de biosphère de Wudalianchi a présenté une vidéo sur son étude de cas "Wudalianchi projet d'éco-migration : la protection de l'environnement et l'amélioration des moyens de subsistance". Il a reçu son prix du Président du Conseil du MAB

XI. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère, extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère

51. Les membres du Comité consultatif sur les réserves de biosphère ont examiné lors de la 22^e réunion de ce Comité (Siège de l'UNESCO, Paris, 18 au 21 janvier 2016) 20 propositions de nouvelles réserves de biosphère (y compris un site transfrontière et 3 re-soumissions de propositions de nouvelles réserves de biosphère) et 11 demandes d'extension / modification et / ou de re-nomination de réserves de biosphère existantes.

52. Compte tenu des recommandations formulées par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère et des débats tenus lors de la réunion du Bureau (18-19 mars 2016), le Conseil a pris les décisions suivantes :

Propositions approuvées

53. **Les Montagnes Tlemcen (Algérie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette proposition incluant le Parc national existant Tlemcen, avec sa riche biodiversité, ses sites archéologiques précieux, ses monuments et grottes culturelles recevant un grand nombre de visiteurs, a été examinée par le Conseil à ses 26^e et 27^e sessions. Lors de sa 27^e session, le Conseil du MAB a d'approuvé cette proposition en attendant les informations complémentaires demandées relatives à l'extension du site en dehors du Parc national, le Bureau du MAB a évalué favorablement cette proposition. Par la suite, conformément à la décision positive du Bureau sur les informations fournies par les autorités algériennes, comprenant des cartes détaillées décrivant la nouvelle zonation du site couvrant un total de 98532,10 ha, le Conseil du MAB a **approuvé** ce site.

54. **Beaver Hills (Canada)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le site proposé englobant est un paysage morainique situé dans la province d'Alberta, à l'ouest du pays. Il couvre une superficie totale de 159 560 hectares, et s'étend sur plus de 60 km du nord au sud et de 40 km d'est en ouest. L'aire centrale occupe 21 725 hectares, la zone tampon 21 766 hectares, et l'aire de transition 116 069 hectares. Il y a 12 000 ans environ, les glaciers ont commencé à se retirer, donnant naissance à de nombreux marécages, lacs peu profonds et paysages rocheux caractéristiques de la zone boréale. Aujourd'hui, Beaver Hills comporte un mélange de paysages agricoles modifiés par l'homme, de forêts mixtes, de prairies et de zones humides.

55. Les écosystèmes forestiers et ceux des hautes terres, parsemés de petites prairies naturelles, offrent un habitat idéal pour les bisons, daims, wapitis et élans, ainsi que pour de nombreuses espèces très diverses de gibier d'eau. Trente-six plantes et six communautés de plantes observées dans la moraine sont considérées comme sensibles de par la faible répartition de leurs populations dans la province.

56. Le terrain de la moraine a empêché l'établissement de vastes communautés humaines. Le seul grand centre urbain est Edmonton (1 159 869 habitants), à l'ouest de la réserve proposée. De nos jours, la moraine abrite surtout une communauté rurale composée de propriétaires résidents agricoles et ruraux et quelques petits villages. Beaver Hills concerne cinq comtés, et un total de 12 000 habitants permanents et 365 000 visiteurs saisonniers. Les communautés au sein et à proximité de la moraine représentent une mosaïque canadienne contemporaine, composée de résidents à long terme d'ascendance européenne et autochtone. Les immigrants ukrainiens ont été parmi les premiers à s'établir dans la région et cette culture y est toujours très représentée. Aujourd'hui, l'agriculture et les loisirs sont les principales activités exercées au sein de la moraine, bien que l'agriculture se soit diversifiée pour tirer parti de nouveaux marchés, notamment des tendances à l'alimentation biologique et locale. Plusieurs organismes, dont l'Université d'Alberta et les parcs de l'Alberta, mènent actuellement des travaux de recherche ou de suivi concernant les aspects abiotiques, biotiques et socioculturels de la moraine.

57. Le Conseil du MAB a pris acte de la stratégie adoptée par l'initiative de Beaver Hills pour trouver et utiliser des mécanismes de substitution afin d'assurer la fonction et le rôle de conservation souhaités pour la zone tampon entourant les deux aires centrales. Il note que la région compte principalement des propriétaires privés, note également le fort potentiel d'exploitation durable des zones voisines des aires centrales proposées, et suggère d'étendre la zone tampon à la majeure partie de l'aire de transition là où c'est possible, étant donné que de nombreux exploitants ont adopté des pratiques d'aménagement de territoires agricoles, en particulier dans les zones de pâturage.

58. Le Conseil du MAB a accusé réception des informations complémentaires fournies par les autorités nationales en ce qui concerne la zonation, le mécanisme de financement, la gestion du site, en particulier en réponse à l'expansion urbaine.

59. Après l'examen satisfaisant du Bureau, le Conseil du MAB a **approuvé** ce site.

60. **Tsá Tué (Canada)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le site proposé situé dans les Territoires Nord-Ouest du pays. Cette région est la patrie des Sahtúto'ine (le peuple du Grand lac de l'Ours) et abrite le bassin hydrographique du Grand lac de l'Ours. Ce lac arctique vierge, le dernier, est menacé par le changement climatique, mais aussi par une éventuelle exploration minière, pétrolière et gazière. Les anciens et les chefs de la communauté locale ont œuvré de nombreuses années à l'établissement d'un mode de gestion respectueux de l'environnement. Différents plans et organismes de gestion ont été créés ces dix dernières années pour promouvoir le développement durable de la région, le but étant d'y maintenir une population et un écosystème sains en en préservant l'intégrité culturelle et écologique. Un accord conjoint, entre la première nation, des entreprises, le conseil local, et l'administration de différents parcs du Canada et d'autres organismes, a porté création du conseil de gestion de la réserve de biosphère de Tsá Tué, dont l'objet est de guider les activités et d'assurer la coordination de la réserve de biosphère proposée.

61. L'aire proposée se situe dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada. Elle comprend le Grand lac de l'Ours et une portion de son bassin versant, au sein du district de la région désignée du Sahtu. Le Grand lac s'étend sur une superficie de 3 112 100 hectares, tandis que le bassin versant occupe 6 219 200 hectares au sein du district. La superficie totale est donc d'environ 9 331 300 hectares, dont 2 008 200 pour l'aire centrale, 7 236 500 pour la zone tampon, et 79 700 pour l'aire de transition. Le Grand lac de l'Ours est le plus grand lac à être entièrement situé à l'intérieur des frontières canadiennes. Trois écozones sont représentées dans son bassin hydrographique : la Taïga des plaines, à l'ouest ; la Taïga du Bouclier, au sud-est, qui comporte la zone de drainage du fleuve Camsell ; et l'écozone du Bas-Arctique, sur la rive nord-est du lac. Elles sont reconnues comme des aires importantes pour la faune sauvage, et pour des espèces comme le bœuf musqué, l'élan commun et les troupeaux de caribous, dont l'intégrité biologique est extrêmement préservée.

62. La seule communauté du Grand lac de l'Ours est la première nation traditionnelle Déné appelée communauté de Déline (littéralement « là où l'eau coule »), qui peuple la rive occidentale du Grand lac, près de l'embouchure de la Grande rivière de l'Ours. Elle compte environ 600 personnes, dont la majorité appartiennent aux Dénés Sahtuto'Ine, c'est-à-dire au « peuple du lac de l'Ours ». La culture Sahtuto'ine dépendant étroitement de l'état de santé du lac et de son environnement, la communauté est soucieuse d'utiliser son territoire de façon saine et de le maintenir ainsi. Les activités humaines sur le site proposé sont de niveau d'intensité modéré. Des activités de récolte subsistent, ainsi qu'une activité touristique modérée qui tend à se développer par l'intermédiaire de l'écotourisme. Divers travaux de recherche sont en cours dans la région : analyse qualitative et quantitative de l'eau ; étude des poissons (notamment de la truite), de la faune sauvage (en particulier du caribou de la toundra) ; archéologie ; sciences sociales ; et étude des contaminants en provenance de sites contaminés assainis (notamment des mines).

63. Le Conseil du MAB note que les projets miniers sont en cours d'examen au plan environnemental et réglementaire et qu'ils ne seront pas mis en œuvre s'ils sont susceptibles de nuire à l'intégrité écologique et culturelle du site proposé. Il note également que ces activités doivent respecter le mode de gestion des terres et que les porteurs de proposition de projets devront s'associer étroitement avec le conseil de gestion de la réserve de biosphère proposée.

64. Le Conseil du MAB a accusé réception des informations complémentaires en ce qui concerne la zonation le statut juridique des zones de conservation.

65. Après l'examen satisfaisant du Bureau, le Conseil du MAB a **approuvé** ce site.

66. Le Conseil du MAB encourage par ailleurs les autorités à effectuer des comparaisons et un partage du savoir, en particulier avec le lac Baïkal en Sibérie (Fédération de Russie), les Grands lac du Saint-Laurent (États-Unis et Canada), le lac Tahoe (États-Unis), le lac Léman (Suisse) et le

lac Titicaca (Pérou et Bolivie). Il encourage également le conseil de gestion à développer des activités de recherche socio-écologique et de suivi en partenariat avec les organismes et réseaux de recherche locaux, nationaux et internationaux, en vue de promouvoir et de mettre en œuvre une cogestion efficace et adaptative du site proposé.

67. **Lac Bosomtwe (Ghana)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le site proposé situé dans la région Ashanti au Ghana, ce lac est l'un des six lacs de cratères météoritiques du monde ; il présente un système radial de drainage couvrant 106 km², une profondeur maximale de 78 m, un diamètre d'environ 11 km, et il constitue un élément de patrimoine naturel et culturel unique. La proposition de réserve de biosphère couvre une aire centrale de 1 159 ha, une zone tampon de 10 740 ha et une zone de transition de 16 798 ha.

68. Avec une population de plus de 50 000 habitants, les principales activités économiques sont l'agriculture, la pêche et le tourisme, le lac étant une destination touristique majeure au niveau national. La pêche se caractérise par l'utilisation d'embarcations constituées de planches de bois non motorisées, héritières de l'histoire culturelle de la région qui abrite également le cours d'eau sacré Abrewa.

69. Le Conseil du MAB s'est montré particulièrement satisfait de l'introduction du système de zones de gestion communautaire des ressources (CREMA) soutenu par la législation, qui délègue la responsabilité de la gestion aux communautés locales, ainsi que de l'approche participative utilisée pour la proposition.

70. Le Conseil du MAB **approuve** ce site et encourage les autorités à mettre pleinement en œuvre le plan de gestion pour CREMA en renforçant le développement durable.

71. **La Hotte (Haïti)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette réserve de biosphère proposée située sur la péninsule au sud-est du pays. La réserve de biosphère proposée s'étend sur une superficie totale de 435 193,54 hectares, dont 265 279,20 hectares de zone terrestre et 169 914,34 de zone marine (aire centrale : 117 119,06 hectares ; zone tampon : 185 027,41 hectares ; aire de transition : 133 047,07 hectares). La zone tampon est plus étendue que l'aire de transition, preuve qu'il s'agit d'une réserve de biosphère actuelle où le développement durable joue un rôle important. La région est considérée comme un point chaud de biodiversité. Sa diversité tient à sa variété climatique, dont la palette va du climat humide à la forêt subtropicale sèche.

72. L'aire centrale est composée de 13 aires protégées, le but étant d'en conserver l'écosystème, le paysage, la biodiversité et les valeurs culturelles, ainsi que d'y mener des travaux de recherche et des activités pédagogiques. La réserve de biosphère proposée comporte six pics, dont les altitudes varient entre 1 992 m (Pic Grand Colline) et 2 347 m (Pic Macaya), ainsi qu'un écosystème côtier et marin dans le nord (Îles Cayemites) et le sud (Île-à-Vache) de la région. La réserve compte 854 835 habitants, qui vivent principalement de l'exploitation de fermes, de l'agriculture, de l'agroforesterie, de la pêche, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

73. Le Conseil du MAB a accueilli avec satisfaction cette nouvelle proposition et a **approuvé** ce site.

74. **Agasthyamala (India)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le site proposé, qui se trouve dans la partie la plus au sud des Ghats occidentaux, avec un point culminant à 1 868 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Il s'étend sur 350 000 hectares, l'écosystème principal étant la forêt tropicale, et dépend des districts de Tirunelveli et Kanyakumari au Tamil Nadu et de Thiruvananthapuram et Kollam au Kerala, en Inde du Sud. Le zonage se répartit comme suit : aire centrale : 113 500 hectares ; zone tampon : 144 500 hectares ; aire de transition : 92 000 hectares. Le site serait l'un des points chauds des Ghats occidentaux. Il abrite 2 254 espèces de végétaux supérieurs, dont 405 sont endémiques. C'est aussi un réservoir génétique exceptionnel de plantes cultivées, en particulier de cardamome, jamelonier, noix de muscade, poivre et bananes plantain.

Il comporte en outre trois sanctuaires animaliers – Shendurney, Peppara et Neyyar, ainsi que la Réserve de tigres de Kalakad-Mundanthurai.

75. Un certain nombre d'établissements tribaux, pour une population totale de 3 000 personnes, se situent dans l'aire centrale du site proposé, tandis que des familles non tribales vivent aux abords des forêts. Ces populations utilisent toutes sortes de ressources biologiques pour leur subsistance mais ne participent que rarement à des échanges commerciaux. Grâce à des méthodes reposant entre autres sur la planification participative, ainsi qu'à la mise en œuvre d'activités qui réduisent leur dépendance vis-à-vis des forêts tout en leur fournissant des moyens de subsistance plus productifs, les populations tribales ont été autonomisées au plan économique, de sorte qu'elles se sont détournées d'activités telles que la récolte illicite de bois d'œuvre et d'autres produits forestiers. Ce mode de fonctionnement a été rendu possible par des micro-financements, associés à des micro-entreprises, et par la promotion de groupes d'autonomie solidaire, grâce à un fonds renouvelable créé au niveau du village à partir d'une subvention de démarrage.

76. Les instituts de recherche ci-après prennent part à des activités de recherche fondamentale et appliquée dans la région : le Jardin botanique tropical et Institut de recherche (TBGRI) du Kerala, le Centre d'ornithologie et d'histoire naturelle Salim Ali (SACON), les académies de sciences forestières du Kerala et du Tamil Nadu, et le Central Inland Fisheries Research Institute.

77. Le Conseil du MAB a noté combien les autorités nationales s'attachaient à faire participer et à autonomiser la communauté locale. Il a aussi apprécié le fait que la stricte conservation de l'aire centrale n'ait pas été affectée par la présence d'une population de 3 000 personnes et que ladite aire centrale soit décrite comme intacte. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités nationales à continuer d'assurer un suivi et une gestion scientifique rigoureux de l'ensemble du site, en particulier de l'aire centrale, afin d'en préserver la conservation et les fonctions de développement durable.

78. Le Conseil du MAB a noté que cette proposition a été approuvée sous réserve que les éléments d'information pertinents soient communiqués. Il a exprimé sa satisfaction de la soumission des informations demandées qui clarifie le statut juridique de la zone extérieure attenante à cette partie de l'aire centrale. Le Conseil a considéré les informations soumis comme satisfaisant. Le Conseil du MAB a donc **approuvé** le site.

79. **Belambangan (Indonésie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réserve de biosphère proposée qui est située dans la province de Java oriental, en Indonésie, et couvre une surface totale de 678 647 ha : une aire centrale de 127 856 ha, une zone tampon de 320 277 ha et une zone de transition de 320 518 ha. Le site proposé s'étend sur trois Parcs nationaux (Alas Purwo, Baluran et Meru Betiri) et une réserve naturelle (Kawah Ijen).

80. Les parcs nationaux et la réserve naturelle couvrent des écosystèmes aussi bien terrestres que marins : zones karstiques, savane, forêt alpine et subalpine, forêts de haute montagne, de moyenne montagne, de collines, forêts de plaine (dont forêts de bambous), forêts côtières, mangroves, herbiers marins, et récifs coralliens.

81. En plus de la conservation de la biodiversité, de la protection des bassins versants et de l'écotourisme dans l'aire centrale, le Parc national Meru Betiri est un acteur potentiel sur le marché du carbone mondial (site pilote du projet REDD), et le Parc national Kawah Ijen renferme un lac de cratère acide (le plus grand du monde) où se produit un phénomène de flammes bleues. Des installations humaines sont présentes dans la zone tampon et la zone de transition. L'activité économique inclut l'agriculture (productions vivrières et horticoles) et l'agroforesterie (plantations de teck, d'acajou). La savane, d'origine anthropique, a été enherbée pour fournir un habitat aux grands mammifères.

82. Le Conseil du MAB s'inquiète au sujet de l'utilisation de gommier rouge (*Acacia nilotica*) en raison de leur nature invasive. En conséquence, il recommande aux autorités nationales de limiter la plantation de cette espèce d'acajou dans la zone tampon. Les autorités nationales se sont félicitées pour la mise en place et l'organisation du système de gestion, tant pour la proposition finale que pour la période transitoire. Le Conseil du MAB a **approuvé** ce site et encourage les autorités nationales à inclure la zone tampon marine dans le plan de gestion, ainsi qu'à réglementer la protection de cette zone.

83. **Hamoun (Iran)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement ce site situé dans le sud-est de l'Iran est limitée au nord et à l'est par la frontière avec l'Afghanistan. La proposition de réserve de biosphère de Hamoun associe des biens du patrimoine naturel et du patrimoine culturel. Elle est constituée d'écosystèmes terrestres et de zones humides, totalisant sept types d'habitats, dont des zones désertiques et semi-désertiques, ainsi que le lac Hamoun, un site Ramsar, avec ses marécages et ses bassins hydrographiques. Les trois zones humides incluses dans la réserve de biosphère proposée sont les plus importantes de la région. C'est un site majeur pour les oiseaux migrateurs (183 espèces), et le lieu de vie de trente espèces de mammifères, de quarante-quatre espèces de reptiles, de sept espèces d'amphibiens, de vingt-deux espèces de poissons et de cinquante-cinq espèces végétales.

84. Une partie de l'aire centrale est directement adjacente à la frontière avec l'Afghanistan. Une coopération transfrontière semblerait donc pertinente, dans le but d'atténuer des éventuels impacts externes négatifs sur l'aire centrale. Il est mentionné dans le dossier de candidature qu'une réserve de biosphère transfrontière avec l'Afghanistan serait intéressante pour l'Iran, et que cela permettrait de renforcer le zonage. Une telle coopération serait d'autant plus souhaitable que la durabilité à long terme du lac Hamoun (et sa biodiversité) dépendent du niveau d'eau dans la rivière Hirmand, dont l'exploitation se renforce du côté afghan pour l'alimentation des terres agricoles et des villes.

85. Les activités dans la zone tampon, mais aussi dans l'aire centrale, incluent une utilisation traditionnelle des services écosystémiques, comme la pêche et un pâturage limité des troupeaux locaux. La réserve de biosphère proposée étant partiellement désertique, le lac constitue une source de vie majeure ; une restriction totale de l'accès à la zone centrale serait donc fatale aux populations locales. Le dossier de candidature souligne en effet que priver les populations locales des ressources écosystémiques essentielles ne contribuerait ni à atteindre les objectifs de conservation, ni à obtenir le soutien nécessaire à la conservation.

86. Le Conseil du MAB a **approuvé** cette réserve de biosphère et encourage fortement le dialogue avec l'Afghanistan concernant la possibilité d'une réserve transfrontière.

87. **Collina Po (Italie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réserve de biosphère proposée qui se situe dans le nord de l'Italie, dans la région du Piémont. La superficie proposée est de 171 233,85 ha, avec une aire centrale de 3 853,05 ha, la zone tampon et la zone de transition couvrant respectivement 21 161,45 ha et 146 219,46 ha. Le site couvre l'ensemble du tronçon turinois du Pô, avec ses principaux affluents et les versants de la Collina Torinese. Le fleuve Pô est le principal réservoir de biodiversité de la plaine de Turin, en partie en raison des nombreuses zones humides le long de son cours. Les caractéristiques physiques et géologiques ont conduit à la formation de nombreux rivages graveleux, méandres morts et ripisylves abritant des espèces variées. Le territoire englobe 14 habitats d'intérêt communautaire, dont trois sont prioritaires.

88. Ces ressources sont de grande valeur dans un contexte de forte densité humaine, notamment dans la ville voisine de Turin, avec ses 900 000 habitants, et dans les autres villes importantes, comme Chivasso, Macalieri et San Mauro. L'ensemble de la zone englobe 85 municipalités, avec une population d'environ 1,5 millions d'habitants qui résident pour la plupart dans les zones de transition. Traditionnellement, Turin attire de nombreux visiteurs pour sa vieille ville et pour d'autres éléments historiques et culturels remarquables, comme la Basilique de

Superga, le Palais Madame, le Musée national de l'automobile. Parmi les attractions culturelles extérieures à Turin, il y a les Résidences de la famille royale des Savoie, l'abbaye de Vezzolano, etc. Un nombre croissant de touristes choisit de passer du temps sur les versants des collines et sur les berges des cours d'eau pour randonner à pied, à vélo, ou pratiquer l'agritourisme. Le suivi et les recherches sur la zone proposée sont dirigés par le Parc du Pô, l'Université de Turin et quelques instituts de recherche et organisations privées. La proposition de réserve de biosphère présente une opportunité d'éducation durable et de contribution à la qualité de vie pour les communautés urbaines.

89. Le Conseil du MAB a accusé réception des informations complémentaires fournies par les autorités nationales en ce qui concerne les zones tampons, la gestion du site et les mécanismes pour impliquer les communautés locales ainsi que l'impact de l'industrie automobile sur la réserve de biosphère.

90. Suite à la satisfaction des informations complémentaires fournies, le Conseil du MAB a **approuvé** ce site.

91. **Barsakelmes (Kazakhstan)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le site proposé qui se situe dans la zone désertique allant du Sahara au désert de Gobi, dans le bassin de la mer d'Aral. La superficie totale de la réserve de biosphère de Barsakelmes proposée est de 407 132 ha. L'aire centrale (160 826 ha) est constituée de deux parties distinctes, les anciennes îles de Barsakelmes et de Kaskakulan, reliées entre elles par une bande de terre, et elle appartient au territoire de la Réserve naturelle d'état de Barsakelmes.

92. La région de la mer d'Aral est une zone prioritaire pour la conservation des milieux humides (le site Ramsar du delta du Syrdaria se situe dans la zone de transition) et plusieurs routes migratoires d'oiseaux du Paléarctique convergent vers cette région. Le territoire de la réserve de biosphère proposée est un site précieux pour la protection de la biodiversité de la mer d'Aral. À ce jour, l'aire centrale abrite environ 2 000 espèces d'invertébrés, dont 3 figurent sur la liste rouge de l'UICN, 30 espèces de mammifères, soit 71,4% des 42 espèces vivant dans la partie désertique du Kazakhstan, 20 espèces de reptiles, soit 46,9% de la liste d'herpétofaune du Kazakhstan, et 178 espèces d'oiseaux, dont 23 figurent sur la liste rouge de l'UICN pour le Kazakhstan. La réserve renferme aussi quatre centres médiévaux permanents des nomades khazaks (sites archéologiques de Kerderi) sur l'ancienne Route de la soie, datant des 12^{ème} et 14^{ème} siècles. Le site le plus connu est le mausolée de Bekmana (11^{ème} siècle), qui est considéré comme sacré et visité par la population locale.

93. En même temps que les processus de désertification locale, la biodiversité de la région d'Aral qui entoure la réserve de biosphère proposée a diminué au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, en raison de la diminution brutale de l'alimentation en eau de la région et du développement intensif de l'activité économique (d'où une diminution de moitié de la nidification des oiseaux, entre autres effets négatifs). Depuis peu, l'irrigation s'approprie moins d'eau, les cultures hygrophiles sont en recul, ainsi que la pression de pâturage dans les zones inondables des rivières, d'où une tendance positive pour la faune ornithologique de la région. Dans ce contexte, l'objectif à court terme de la réserve de biosphère proposée est de préserver les écosystèmes uniques de la région, de prévenir l'épuisement des ressources naturelles et d'assurer leur utilisation durable.

94. Dans l'aire centrale, l'éducation environnementale se fait par les médias de masse et par une interaction avec les enseignants et les établissements scolaires, afin de développer la sensibilisation écologique de la population, de faire comprendre le rôle clé du territoire protégé, et d'obtenir le soutien du public. Des séminaires de formation ont également été organisés avec le personnel de la réserve naturelle d'état de Barsakelmes.

95. Au total, environ 19 000 personnes vivent dans la zone de transition, l'agriculture (pêche, cultures et élevage) constituant la principale activité économique. Au cours des dernières années, la population locale a commencé à développer ses relations commerciales, et davantage de

boutiques et de services sont apparus dans les villages, en même temps que le transport en bus et le transport des marchandises se sont organisés. Bien qu'il soit important de soutenir la population locale dans ses activités, le but de la réserve de biosphère proposée serait d'aider à fournir des conditions socio-économiques stables dans le but de diminuer les effets anthropogéniques néfastes pour la nature.

96. Une consultation de tous les utilisateurs du territoire a été entreprise, et les communautés locales ont été impliquées dans le Conseil de coordination créé en 2014. Ce Conseil est constitué de représentants des agences d'état, de la réserve naturelle d'état, d'Akimat (département des ressources territoriales, de l'agriculture, etc.), des ONG locales et des utilisateurs du territoire, qui ont tous des droits égaux pour ce qui est du vote et de la prise de décision. Le Plan de gestion spécial pour la réserve de biosphère proposée n'a pas encore été développé, et la gestion de la zone centrale et de la zone tampon est dirigée par l'administration de la réserve naturelle d'état d'Aksu-Zhabagly.

97. Le Conseil du MAB a noté les recommandations faites par le Conseil consultatif sur le fait que les zones tampons ne sont pas totalement satisfaisantes dans la réserve de biosphère proposée. Comme les aires centrales, les zones tampon appartiennent à la Réserve naturelle d'état de Barsakelmes, et devraient donc être incluses dans la zone centrale de la réserve de biosphère. Des zones tampons appropriées devraient être suffisamment étendues pour inclure les différents usages du territoire compatibles avec l'intégrité des zones centrales. De plus, les zones tampons devraient s'appuyer sur des considérations fonctionnelles et sur les réalités socio-économiques du terrain, plutôt qu'être, comme dans la présente proposition, une zone fixe de deux kilomètres de large autour des zones centrales.

98. Le Conseil a accusé avec satisfaction la réception d'une carte de zonage mise à jour ainsi que du plan de gestion pour le site proposé. Suite à la satisfaction des informations complémentaires par le Bureau, le Conseil du MAB a donc **approuvé** le site.

99. **Belo-sur-Mer – Kirindy-Mitea (Madagascar)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réserve de biosphère proposée, qui s'étend sur près de 514 000 hectares, se compose d'une aire centrale de 45 281 hectares (dont 0,3 % de mangrove et 7 % de récifs coralliens), d'une zone tampon de 81 700 hectares, et d'une aire de transition de 387 000 hectares. La région concernée représente le point de convergence entre les zones phytogéographiques occidentale et australe de Madagascar, ce qui explique la richesse de sa biodiversité, au niveau des espèces et des genres. Le site comporte un bassin versant en amont et des écosystèmes marins et côtiers et aval. Ce paysage terre/mer constitue une mosaïque impressionnante d'écosystèmes riches mais fragiles : forêts sèches, fourrés, forêts épineuses, savanes, tannes (terres marécageuses salées peu immergées), mangroves et récifs coralliens. Le parc national de Kirindy-Mitea, qui appartient à l'aire centrale, compte, avec 500 000 spécimens, la plus vaste population d'*Adansonia grandidieri*, l'une des sept espèces de baobabs malgaches. Le récif représente quant à lui la zone de ravitaillement d'une mégafaune marine spectaculaire composée de mégaptères (baleines à bosse), dauphins, dugongs et tortues marines.

100. La population de l'aire concernée dépend entièrement de ces ressources naturelles pour assurer sa subsistance et ses revenus. La biodiversité marine, les îles et deux lacs salés sacrés abritant des flamands nains (*Phoenicopterus minor*) représentent des atouts précieux pour le tourisme et l'écotourisme. L'aquaculture, la pêche pélagique et la production de sel s'ajoutent au potentiel de développement de la région.

101. Afin de concilier la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel et le développement économique durable dans la région, le zonage et la gestion des différentes aires de la réserve de biosphère proposée ont été déterminés sur la base de cadres pour la gestion intégrée au plan national et régional et s'appuient sur la méthode de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Le Conseil du MAB a félicité le pays d'avoir mis en place un cadre juridique

permettant de faire passer la gestion des ressources naturelles aux mains des communautés locales, renforçant ainsi les principes de gestion décentralisée des réserves de biosphère.

102. Le Conseil du MAB a **approuvé** ce site et encourage le pays à poursuivre ses activités de recherche dans la région pour une meilleure connaissance et un meilleur suivi de son exceptionnelle biodiversité et de son utilisation durable.

103. **Isla Cozumel (Mexique)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette re-soumission par le Mexique d'une proposition pour l'île de Cozumel et les zones marines environnantes. La réserve de biosphère proposée couvre une surface totale de 134 624,17 ha, avec un nouveau système de zonage en vertu duquel 87 736,54 ha sont constitués de zones marines et 46 887,63 ha de zones terrestres (aire centrale : 12 487,90 ha ; zone tampon : 77 027,90 ha ; zone de transition : 45 107,90 ha). Le Conseil du MAB a noté l'inclusion d'une nouvelle aire centrale dans la zone costale et marine, conformément à une précédente recommandation. L'île de Cozumel possède des écosystèmes marins et terrestres divers, elle est riche en espèces d'amphibiens et de reptiles, et elle abrite 31 taxons endémiques. C'est aussi le lieu de vie de trois espèces endémiques en danger critique d'extinction selon l'UICN.

104. Les principaux écosystèmes terrestres sont des forêts semi-décidues de hauteur moyenne et des mangroves. La forêt semi-décidue de hauteur moyenne est rare dans les autres secteurs de l'État du Quintana Roo, et elle abrite une proportion significative des espèces endémiques de l'île. Les écosystèmes marins constituent une part significative de la réserve de biosphère proposée, qui fait partie du deuxième plus vaste système récifal au monde, la barrière méso-américaine, où vivent 1 192 espèces marines. La zone comprend deux sites Ramsar : Parque Nacional Arrecifes de Cozumel (désigné en 2005), et Manglares y Humedales del Norte de Isla Cozumel (désigné en 2009).

105. La population permanente de la réserve de biosphère proposée s'élève à 79 535 habitants (chiffres de 2010). L'implantation humaine se concentre surtout dans la ville de San Miguel, où se situe l'essentiel des infrastructures touristiques et urbaines. Le patrimoine maya est un élément caractéristique de Cozumel : il y a plus de 36 sites archéologiques mayas dans la réserve de biosphère proposée, dont des vestiges importants, comme des centres de cérémonie et de commerce et des routes de pèlerinage. Ce patrimoine fait l'objet d'études archéologiques, qui pourraient être renforcées par la création de la réserve.

106. Le tourisme est donc l'activité économique la plus importante sur l'île de Cozumel, qui accueille chaque année un nombre significatif de visiteurs (3 292 452 en 2013). En raison de cette affluence, le taux de chômage est faible au sein de la population, qui jouit d'un niveau de revenus supérieur à la moyenne mexicaine. L'un des principaux objectifs de la réserve de biosphère de l'île de Cozumel proposée est de contribuer au développement d'un Système intégré de gestion environnementale urbaine, et de mettre en œuvre une série d'instruments de planification locale pour faire face à des problèmes comme le traitement des déchets solides, les effets du changement climatique (atténuation et adaptation), l'efficacité énergétique, le zonage écologique et la gestion durable du tourisme.

107. Le Conseil du MAB a **approuvé** cette réserve de biosphère et recommandé la mise en œuvre d'un plan de gestion contrôlant le nombre de touristes et les plantes invasives.

108. **Cèdre de l'Atlas (Maroc)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réserve de biosphère proposée qui se situe au centre du massif de l'Atlas et s'étend sur une superficie de 1 375 000 hectares (130 000 hectares d'aire centrale, 895 000 hectares de zone tampon et 350 000 hectares d'aire de transition). Comme son nom l'indique, elle abrite le majestueux cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica* Manetti), et concentre près de 75 % de la population mondiale de cet arbre. La réserve de biosphère du Cèdre de l'Atlas vient s'ajouter aux réserves de biosphère existantes du Maroc, qui forment ensemble un réseau cohérent de sites de la plus haute importance nationale et internationale. Outre le Cèdre, cette partie du massif de l'Atlas est

globalement riche en écosystèmes et compte des espèces très diverses ; son point culminant, qui atteint les 3 700 m, offre à la région des ressources en eaux d'une importance vitale.

109. L'économie locale est pastorale, avec quelques éléments d'agriculture irriguée plus actuelle. La culture locale, riche, représente un bastion majeur de la culture berbère, où langues et traditions sont remarquablement préservées. Pendant des siècles, on pratiquait exclusivement une tradition pastorale semi-nomade, très saine, où la consommation des ressources en eau était extrêmement efficiente, laissant près de 90 % de l'aquifère karstique répondre aux besoins de tout le pays. Cependant, la plantation de fruitiers, l'agriculture moderne, les activités urbaines et touristiques font payer un lourd tribut aux rares ressources en eaux. La région doit repenser les comportements vis-à-vis des ressources naturelles et redéfinir ses activités dans une perspective plus durable. C'est la raison pour laquelle il importe de désigner l'aire concernée comme réserve de biosphère.

110. Le Conseil du MAB a **approuvé** la réserve de biosphère du Cèdre de l'Atlas, et encourage les autorités compétentes à mettre en œuvre le plan de gestion.

111. **Gran Pajatén (Pérou)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition de réserve de biosphère qui est située dans la Cordillère centrale. La zone se caractérise par ses altitudes élevées, comprises entre 300 et 4 670 m (Nevado de Cajamarquilla), et par un écosystème primitif. La zone centrale correspond au Parc national del Río Abiseo, inscrit en 1990 sur la liste des sites mixtes du patrimoine mondial, en vue de protéger la faune et la flore des forêts tropicales humides caractéristiques de cette région des Andes. Le taux d'endémisme est élevé dans le parc ; c'est le seul endroit où l'on trouve le singe laineux à queue jaune, une espèce considérée auparavant comme disparue.

112. La nouvelle réserve de biosphère proposée couvre une surface de 2 509 698,84 ha (aire centrale : 274 520,00 ha ; zone tampon : 762 541,70 ha ; zone de transition : 1 472 637,14 ha). La zone couvre les yungas péruviennes et des écosystèmes paramos qui jouent un rôle important dans la régulation hydrologique.

113. La population vit dans des petits villages de la zone tampon, et surtout de la zone de transition (174 632 habitants selon les chiffres de 2007). Les principales activités économiques sont l'agriculture (cacao, café), l'élevage et l'exploitation minière.

114. Le principal objectif de cette proposition est de préserver la valeur écologique et culturelle de la zone, et d'encourager le développement durable de la population par l'amélioration des systèmes de production, la restauration des écosystèmes et la promotion de l'écotourisme et des chaînes de production respectueuses de l'environnement.

115. Le Conseil du MAB a donc **approuvé** cette réserve de biosphère.

116. **Albay (Philippines)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réserve de biosphère proposée qui se situe à l'extrémité sud de l'île de Luçon aux Philippines. L'intégralité de la province d'Albay est proposée en tant que réserve de biosphère. L'altitude varie entre 0 et 2 462 m dans les zones terrestres, et entre 0 et 223 m sous le niveau de la mer dans les zones marines.

117. La surface proposée pour l'aire centrale est de 12 085 ha (10 571 ha terrestres et 1 514 ha marins), celle de la zone tampon est de 44 918 ha (terrestres en totalité), et celle de la zone de transition est de 190 918 ha (terrestres en totalité), la surface totale étant de 247 092 ha (246 406 ha terrestres et 1 514 ha marins). Il y a trois types d'écosystèmes terrestres principaux : les écosystèmes forestiers se rencontrent essentiellement dans les aires centrales ; les écosystèmes herbeux et agricoles se trouvent dans les zones tampon, où ils jouent un rôle essentiel pour l'agro-biodiversité et la production alimentaire ; et les écosystèmes urbains couvrent les zones de transition. Par ailleurs, on trouve à Albay 94 grottes, qui constituent un type d'écosystème particulier. Les écosystèmes aquatiques sont divisés en deux types : les

écosystèmes d'eau douce, dont des eaux lenticques et des eaux lotiques, et les écosystèmes marins et côtiers, dont des mangroves, des herbiers marins et des habitats sur fond meuble, et des récifs coralliens marins.

118. La réserve de biosphère proposée a une valeur très élevée en termes de conservation. Elle renferme 182 espèces de plantes terrestres, dont 46 sont endémiques. Dans les écosystèmes marins et côtiers, il y a 12 espèces de mangroves, 40 espèces de macro-algues, et 10 espèces de plantes marines, ce qui représente 62,5% de toutes les espèces connues aux Philippines. Cinq espèces de tortues marines parmi les sept espèces connues au niveau mondial se rencontrent à Albay. Le requin baleine, plus grand poisson du monde, visite fréquemment les zones marines du site proposé. Deux espèces de coraux durs, à l'origine de récifs, sont également présents dans cette zone.

119. La population de la réserve de biosphère proposée, soit celle de la province d'Albay, était en 2010 de 326 489 personnes dans la zone tampon, et 906 943 dans la zone de transition. En termes de développement, l'agriculture est la principale source de revenus du secteur. Les rizières irriguées constituent la forme d'agriculture la plus courante dans les basses terres. La pêche est le principal moyen de subsistance sur les côtes d'Albay. En plus de l'agriculture et de la pêche, l'industrie du tourisme se développe, centrée sur le Parc naturel du Mont Mayon.

120. Le Conseil du MAB a accusé réception du rapport qui explique comment les recommandations faites par le Comité consultatif ont été mises en œuvre et présente la carte du zonage qui montre les limites entre les zones tampons et les aires de transition dans le site proposé.

121. Suite à l'examen satisfaisant des informations complémentaires par le Bureau. Le Conseil du MAB a donc **approuvé** ce site.

122. **Fajãs de São Jorge (Portugal)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réserve de biosphère proposée qui couvre l'intégralité de l'île de São Jorge, qui se situe dans l'archipel des Açores, s'étend sur 55 km de longueur, a une largeur maximale de 7 km (entre Fajã das Pontas et Portinho da Calheta), couvre une surface de 243,8 km² et présente près de 140 km de côtes. C'est la quatrième île de l'archipel en terme de taille ; son point culminant est le Pico da Esperança, à 1 053 m.

123. De la combinaison de l'altitude élevée et des écosystèmes côtiers il résulte une flore terrestre endémique très riche ; 60 espèces sont endémiques à São Jorge. Ces écosystèmes fournissent un excellent habitat pour divers invertébrés, arthropodes terrestres, mollusques et espèces d'oiseaux.

124. Avec 9 171 habitants en 2011, l'île de São Jorge ne représente que 3,7% de la population des Açores. La réserve de biosphère de Fajãs de São Jorge a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au développement économique de la communauté locale, sur la base de la conservation de la biodiversité, des paysages et de l'identité culturelle et historique de l'île. La création d'une réserve de biosphère permettrait de soutenir les efforts et l'engagement des entités gouvernementales et de la population locale pour la conservation des espèces et des écosystèmes, et de promouvoir un modèle de développement qui protégerait ces atouts naturels tout en les utilisant pour créer de nouvelles opportunités d'investissement et de création d'emploi, encourageant ainsi les habitants à rester dans la région, notamment les jeunes et les personnes qualifiées.

125. La réserve de biosphère proposée servirait ainsi de plateforme de développement et de participation publique, en promouvant la formation et la diffusion de l'information relative à l'environnement parmi les acteurs économiques et l'ensemble de la communauté. Un soutien à ce projet serait apporté par les nouvelles connaissances issues des activités de recherche et de la coopération avec les autres réserves de biosphère, avec lesquelles Fajãs de São Jorge travaillerait

afin d'explorer de nouveaux modèles pour le développement durable et de trouver des solutions à des problèmes communs.

126. Le Conseil du MAB a félicité les autorités nationales pour la grande qualité de cette proposition et a **approuvé** la réserve de biosphère de Fajãs de São Jorge.

127. **Tejo/Tajo (Portugal et Espagne)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition pour une réserve de biosphère transfrontalière, soumise par les autorités du Portugal et de l'Espagne. La nouvelle réserve proposée couvre une surface totale de 428 176 ha (aire centrale : 55 927 ha ; zone tampon : 131 413 ha ; zone de transition : 240 835 ha). Elle est située dans l'ouest de la péninsule ibérique que se partagent l'Espagne et le Portugal ; son axe principal est le fleuve Tage.

128. Cette zone se caractérise par sa faible altitude et son relief escarpé. La végétation est constituée en grande partie de formations sclérophylles, de chênes lièges et de nombreuses parcelles broussailleuses, ainsi que de zones cultivées, de pâturages extensifs et de formations végétales ouvertes. Parmi les taxons végétaux significatifs se trouvent différentes espèces d'orchidées. L'occupation du territoire est principalement le fait de l'élevage et de l'exploitation forestière ; les ovins, les bovins et les porcins constituent la base de l'économie locale, aux côtés d'autres exploitations traditionnelles comme l'extraction du liège, la récolte du miel et la culture des céréales.

129. La faune est typiquement méditerranéenne, et elle comprend de nombreuses espèces menacées ou en danger, dont certaines sont endémiques à la péninsule. Parmi les espèces les plus importantes se trouvent l'aigle impérial, l'aigle de Bonelli, la cigogne noire, le vautour moine, le percnoptère d'Égypte, le faucon crécerellette, la grande outarde, l'outarde canepetière, la loutre, le lézard vert, en plus de la faune abondante des cours d'eau méditerranéens.

130. La population est réduite et concentrée dans des zones petites et moyennes, dont la composition est nettement rurale. L'ensemble de la population vieillit, avec une tendance au dépeuplement sur les dernières décennies, surtout du côté espagnol. Cette faiblesse démographique est l'un des principaux défis auxquels la région est confrontée.

131. Cette réserve de biosphère transfrontière est révélatrice du degré important de coopération et de compréhension entre l'Espagne et le Portugal. De façon générale, le schéma de zonage suit le modèle des réserves de biosphère ; toutefois, dans la partie ouest de la réserve de biosphère proposée, la zone centrale n'est pas entourée d'une zone tampon ou de transition. Mais cette zone fait partie d'une limite frontalière entre l'Espagne et le Portugal.

132. Le Conseil a salué cette nomination et **approuvé** ce site.

133. **Jozani-Chwaka Bay (Tanzanie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle réserve de biosphère proposée qui est située sur l'île de Zanzibar et englobant son unique parc national et couvre une surface totale de 21 274 ha, avec 2 063 ha d'aire centrale, 4 227 ha de zone tampon et 14 984 ha de zone de transition. C'est un site Ramsar, un site du Patrimoine mondial et un site de surveillance de la Convention sur la diversité biologique pour le colobe roux de Zanzibar et les duikers. Le paysage est constitué d'une mosaïque de mangroves, de forêts tropicales et coralliennes, d'eaux souterraines, de marais maritimes et de zones agricoles et résidentielles. La zone est un haut lieu de biodiversité, où se rencontrent entre autres des espèces de poissons de récifs, deux espèces de dauphins, le léopard de Zanzibar (*Panther pardus adersi*), 168 espèces d'oiseaux dont 30 sont d'importance mondiale ou régionale, 25 espèces de reptiles, et 19 espèces d'amphibiens, dont *Kassina jozani* qui est endémique à la seule réserve de biosphère proposée. Parmi les 291 espèces végétales appartenant à 83 familles, 21 sont considérées comme menacées ou en danger. Certaines plantes sont importantes pour les médecines traditionnelles.

134. Avec une population de plus de 16 000 habitants, la principale activité économique à Zanzibar est le tourisme, avec le soutien de sources de revenus durables comme la pêche, l'apiculture, l'élevage de papillons et de tortues marines et l'engraissement des crabes, qui permettent un partage des gains. Le renforcement des capacités communautaires est favorisé par des formations sur l'entrepreneuriat, la conservation et le respect des lois. Les relations entre les trois zones et leurs fonctions sont bien définies dans la proposition.

135. Le Conseil du MAB a examiné les informations complémentaires transmises par les autorités nationales en ce qui concerne la zone qui entoure Charawe qui n'est pas considérée comme zone tampon ainsi que la feuille de route pour établir une structure de coordination pour l'ensemble de la réserve de biosphère en fonction des deux systèmes de gestion existants et pour réviser le plan de gestion obsolète. Le Conseil du MAB a également accusé réception des copies traduites et signées des accords passés avec les « Shehia » (les plus petites unités administratives de Zanzibar).

136. Suite à l'examen satisfaisant des informations complémentaires par le Bureau. Le Conseil du MAB a donc **approuvé** ce site.

137. **Île de Man (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle réserve proposée qui se situe dans la mer d'Irlande, entre l'Irlande et le Royaume-Uni. Il a une longueur de 33 miles (53 km) pour une largeur de 13 miles (21 km). La surface totale est de 57 200 ha de terres, les eaux territoriales de l'île de Man représentant 399 800 ha supplémentaires. L'aire centrale couvre 15 398 ha (3 008 ha terrestres et 12 390 ha marins), la zone tampon couvre 114 670 ha (46 563 ha terrestres et 68 107 ha marins) et la zone de transition couvre 326 932 ha (7 629 ha terrestres et 319 303 ha marins). La population totale s'élève à environ 84 500 habitants, qui sont concentrés dans des zones peu nombreuses, ce qui explique la relative petite taille des zones de transition. La population est caractérisée un langage, un parlement et un organe législatif qui lui sont propres, et par des influences historiques celtiques et nordiques.

138. La zone présente une côte variée, faite de falaises, d'amoncellements, d'îlots et de longues plages. Les collines renferment d'importantes réserves de tourbe et sont profondément découpées par des vallées boisées à l'est. La plaine côtière du nord est couverte de pâturages, d'étangs et de zones humides, dont le site Ramsar de Ballaugh Curragh. Les fonds marins présentent des zones riches en biodiversité, qui abritent la moule modiole, ainsi que des récifs à Sabellaria, des bancs de maërl et des herbiers marins, dont beaucoup sont protégés par la réserve naturelle marine de Ramsey Bay. La proposition contient des sites de conservation d'importance internationale, dont le site Ramsar de Ballaugh Curragh, et la réserve naturelle marine de Ramsey Bay qui fait partie des zones marines protégées par la convention OSPAR. Le site proposé abrite d'importantes populations d'anguilles d'Europe, de morues de l'Atlantique, de courlis et de requins pèlerins, ainsi que de puffins des anglais. La proposition introduit aussi un projet d'élevage de races rares.

139. Les terres sont utilisées pour l'élevage ovin et bovin (vaches à viande et vaches laitières) et pour les cultures. La mer est exploitée pour la récolte des coquillages. Depuis la fin du 19^{ème} siècle, l'île est devenue une destination touristique populaire, accueillant 111 911 touristes en 2013. Depuis la fin des années 1980, l'île a développé les services et le secteur manufacturier, d'où une croissance économique solide.

140. La participation des différents acteurs est organisée à travers des organisations de la société civile et une représentation dans le gouvernement local. La gouvernance se base essentiellement sur les structures de gouvernance existantes, avec en plus un comité directeur placé sous l'autorité des structures de gouvernance démocratique existantes. Un plan de gestion sera développé en consultation avec les différents acteurs une fois que la proposition sera approuvée.

141. Le Conseil du MAB a **approuvé** ce site et a recommandé que les autorités nationales développent un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère dans un futur proche.

Candidatures différées

142. **Portes de fer (Roumanie)** Le Conseil du MAB accueille favorablement ce site proposé qui se situe dans le sud-ouest de la Roumanie, dans les gorges du Danube, le long de la frontière serbe. Il inclut 48 municipalités, avec une population de plus de 49 000 habitants. La surface totale du site proposé est de 128 341 ha, divisés en 12 998 ha d'aire centrale, 23 538 ha de zone tampon et 91 805 ha de zone de transition. Cette zone a fait l'objet de multiples désignations, comme le Parc naturel des Portes de fer (qui correspond à la catégorie V de l'UICN : paysage protégé), la zone humide des Portes de fer (site Ramsar), ainsi que des zones protégées dans le cadre du réseau Natura 2000 (des SCIs et des SPAs).

143. Le climat continental tempéré à influences méditerranéennes (étés chauds et secs, hivers doux et pluvieux) favorise la présence de nombreuses plantes thermophiles et d'animaux adaptés aux conditions locales. On y trouve 1 668 taxons végétaux (plantes supérieures uniquement) dont 28 sont endémiques, ainsi que plus de 5 200 espèces animales dont la plupart des espèces de reptiles, d'amphibiens et d'oiseaux protégées au niveau national et international. Le secteur des Portes de fer constitue aussi une voie migratoire d'importance mondiale pour les oiseaux.

144. La principale activité économique est la production énergétique, l'installation des Portes de fer étant la plus grande centrale hydroélectrique de Roumanie. L'exploitation minière était une autre activité importante, mais elle décline progressivement depuis 1989. Parmi les autres activités économiques concentrées dans les zones urbaines, il y a la construction navale et la production de pièces automobiles. Aucune forme d'agriculture intensive ne prévaut dans les zones rurales ; les parcelles sont petites, la mécanisation, les pesticides et les engrais sont très peu employés, d'où une production peu abondante, mais robuste et durable. Le tourisme en est au stade du développement, sur les bases des atouts naturels et culturels de la région, et son rôle deviendra plus important à l'avenir.

145. Le Conseil du MAB a pris connaissance de l'initiation d'une coopération transfrontalière entre les Portes de fer et le Parc national de Djerdap en Serbie, et a également noté les bonnes possibilités de mise en œuvre des activités de fonction logistique.

146. Le Conseil du MAB a aussi noté avec inquiétude que la réserve de biosphère des Portes de fer proposée coïncide exactement avec le Parc naturel des Portes de fer. Le Conseil du MAB a remercié les autorités pour les informations complémentaires fournies suite à la demande du Comité consultatif, mais il a exprimé ses préoccupations quant à la gestion et à la structure territoriale de la réserve de biosphère proposée, basée essentiellement sur le Parc naturel, ce qui pourrait entraîner une certaine confusion.

147. Le Conseil du MAB a décidé que ce site soit **différé**, et que les autorités nationales soumettent une nouvelle proposition incluant les éléments suivants :

- a. la soumission d'une structure de gouvernance plus élaborée, différente de l'Administration du Parc naturel, qui soit ouverte, complète, et qui assure une position égale des acteurs locaux dans le processus de prise de décision et dans la gestion de la réserve de biosphère, tout en incluant une vision commune et partagée par les communautés locales pour la désignation d'une réserve de biosphère ;
- b. la soumission d'une proposition de mesures à adopter pour distinguer la réserve de biosphère proposée du Parc naturel, afin d'éviter les confusions entre leurs désignations et leurs objets ;
- c. une carte de zonage détaillée, qui montre que toutes les aires centrales sont entourées par, ou adjacentes à des zones tampon, sachant que certaines des zones de transitions proposées pourraient être transformées en zones tampon, puisqu'elles répondent aux critères de ce type de zone.

148. **Alto Turia (Espagne)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette nouvelle proposition soumise par les autorités espagnoles pour Alto Turia, dans la province de Valence. La réserve de biosphère proposée couvre une surface totale de 67 080,00 ha (aire centrale : 6 987,38 ha ; zone tampon : 49 513,38 ha ; zone de transition : 10 805,27 ha). Elle est particulièrement bien située, dans la partie médiane du cours du fleuve Turia. La région de l'Alto Turia se caractérise par un environnement physique varié et de valeur.

149. Le territoire est bordé par la limite sud-est des chaînes de montagne du système ibérique. Les principaux sommets de la réserve proposée sont le Tortajada (1 515 m), le Campalvo (1 329 m) and le Picarcho (1 305 m) dans la partie nord de la zone incluse dans les limites de la réserve ; et El Navazo (1 103 m) et El Remedio (1 054 m) dans la partie sud de la zone.

150. La région renferme des petites villes situées essentiellement dans les zones de transition (5 714 habitants). Ces villes ont tenté de survivre à partir de leurs propres ressources, avec une petite agriculture peu développée et une petite activité touristique, mais elles sont confrontées à un sérieux problème d'exode rural.

151. L'objectif principal de la réserve de biosphère proposée est la conservation et le développement d'un patrimoine naturel et culturel précieux. Le territoire a été sévèrement touché par le dépeuplement et le ralentissement des activités productives. Le projet de développement fournira un élan économique nécessaire pour mettre l'accent sur la propriété et l'utilisation des ressources de façon durable. Le but est de démontrer qu'il est possible de rétablir et de re-développer Alto Turia, en transformant ce territoire marqué par un fort dépeuplement en une société qui fait du développement durable sa principale activité et son mode de vie. La zone servira d'approche de référence, montrant de quelle façon les êtres humains peuvent vivre en harmonie avec l'environnement.

152. Toutefois, le Conseil du MAB a estimé que le zonage proposé n'était pas complètement fonctionnel. Cinq des aires centrales proposées sont situées dans leur plus grande partie en limite de la réserve de biosphère, et une grande partie des aires centrales n'est pas entourée de zones tampon et de transition. Aucune information complémentaire n'est donnée sur les alentours de la réserve de biosphère.

153. Le Conseil du MAB a décidé que site soit différé, et a encouragé les autorités nationales à réviser le zonage.

Extensions, re-zonages, changements de nom de réserves de biosphère existantes approuvées

154. **Trifinio Fraternidad - Extension (Honduras)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette demande d'extension de la partie appartenant au Honduras de la réserve de biosphère de Tri-national Trifinio Fraternidad, partagée entre El Salvador, le Guatemala et le Honduras. Cette zone correspond à un important bassin hydrographique partagé entre les trois pays, la réserve de biosphère fournissant un réseau de coopération et la mise en place d'un plan de gestion commun pour assurer un développement durable conjoint de la région. Le projet d'extension présenté par le Honduras couvrirait une surface de 278 762,89 ha, dont six espaces protégés au niveau national.

155. La réserve inclut des zones essentielles pour la biodiversité, comme le Parc national de Montecristo et divers écosystèmes forestiers. La zone montagneuse remplit une fonction importante en garantissant l'alimentation en eau des communautés, et d'importants développements se rapportent à la promotion de la production de café, de l'exploitation des forêts de conifères ou de l'agro-tourisme. Cette réserve de biosphère bénéficie d'un fort soutien politique à un niveau élevé (vice-ministres des trois pays), et elle implique les communautés locales dans la promotion du développement durable.

156. Cette extension suit le plan social, environnemental et économique relatif à l'aire de conservation de la Commission du plan de Tri-national Trifinio (CTPT). Cette zone a été mise en place pour préserver et restaurer les ressources hydrologiques du bassin versant bi-national de la rivière Matagua (Guatemala et Honduras), de la rivière Ulúa (Honduras) et du bassin versant tri-national de la rivière Lempa.

157. Le Conseil du MAB a **approuvé** cette extension et a encouragé les autorités nationales à inclure des couloirs, des zones tampons communes qui protégeraient les petites aires centrales. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationale d'inclure cette extension dans la Commission du plan de Tri-national Trifinio.

158. Réserve de biosphère de Selve Costiere di Toscana - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Selve Pisana (Italie) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette une extension et ce changement de nom de la réserve de biosphère de Selve Pisana, désignée en 2004.

159. Elle se situe le long de la côte méditerranéenne italienne, à l'ouest de la ville de Pise. Le secteur consiste en une mosaïque d'écosystèmes en lien avec des estuaires et des zones humides (un habitat important pour les oiseaux), des dunes avec *Ammophila arenaria*, des forêts de dunes avec *Pinus pinea* et *Pinus pinaster*, des lagunes, des tourbières et des marécages, des forêts rares, des montagnes couvertes de pins maritimes et de rares chênes. La zone abrite 10 espèces végétales endémiques et 5 espèces animales endémiques, dont deux espèces de chauve-souris qui se reproduisent dans la zone tampon. L'extension prévue couvre deux zones de plaine, une zone de collines dans la partie centre-est et le grand secteur de Monte Pisani. La zone proposée couvre 43 132,57 ha, dont une aire centrale de 8 253,50 ha, une zone tampon de 15 927,00 ha pour sa partie terrestre et 947,58 ha pour sa partie marine, et une zone de transition de 18 004,40 ha. L'aire centrale est composée d'un regroupement de 18 zones. L'objectif de la zone proposée est la conservation des richesses naturelles et la mise en œuvre d'activités durables dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et du tourisme.

160. Les 72 600 habitants vivent essentiellement dans la zone de transition. L'agritourisme et le tourisme sportif et culturel sont bien développés. Le site accueille plus d'1 million de touristes chaque année, essentiellement dans la zone de transition. Les principales attractions touristiques sont les activités de bord de mer, les activités de plein air à Monti Pisani et les sites culturels. Le territoire abrite par exemple la basilique San Piero a Grado ou le monastère Calci Carthusian, mais aussi d'anciennes ruines romaines à proximité de Monti Pisani. Des recherches nombreuses sont menées sur des sujets variés (faune, flore, intensité des activités humaines, agronomie et espèce invasives) par divers centres et instituts comme l'Université de Pise ou le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

161. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction qu'un système de gestion ascendante a été élaboré, avec un organe de décision pour les communautés. Ce système de gouvernance pourrait assurer une implication participative des communautés, experts et acteurs locaux. Le Conseil a félicité les autorités pour l'implication des jeunes dans le processus de proposition, ce qui assure une coopération intergénérationnelle. Le Conseil a noté que la rédaction du plan de gestion serait finalisée et adoptée après la désignation.

162. Le Conseil du MAB a noté que le Comité consultatif avait demandé que soient fournies les informations suivantes :

- a. Reconsidérer le zonage proposé, afin de garantir que toutes les aires centrales sont entourées par, ou adjacentes à des zones tampon, et dans ce cadre, considérer que certaines zones de transition proposées pourraient tenir lieu de zones tampon, puisqu'elles répondent déjà aux critères des zones tampon ;
- b. Fournir une carte de zonage révisée, ainsi que des éclaircissements sur la logique de la taille de la zone tampon marine et sur l'absence de zone de transition marine ;

- c. Fournir une meilleure description de la surveillance et des types de tourisme dans la zone proposée ;
- d. Expliquer pourquoi les signatures des autorités en charge sont les mêmes pour les trois zones (pages 24-25-26-27-28) ;
- e. Expliquer pourquoi l'accord ne mentionne que sept municipalités (annexe 3) alors que l'extension inclut neuf municipalités, et expliquer comment les municipalités de Lucca et Capannori travailleront avec les autres municipalités.

163. Après réception et examen de ces informations complémentaires fournies par les autorités canadiennes, le Conseil du MAB a **approuvé** cette extension.

164. **Réserve de biosphère du Mont Hakusan - Extension (Japon)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la demande d'extension du Mont Hakusan, désigné en 1980. Elle couvre des zones alpines, subalpines et de montagne. Dans la zone de montagne, en particulier, s'étend une vaste forêt de hêtres du Japon (*Fagus crenata*), qui fournit un habitat à des types de plantes variés, mais aussi à des animaux comme l'ours noir d'Asie (*Ursus thibetanus*) et le saric de Japon (*Capricornis crispus*). Aucune espèce endémique n'a été trouvée dans la réserve de biosphère du Mont Hakusan. Toutefois, parmi les plantes présentes dans la réserve de biosphère, 57 espèces de la famille des orchidées figurent dans l'annexe II de la CITES.

165. Dans le cadre de cette proposition d'extension, l'aire centrale passerait de 17 857 ha à 22 120 ha ; la zone tampon passerait de 29 843 ha à 45 660 ha, et une nouvelle zone de transition de 131 549 ha serait mise en place dans les villages de montagne. La surface totale est plus que quadruplée, avec une addition significative de zones de transition. Les villages ont maintenu un mode de vie basé sur l'utilisation durable des ressources dans les zones de montagne.

166. La réserve de biosphère agrandie inclut un site du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO : « Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama ». En outre, elle abrite deux géoparcs japonais. La population humaine totale dans la réserve de biosphère s'élève à 17 023 habitants, pour la plupart dans les zones de transition. La proportion des enfants décline et celle des personnes âgées augmente en raison des modifications du mode de vie et du départ des jeunes vers les grandes villes depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Il en résulte une inquiétude par rapport au risque de disparition d'un mode de vie basé sur les ressources naturelles et les cultures traditionnelles.

167. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site et a encouragé les autorités nationales à développer un nouveau plan de gestion pour la réserve de biosphère.

168. **Réserve de biosphère de Yakushima et Kuchinoerabu Jima - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Yakushima (Japon)** Le Conseil du MAB accueille favorablement l'extension et le changement de nom de la réserve de biosphère de Yakushima, désignée en 1980. Elle est située à 60 km au sud de l'île de Kyushu au Japon. La réserve est célèbre pour la forêt primaire de cèdres de Yaku, et elle renferme le site de Yakushima, inscrit au patrimoine naturel mondial en 1993. Yakushima illustre la distribution verticale de la végétation depuis la zone subtropicale tempérée chaude voisine de la côte jusqu'aux tourbières hautes proches du sommet (1 936 m). Cette réserve de biosphère a actuellement une taille totale de 18 958 ha, dont 7 559 ha d'aire centrale et 11 339 ha de zone tampon, et elle couvre 37,6% de l'ensemble de l'île de Yakushima (50 429 ha). Toutefois, le zonage actuel ne comprend ni zone de transition, ni zone marine.

169. Le nouveau document de candidature propose une extension afin de couvrir l'ensemble de l'île de Yakushima et d'ajouter une autre île, Kuchinoerabu Jima, en incluant les zones marines qui entourent les deux îles. La nouvelle surface totale proposée est de 78 196 ha (54 066 ha terrestres et 24 130 ha marins). La zone de transition marine s'étend de la côte à 2 km au large à Yakushima, et à 1 km à Kuchinoerabu Jima, en-dehors de l'aire centrale et de la zone tampon marines. Kuchinoerabu Jima se situe à 12 km à l'ouest-nord-ouest de Yakushima, et l'ensemble de l'île fait

partie du Parc national de Yakushima. La nouvelle proposition inclura la plage de Nagata-hama, un site Ramsar qui est un lieu de ponte pour la tortue caouanne, en danger au niveau international. La population actuelle de la réserve de biosphère s'élève à 13 589 habitants.

170. Les autorités japonaises ont soumis une politique de gestion de base de la réserve de biosphère de Yakushima et Kuchinoerabu Jima, expliquant les lignes directrices, les objectifs, les fonctions et le zonage de la réserve de biosphère, ainsi que le système de gestion actuel. Il y a un seul organe de coordination de la réserve de biosphère : le Conseil de promotion de la réserve de biosphère de Yakushima et Kuchinoerabu Jima. Il est constitué d'habitants, de représentants des conseils municipaux, des communautés locales, des organisations administratives et d'experts, et il a la responsabilité de la coordination des différents acteurs.

171. Le Conseil du MAB a félicité les autorités nationales pour leurs efforts relatifs à l'extension du site, et il a encouragé les autorités à formuler un plan de gestion pour la réserve de biosphère, et à le soumettre au Secrétariat du MAB dans un futur proche.

172. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de ce site et le changement de nom de cette réserve de biosphère.

173. Réserve de biosphère du Mont Odaigahara, du Mont Omine et d'Osugidani - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du Mont Odaigahara et du Mont Omine (Japon) Le Conseil du MAB accueille favorablement l'extension et le changement de nom de la réserve de biosphère du Mont Odaigahara et du Mont Omine, désignée en 1980. Cette réserve se situe dans la péninsule Kii de l'île de Honshu au Japon, dans les préfectures Mie et Nara. C'est une zone montagneuse, où l'exploitation forestière s'est développée davantage que l'agriculture. La taille actuelle de la réserve de biosphère est de 36 000 ha, dont 1 000 ha d'aire centrale et 35 000 ha de zone tampon, sans zone de transition.

174. Le nouveau dossier d'extension propose de passer de 36 000 ha à 118 331 ha, dont 5 398 ha d'aire centrale, 32 428 ha de zone tampon et 80 505 ha de zone de transition, soit un ajout significatif de zones de transition. La nouvelle aire centrale inclura la Zone de protection spéciale du Parc national de Yoshin-Kumano, la Zone de préservation de la Réserve d'écosystème de la forêt Osugidani, et l'Aire de protection de la faune nationale et Aire de protection spéciale de la chaîne du Mont Odai. La nouvelle zone tampon inclura la Zone spéciale ou ordinaire du Parc national de Yoshino-Kumano, et la Zone d'utilisation de la Réserve d'écosystème de la forêt Osugidani. L'ensemble de l'aire centrale et une large part de la zone tampon font partie du Parc national de Yoshino-Kumano. Les nouvelles zones de transition sont conçues en tant que zones d'aménagement du paysage dans le cadre des plans paysagers des préfectures de Mie ou de Nara. En raison de cette augmentation de surface significative, les autorités japonaises ont proposé un changement de nom, pour faire de la réserve de biosphère du Mont Odaigahara et du Mont Omine la réserve de biosphère du Mont Odaigahara, du Mont Omine et d'Osugidani.

175. La réserve de biosphère se caractérise par des chaînes de montagne, comme dans la chaîne du Mont Omine, des terrains en pente douce de type plateau, comme à Odaigahara, et de profondes vallées en V, comme à Osugidani. La chaîne du Mont Omine, qui se trouve à cheval sur l'aire centrale et la zone tampon, a été désignée site du patrimoine culturel mondial par l'UNESCO : « Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii ». La population totale de la réserve de biosphère agrandie s'élève à 14 317 habitants, avec une tendance à la diminution du nombre d'enfants et à l'augmentation du nombre de personnes âgées.

176. Le Conseil du MAB a félicité les autorités locales pour leurs efforts, notamment pour ce qui est de l'implication de la population locale dans la proposition d'extension. Les autorités nationales sont encouragées à formuler un nouveau plan de gestion et à le soumettre au Secrétariat du MAB dans un futur proche.

177. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension et le changement de nom de cette réserve de biosphère.

178. **Réserve de biosphère du Mont Sorak - Extension (République de Corée)** Le Conseil du MAB accueille favorablement la demande d'extension de ce site, désigné en 1982. Cette réserve se situe au cœur de la chaîne de montagne Baekdudaegan. Le Mont Sorak est le troisième plus haut sommet de la République de Corée. À cheval sur les territoires de la ville de Sokcho et des districts de Yangyang, Inje et Goseong dans la province de Gangwon, il s'élève à 1 708 m.

179. La réserve de biosphère du Mont Sorak occupe actuellement une surface totale de 39 350 ha (aire centrale : 16 430 ha, zone tampon : 22 385 ha, zone de transition : 353 ha). La zone de transition de la réserve de biosphère du Mont Sorak ne constitue que 1% de sa surface totale. La plus grande partie de la réserve de biosphère est incluse dans le Parc national du Mont Sorak ; il en résulte de nombreuses limites pour développer les programmes de liaison de la réserve de biosphère, pour inciter la population locale à participer, et pour gérer les programmes visant à développer l'économie locale. Sur cette base, le Conseil du MAB a recommandé lors de sa 25^e session l'extension de la zone de transition de la réserve de biosphère du Mont Sorak.

180. Le principal objectif de cette proposition est l'extension de la zone de transition pour englober les zones habitées, les forêts et les zones agricoles qui entourent la zone protégée légalement du Parc national du Mont Sorak. La surface totale est de 76 749 ha (aire centrale : 14 992 ha, zone tampon : 22 312 ha, zone de transition : 39 445 ha). La réserve de biosphère du Mont Sorak est essentiellement constituée de forêts tempérées, 22,8% de sa surface totale se trouvant à plus de 1 000 m d'altitude. De nombreux cours d'eau prennent également leur source dans la réserve de biosphère ; les paysages naturels et géomorphologiques sont variés. La zone protégée du Mont Sorak se situe au cœur des montagnes Baekdudaegan.

181. Pour ce qui est de l'activité économique, certaines personnes travaillent dans le secteur agricole : vergers, rizières et cultures sèches. Toutefois, la majorité de la population travaille dans les hôtels, restaurants, complexes touristiques et autres infrastructures destinées aux touristes et aux visiteurs de la région du Mont Sorak. Les revenus issus du Mont Sorak constituent donc la plus grande part de l'économie régionale.

182. Le Conseil du MAB a félicité les autorités nationales pour avoir pris les mesures appropriées pour faire face aux défis à venir en lien avec le développement et la croissance démographique. Les autorités sont également félicitées pour avoir impliqué la population locale dans le processus d'extension de la réserve de biosphère.

183. Le Conseil du MAB a **approuvé** la proposition d'extension de la réserve de biosphère du Mont Sorak.

184. **Réserve de biosphère de Shinan Dadohae - Extension (République de Corée)** Le Conseil du MAB accueille favorablement la demande d'extension de la réserve de biosphère de Shinan Dadohae, désignée en 2009, avec une superficie totale de 75 749 ha. Après sa désignation comme réserve de biosphère, plusieurs projets pilotes ont été mis en œuvre pour maintenir et promouvoir le développement durable de la région, avec un accent particulier sur la zone de Jeungdo. Le développement du tourisme qui a résulté de ces efforts a revigoré l'économie locale et amélioré le niveau de vie de la population. Ceci a permis ensuite de sensibiliser les habitants des autres zones nécessitant des efforts similaires dans la réserve de biosphère de Shinan Dadohae.

185. Suite à la désignation de la réserve de biosphère, le district de Shinan a pu introduire des mesures plus systématiques pour la protection et la gestion de la biodiversité sur les cinq principales îles proches de la côte et dans les eaux côtières et marines adjacentes. Le résultat de ces efforts a fourni la base sur laquelle le district a développé des mesures appropriées et détaillées pour protéger et gérer toutes les îles du district de Shinan de façon cohérente et suivie.

L'extension de la réserve de biosphère à la totalité du district de Shinan est nécessaire pour que le district puisse renforcer les liens entre sa politique de conservation des écosystèmes et la gestion de la réserve de biosphère. Un autre objectif de cette extension est sa contribution prévue à la mise en œuvre d'un système unifié pour la conservation de la biodiversité dans les îles ; la proposition a été faite suite à des demandes émises par la population locale.

186. L'extension consiste en premier lieu en un millier d'îles réparties le long de la partie sud-ouest de la péninsule coréenne. Elle englobe également des replats de marée qui figurent sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial et sont également des sites Ramsar, ainsi que d'autres zones naturelles protégées comme le Parc national maritime de Dadohae et le Parc provincial de Tidal Flats, et un site du réseau Cittaslow. De plus, elle renferme des zones de grande diversité culturelle en raison du caractère unique des savoirs indigènes. La surface totale proposée sera de 323 874 ha, dont une zone de transition de 177 661 ha.

187. Le Conseil du MAB a félicité les autorités pour la bonne qualité de cette proposition d'extension et a **approuvé** la proposition d'extension. Les autorités ont également été félicitées pour l'implication des communautés locales ; le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que cette proposition d'extension a été lancée et soutenue par la population.

188. Réserve de biosphère de Noroeste Amotapes - Manglares - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Noroeste (Pérou) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette proposition d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère de Noroeste, qui avait été désignée en 1977. L'extension proposée agrandit la réserve afin d'y inclure le Parc national de Cerros de Amotape, Coto El Angolo et la Zone protégée des Mangroves de Tumbes (auparavant, 231 402 ha). L'extension couvre 1 115 947,79 ha (aire centrale : 154 533,27 ha ; tampon : 212 049,47 ha ; transition : 749 365,05 ha).

189. L'altitude varie entre 0 et 1 600 m. La zone se situe sur la côte nord du Pérou, dans les départements de Tumbes et de Piura. Elle couvre la partie de la forêt sèche équatorienne située dans la forêt tropicale de la côte pacifique, et présente une grande biodiversité floristique et faunistique. La réserve englobe également le Parc national de 'Cerros de Amotape', le 'Coto El Angolo' et la forêt nationale de Tumbes. Elle présente un relief très varié, couvert de matorral, de forêt très sèche, de forêt de montagne sèche et tropicale (*Prosopis juliflora*), (*Bombax* sp.), (*Tillandsia* sp.), et des mangroves de Tumbes. Elle abrite également des espèces animales menacées comme le condor, *Sacoramphus papa* et *Burhinus superciliaris*, et parmi les mammifères, *Odocoileus virginianus*, *Tayassu tajacu* et *Felis concolor*.

190. Les principales menaces pour la zone sont le bétail, l'élevage des homards et des crevettes et les feux de forêt. La population totale est de 511 244 habitants. Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage bovin et l'écotourisme.

191. Le Conseil a **approuvé** la proposition d'extension ainsi que le changement de nom de cette réserve de biosphère et a encouragé les autorités à inclure la zone marine dans la proposition, ainsi qu'à débattre de la possibilité de créer une future réserve transfrontalière avec la réserve de biosphère équatorienne de Bosque Seco, désignée en 2014.

192. Réserve de biosphère de Wester Ross - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère de Beinn Eighe (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Le Conseil du MAB accueille favorablement l'extension et le changement de nom proposés de la réserve biosphère de Beinn Eighe située au nord-ouest de l'Écosse et qui fut désignée en 1976.

193. Le site proposé couvre 529 904 ha : une aire centrale de 5 337 ha, une zone tampon de 13 807 ha, et une zone de transition de 510 760 ha (96% du total). La zone proposée englobe le Loch Maree, qui a été désignée site Ramsar, et qui est considéré d'importance internationale en raison de sa population de plongeurs arctiques. La proposition inclut également une zone marine

qui n'est pas sous la juridiction des autorités locales, mais pour laquelle elles souhaiteraient néanmoins développer des plans pour un usage plus durable des ressources marines.

194. La région est dominée par des montagnes sauvages, dont la plus haute est le Beinn Eighe. Les berges des lacs et les vallées sont boisées, alors que les hautes terres sont surtout herbeuses. La réserve naturelle de Beinn Eighe abrite la plus grande des anciennes forêts calédoniennes à Wester Ross. Certains pins sylvestres sont âgés de 400 ans.

195. Environ 8 000 personnes vivent dans la zone de transition, ce qui en fait l'une des régions les moins densément peuplées d'Europe. La majorité de la population vit dans les principales localités : Ullapool, Gairloch, Lochcarron et Kyle of Lochalsh. En raison de sa topographie accidentée et montagneuse, une grande partie du territoire convient au pâturage du bétail. Les domaines privés bénéficient souvent de subventions externes, qui s'ajoutent à d'autres subventions pour des projets forestiers, agricoles ou de développement des énergies renouvelables. Le patrimoine naturel remarquable attire plus de 70 000 visiteurs chaque année, essentiellement pour le tourisme et les loisirs. Des activités de recherche variées sont menées dans le cadre de la réserve de biosphère de Beinn Eighe déjà en place. Le milieu physique, le milieu de vie et l'environnement socio-économique, y compris l'impact du tourisme, font l'objet de recherches approfondies de la part de la University of the Highlands and Islands, d'organismes statutaires pour la conservation et de groupes locaux. Le Scottish Natural Heritage a développé un programme de suivi approfondi.

196. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que la proposition a été développée avec une consultation approfondie de la population et avec son soutien. La gestion se fera conformément aux tendances nationales en faveur de la décentralisation. Le Conseil du MAB a remercié les autorités pour les informations complémentaires fournies sur l'aire centrale et la zone tampon, qui ont clarifié la logique du zonage. Le Conseil du MAB approuve donc le changement de nom et l'extension de ce site.

197. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités de suivre attentivement les effets et l'impact du tourisme en tant que stratégie alternative, et de développer un plan de gestion complet pour la réserve de biosphère dans un futur proche.

Extensions, rezonage, changement de nom de réserves de biosphère existantes approuvés sous réserve de la soumission de certains éléments d'information

198. Réserve de biosphère des lacs de Mazurie - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du lac Luknajno (Pologne) Le Conseil du MAB accueille favorablement l'extension et le changement de nom de la réserve de biosphère du lac Łuknajno qui a été désignée en 1976. Elle se situe dans la région géographique de Mazurie. La partie ouest est située dans le district de Mragowa, et la partie est appartient au district des lacs de Mazurie. Le site proposé couvre 57 751,97 ha : une aire centrale de 6 824,58 ha, une zone tampon de 14 674,26 ha, et une zone de transition de 36 253,13 ha. Cette zone couvre le plus grand lac de Pologne, le lac Sniardwy, et l'un des plus grands complexes forestiers du pays. Elle inclut 23 habitats, dont 10 sont prioritaires, comme la forêt marécageuse de pins et la forêt boréale d'épicéas. La diversité considérable des écosystèmes forestiers se reflète dans la richesse du monde animal, qui inclut le loup gris et le cerf élaphe.

199. La zone proposée en tant que réserve de biosphère des lacs de Mazurie se distingue par sa densité de population relativement faible, en raison des vastes surfaces boisées et des grandes étendues d'eau. La ville de Mikolajki dans la partie nord de la réserve et de nombreux villages concentrent l'essentiel des communautés locales. La population humaine s'élève à environ 8 300 habitants. La nature le plus souvent intacte attire chaque année environ 350 000 visiteurs. Les principales activités de loisirs sont la randonnée, la voile, le canoë sur la rivière Krutynia, l'équitation et le cyclisme. Les principales branches de l'économie locale sont le tourisme, mais aussi

l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche. De nombreuses recherches sont menées par l'Université de Varsovie, l'Académie polonaise des sciences de Popielno et celle de Mikolajki, et le parc paysager de Mazurie, grâce à trois importantes stations de recherche situées dans la zone proposée.

200. Cette zone se distingue par l'élevage traditionnel et la reproduction à des fins de conservation de deux espèces : le cheval Konik, qui est reconnu comme étant un reliquat unique, mettant en évidence la contribution de la Pologne aux efforts mondiaux en matière de reproduction depuis 1949, et la vache rouge de Pologne. Cette dernière constitue un élément de valeur pour l'agriculture écologique des points de vue biologique et ethnographique.

201. Cette zone possède des ressources historico-culturelles considérables. Le caractère mixte de la population (mazuriens, allemands, russes, ukrainiens, biélorusses) a notamment donné lieu à une multitude de traditions culturelles et religieuses, qui représentent un patrimoine immatériel important.

202. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que le processus de proposition a été conduit de manière participative. L'implication des acteurs dans la gestion future de la réserve de biosphère sera rendue effective par la mise en place d'un Conseil de coordination/Comité directeur de la réserve de biosphère des lacs de Mazurie. Il engagera des représentants des autorités locales, les secteurs forestiers, les organisations non gouvernementales, des représentants des stations de recherche, des entrepreneurs, et des institutions liées à la protection de la nature : Directeur régional pour la protection de l'environnement d'Olsztyn et Parc paysager de Mazurie. La rédaction du plan de gestion sera adoptée de façon participative après la désignation.

203. Le Conseil du MAB a salué ce dossier de proposition très bien préparé, qui présente des objectifs de conservation clairs, avec une implication des institutions de recherche et de la population locale. Il a noté que les programmes éducationnels sont bien en place et que les études et recherches portent aussi sur les aspects socio-économiques. Il a également noté que l'objectif du site proposé est d'améliorer la qualité de vie et de renforcer l'identité de la population locale à travers les différentes activités de la zone proposée.

204. Le Conseil du MAB a accusé réception et remercié pour l'information demandée par le Comité consultatif concernant les approbations des municipalités concernées et la description de la façon dont les communautés locales seront impliquées dans la gestion de la Réserve de biosphère proposée, en plus de l'ouverture de discussions publiques lors des réunions du Comité.

205. Cependant, étant donné que la zonation n'est toujours pas clairement définie concernant la zone de transition dans la partie sud du lac, il a été décidé d'**approuver le site dans l'attente** de recevoir et d'approuver l'information suivante d'ici au 30 septembre 2016. La poursuite du processus définissant la zone de transition dans la partie sud du lac devra se faire par l'intermédiaire d'accord mutuel social entre les autorités locales et la soumission d'une carte de zonation mise à jour.

Extensions, re-zonage, changement de nom de réserves de biosphère existantes différés

206. **Réserve de biosphère de Fitzgerald - Extension et changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du Parc national de la rivière Fitzgerald (Australie)** Le Conseil du MAB accueille la demande d'extension et de changement de nom de la réserve de biosphère du Parc national de la rivière Fitzgerald, située dans l'État d'Australie occidentale, et désignée comme réserve de biosphère en 1978. Toutefois, s'agissant d'un site pré-Séville, elle n'a jamais fonctionné complètement comme une réserve de biosphère, en raison de l'absence de zones tampon et de transition appropriées. D'où cette proposition d'extension et de changement de nom. La surface totale de la réserve de biosphère proposée est de 1,529 millions d'hectares, dont 296 390 ha d'aire

centrale, 140 797 ha de zone tampon, 1 092 208 ha de zone de transition terrestre et 157 286 ha de zone de transition marine.

207. Les systèmes géologiques divers (chaîne côtière aride, plaines marines, plateau granitique, arêtes calcaires) sont couverts de terrains côtiers et sub-côtiers, de systèmes de drainage, de zones humides et de sols complexes (sables profonds et lacs salés, par exemple), d'où une mosaïque de végétation complexe. L'objectif de conservation est pertinent dans toutes les zones, mais plus particulièrement dans l'aire centrale (Parc national de la rivière Fitzgerald), l'un des endroits les plus riches de la planète en termes de diversité botanique : 1 665 espèces végétales, dont 62 sont endémiques, se rencontrent dans les habitats que constituent les bois d'eucalyptus, les *Allocasuarina* sp. et les *Melaleuca* sp.. La zone abrite également l'un des plus grands ensembles de faune vertébrée (par exemple le wallaby de l'île Eugène, entre autres noms étranges). Entourant l'aire centrale et imbriquée avec la zone de transition terrestre, la zone tampon inclut des espaces terrestres et côtiers, ainsi que d'autres réserves et espaces publics, qui ne font pas l'objet d'exploration ou d'exploitation minière. Le territoire est utilisé à des fins de conservation, de protection de l'alimentation en eau, de loisir et de camping, et aussi par la communauté aborigène.

208. La zone de transition couvre de grandes surfaces d'exploration et d'exploitation minière, qui sont écologiquement durables selon la stricte législation gouvernementale dans le cadre de la limitation et de la gestion des dommages environnementaux et de l'apport de compensations. Cette activité procurant des bénéfices économiques significatifs (dans le district de Ravensthorpe), elle a conduit au développement de zones résidentielles et d'opportunités commerciales. La partie marine inclut des estuaires, des cours d'eau et des écosystèmes côtiers, avec une interaction significative entre les océans et le bassin versant de la rivière. Cette zone a été définie en tant que zone de transition en raison de l'importance des loisirs côtiers et du tourisme saisonnier (vacances, congés scolaires), et de la pêche commerciale (ormeau, utilisation de sennes coulissantes, de sennes de plage et de filets maillants) et de la pêche de loisir, qui sont pratiquées selon une gestion basée sur l'écosystème. Les eaux préservées contiennent des zones de mise bas (baleine franche australe), de migration (baleine à bosse) et d'alimentation (phoques, otaries, oiseaux de mer).

209. Le support logistique est assuré par la législation du Commonwealth et les agences de police et d'état (National Park Ranger), les autorités locales gouvernementales (Ravensthorpe et 3 autres districts), divers groupes communautaires, des institutions universitaires et de recherche et des groupes internationaux.

210. Le Conseil du MAB a félicité les autorités nationales australiennes pour leurs efforts considérables pour l'amélioration de la fonctionnalité de ce site selon la stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, après un examen attentif de cette nouvelle proposition d'extension, le Comité consultatif a noté que la surface de la zone tampon indiquée dans le dossier de candidature ne correspondait pas à celle figurant sur la carte de zonage. Il a également observé que la zone tampon n'était pas contiguë et n'entourait pas l'aire centrale, et donc qu'elle ne procurait pas une protection adéquate pour l'aire centrale.

211. Le Conseil du MAB a décidé de **différer** cette extension et ce changement de nom et a encouragé les autorités nationales à resoumettre une nouvelle candidature prenant en compte la recommandation de refaire le zonage de cette surface de sorte que la zone tampon soit contiguë à l'aire centrale, et de soumettre une nouvelle carte de zonage.

212. Réserve de biosphère de Cuenca Alto del Manzanares - Re-zonage (Espagne) Le Conseil du MAB a accueilli cette proposition de re-zonage destinée à prendre en compte la recommandation préalable du Conseil de 2006 sur l'inclusion d'une zone de transition adéquate. Ce site présente un caractère unique en raison de sa situation dans le voisinage immédiat de Madrid, qui se reflète dans la proposition de zonage suivant le Parc régional Cuenca Alta del Río Manzanares et le Parc national Sierra de Guadarrama, qui garantissent les trois fonctions de cette

réserve de biosphère péri-urbaine. La nouvelle extension couvre une surface totale de 46 787,19 ha (aire centrale : 18 683,85 ha ; tampon : 24 641,17 ha et transition : 3 462,17 ha).

213. La réserve de biosphère se situe dans des montagnes de moyenne et haute altitude, avec des vallées et des zones rocheuses constituées de granite et de gneiss. La « Pedriza del Manzanares » en est un élément particulièrement remarquable, avec un paysage géologique spectaculaire dominé par des formations granitiques fortement érodées constituées d'énormes blocs de formes surprenantes appelés « berruecos », avec une végétation méditerranéenne de plantes aromatiques comme le thym, la lavande, la lavande papillon, le romarin et le ciste. Pour ce qui est des arbres, on trouve des bosquets de chênes et de frênes, des bosquets de genévriers et de pins, et à des altitudes plus élevées, des formations basses de *Cytisus oro-mediterraneus*.

214. Le Conseil du MAB a noté qu'aucune modification n'avait été faite au niveau de la taille de la réserve de biosphère et que certaines zones tampon avaient été transformées en zones de transition. Le Comité du MAB a également noté une présence significative d'activités humaines dans l'aire centrale, ce qui n'est pas compatible avec le système de zonage proposé. De plus, l'aire centrale n'est pas entourée de zones tampon et de transition.

215. En conséquence, le Conseil du MAB a décidé de **différer** cette proposition de re-zonage et encourage les autorités nationales à effectuer une révision totale du zonage.

Retrait de sites

216. L'Autriche a pris la parole pour informer le Conseil du MAB qu'elle avait retiré deux réserves de biosphère du Réseau mondial des réserves de biosphère : Unterer Lobau et Neusiedler See.

217. Avec 20 nouvelles réserves de biosphère, en y incluant un site transfrontière au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère, et en enlevant les deux sites retirés par l'Autriche, le réseau compte maintenant 669 réserves de biosphère, 16 réserves transfrontières dans 120 pays.

XII. Examen périodique des réserves de biosphère et suivi des recommandations

218. La représentante du Secrétariat a présenté ce point en indiquant que 75 rapports et 69 comptes rendus de suivi avaient été examinés par le Comité Consultatif sur les réserves de biosphère à sa dernière session.

219. Elle a rappelé qu'à la dernière session du Conseil du MAB il a été décidé qu'aucune décision ne seraient prises pour les sites qui ne remplissaient les critères du cadre statutaire et que les pays auraient jusqu'au 30 septembre 2016 pour mettre en œuvre les recommandations émises par le Conseil du MAB.

220. Elle a expliqué les recommandations du Comité consultatif par catégorie, lesquelles étaient surlignées de différentes couleurs dans les tableaux figurant sur l'écran afin de faciliter les discussions. Ces catégories incluaient : a) les sites qui répondaient aux critères, ceux officiellement reconnus par le Conseil du MAB, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 du Cadre statutaire ; b) les sites qui ne répondaient pas aux critères, et qui nécessitaient la prise de mesures supplémentaires (paragraphe 5 de l'article 9 du Cadre statutaire) ; c) les sites pour lesquels il n'existait pas suffisamment d'informations pour déterminer s'ils répondaient ou non aux critères.

221. Le Président a reconnu sa satisfaction le travail accompli par le comité consultatif, un délégué a informé le conseil du MAB qu'ils étaient prêts à fournir un appui technique aux pays qui en auraient besoin.

222. Le Conseil a formellement adopté les recommandations suivantes :

223. **Réserve de biosphère d'El Kala (Algérie).** Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt du second rapport d'évaluation périodique de la réserve de biosphère d'El Kala, désignée comme telle en 1990. Le Conseil du MAB salue les efforts faits par la réserve de biosphère pour appliquer les recommandations faites en 2002 à l'issue du premier examen périodique. En particulier, plusieurs études sur l'état écologique du site, notamment pour l'élaboration d'un plan de gestion pour les zones humides, ainsi que sur les caractéristiques socioéconomiques des populations locales, ont été entreprises dans le but de définir des processus de participation locale appropriés. On mentionnera en particulier, à cet égard, le soutien et la formation des hommes et des femmes en vue du développement de l'apiculture. Le Conseil du MAB félicite la réserve de biosphère d'être devenue une référence souvent consultée par les autorités nationales et locales dans le domaine de la viabilité écologique, et d'avoir su mettre en place plusieurs dispositifs de collaboration nationale et internationale.

224. L'intégration des populations se fait par l'intermédiaire du développement d'activités économiques et du volontariat. En revanche, la gestion de la réserve de biosphère est assurée suivant le plan de gestion du parc national d'El Kala, ainsi que par son conseil d'orientation, où la société civile n'est représentée que par un seul représentant d'association. L'intensification des processus participatifs au sein de la réserve de biosphère, qui fait partie des objectifs fixés pour les années à venir, est donc fortement encouragée.

225. Pour répondre à la demande faite en lien avec le premier examen périodique, l'Algérie a présenté un nouveau zonage, révisé et étendu, de la réserve de biosphère, qui a recueilli la pleine approbation du Comité consultatif. Par suite, et compte tenu des autres évolutions positives mentionnées dans le rapport, le Comité consultatif conclut que la réserve de biosphère d'El Kala **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

226. Le Conseil du MAB a **approuvé** l'extension de cette réserve de biosphère.

227. **Réserve de biosphère de Gouraya (Algérie)** Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Gouraya, désignée comme telle en 2004. Il félicite les autorités pour les évolutions positives qui ont été enregistrées, depuis la nomination, en ce qui concerne la planification territoriale. On retiendra notamment la fermeture d'une carrière, la délocalisation d'une décharge et le développement d'infrastructures facilitant le transport et l'accès à des villages auparavant isolés.

228. Le rapport fait état d'une forte activité dans le domaine de la recherche, mise en œuvre dans le cadre de conventions avec plusieurs universités nationales et internationales, concernant les ressources naturelles des réserves de biosphère, mais qui a aussi donné lieu à la réhabilitation de sites historiques d'intérêt national. L'éducation environnementale et l'écotourisme se sont développés, ce qui s'est traduit par la création de quatre écomusées et de pistes de randonnée ; une communication ouverte est assurée par l'intermédiaire d'un site Web spécifique et de la présence de la réserve de biosphère sur les médias sociaux.

229. On notera le recrutement de 1 500 personnes au sein de la réserve de biosphère depuis sa désignation. La participation des populations locales est considérée comme effective au niveau de la mise en œuvre du plan de gestion du site. Des projets de développement rural et d'écotourisme ont ainsi été élaborés avec des associations de la société civile, et l'apiculture a été encouragée grâce à des programmes de formation. Néanmoins, à l'heure actuelle, la participation des communautés locales n'est pas à l'ordre du jour des processus de planification de la gestion et de décision, ni à celui des nouveaux plans territoriaux. Il convient donc de la promouvoir davantage.

230. Si le Conseil du MAB se félicite des efforts qui sont actuellement menés pour étendre l'aire de transition de façon qu'elle englobe plusieurs municipalités supplémentaires, il demande que des précisions soient données concernant l'état d'avancement du projet ainsi que l'explication

détaillée et les chiffres de superficie correspondants à ces changements. En particulier, les autorités sont invitées à préciser si les chiffres figurant sur le tableau pour la superficie et la configuration spatiale constituent une proposition officielle, ou s'ils se rapportent à des actions en cours qui restent à finaliser, et s'ils correspondent à des ajouts par rapport à la superficie actuelle de l'aire concernée et non aux chiffres actualisés de la superficie totale. De même, les mesures indiquées dans le tableau doivent être mises en cohérence avec les informations figurant sur les cartes. Le Conseil du MAB conclut que la réserve de biosphère **répondait** aux critères et **approuve** l'extension de ce site. Les autorités sont invitées à fournir les éclaircissements et les documents demandés au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016 au plus tard.

231. Réserve de biosphère de Taza (Algérie) Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Taza, qui a été désignée en 2004. Il prend acte de l'extension de l'aire de transition à une zone marine, ainsi que de la révision de l'organisation interne de la réserve de biosphère, avec la création d'un comité scientifique chargé de déterminer les priorités de la recherche et de coordonner la collaboration entre les organismes de recherche. Les travaux de recherche scientifique de la réserve de biosphère et la mise en place de conventions avec des universités ont conduit à la découverte de nouvelles espèces animales (de papillons et de chauve-souris) et à une augmentation du nombre d'espèces inventoriées.

232. Les études menées ont porté sur la diversité biologique et sur l'histoire culturelle, le savoir traditionnel a été mis en avant dans les médias. Parallèlement, on a observé une résurgence de pratiques traditionnelles telles que la poterie ou l'agriculture de montagne. Le Conseil du MAB a félicité les autorités pour leur engagement en faveur du développement local. En particulier, des études socioéconomiques ont été réalisées en vue de définir les besoins des populations locales et des sessions de formation (à l'apiculture, à l'arboriculture, à l'écotourisme, etc.) ont été organisées pour renforcer les capacités. Cette stratégie illustre la façon dont le site adhère à la notion de réserve de biosphère. On soulignera par ailleurs la capacité de la réserve de biosphère à faire face à des problèmes spécifiques, tels que la pollution des plages due à leur fréquentation excessive, grâce à la mise en place d'équipes de terrain.

233. À ce jour, la population locale participe à la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve de biosphère en bénéficiant de sessions de formation et de programmes d'éducation à l'environnement, ou en prenant part à des activités volontaires (de nettoyage, par exemple). Cependant, ces mécanismes sont principalement au sommet, et les populations locales ne sont pas consultées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, ni dans le processus de décision. De ce fait, le Conseil du MAB encourage la réserve de biosphère de Taza à s'orienter vers des processus plus participatifs.

234. Le Conseil du MAB considère que la réserve de biosphère de Taza **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et approuve l'extension de ce site.

235. Réserve de biosphère du Delta del Paraná (Argentine) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, désignée en 2000, qui couvre une superficie de 88 624 hectares. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction l'excellent travail accompli dans cette réserve de biosphère au cours des dix dernières années. En 2008, les autorités nationales ont mis en œuvre le Plan stratégique intégral pour la conservation et le développement durable de la région du delta de Paraná (PIECAS-DP) en vue d'une meilleure réglementation de l'occupation des sols. En 2010, l'organisation du colloque « Delta del Paraná : Historia, presente y futuro », consacré au rôle de la réserve de biosphère et auquel ont participé de nombreux acteurs d'horizons différents, a permis d'améliorer la gestion et d'analyser les contributions apportées ces dernières années.

236. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, le Conseil du MAB a

recommandé aux autorités nationales de renforcer le comité de gestion, de présenter un plan de gestion ainsi que d'améliorer le système de zonage afin de garantir la protection de l'aire centrale à la frontière uruguayenne. Les autorités nationales doivent compléter le dossier et faire parvenir au secrétariat du MAB les fichiers sous forme « *shapefiles* » du système de zonage dans un futur proche.

237. Réserve de biosphère de Wienerwald (Autriche) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport périodique de la réserve de biosphère de Wienerwald, créée en 2005. D'une superficie de 105 645 hectares, elle s'étend sur 51 communes de Basse-Autriche et sept arrondissements de Vienne et constitue la plus grande hêtraie contiguë d'Europe centrale. Cette réserve de biosphère abrite 20 types de forêt – avec principalement des hêtres, chênes et charmes – et plus de 17 types de prairie. On y dénombre plus de 2 000 espèces végétales et environ 150 espèces d'oiseaux nicheurs. Le paysage culturel est formé par des vignobles et des murs de pierres sèches.

238. Le Conseil du MAB a pris note de la diversité des projets en matière de conservation de la nature, qui ont servi de passerelle entre la science et la société. Grâce à la participation très efficace de divers acteurs, la réserve de biosphère a introduit des pratiques agricoles durables en s'appuyant sur l'économie locale et des partenariats fiables. L'éducation et les campagnes de sensibilisation sont harmonieusement intégrées aux trois fonctions de la réserve de biosphère.

239. Outre les projets de conservation, la réserve de biosphère soutient la participation sociale des populations locales, offre des formations aux jeunes et promeut le site grâce aux savoirs traditionnels, reconnus comme patrimoine immatériel, des projets associant alimentation et environnement, ce qui permet de créer une société verte, aussi par le biais de projets transgénérationnels.

240. Le plan de gestion est basé sur une approche participative introduite par le projet « Wienerwald BR 2020 Vision », dans lequel les habitants proposent des activités. Ce plan d'action est un outil supplémentaire de gestion du site. Le Conseil du MAB a indiqué que cette méthodologie peut servir de modèle pour d'autres réserves de biosphère.

241. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

242. Le Conseil du MAB a félicité les gestionnaires de la très bonne préparation de ce rapport d'examen périodique. Le Conseil du MAB a proposé que ce rapport serve de modèle pour le rapport de l'examen périodique pour le Réseau mondial des réserves de biosphère et a souligné le mérite des approches participatives dans la mise en œuvre du développement durable et de la conservation de la nature, ainsi que dans la gestion d'une réserve de biosphère à proximité d'une capitale.

243. Réserve de biosphère de la Serra do Espinhaço (Brésil) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005, et a salué les autorités nationales pour l'excellente qualité des informations fournies. Le Conseil du MAB a fait part de sa satisfaction devant le travail accompli au cours des dix dernières années pour promouvoir la conservation et le développement durable (formations, séminaires et élaboration de ressources éducatives et informatives) conformément au principe de réserve de biosphère.

244. Le Conseil du MAB a estimé que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a toutefois recommandé d'accorder plus d'attention aux activités minières développées dans la réserve de biosphère et de chercher les moyens de mieux les gérer.

245. Réserve de biosphère d'Amazônia Central (Brésil) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère créée en 2001 et a noté les

progrès accomplis par la réserve de biosphère, qui a tenu compte des difficultés de la région amazonienne. Le Conseil du MAB a également noté que les désignations nationales et internationales se recoupent dans cette zone (corridor biologique, site Ramsar et site du patrimoine mondial), ce qui reflète l'importance de la conservation dans cette zone.

246. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé de :

- a. revoir et mettre à jour le plan et la structure de gestion de la réserve de biosphère pour permettre une meilleure harmonisation avec les autres désignations nationales et internationales
- b. de veiller à l'apport d'un financement stable pour garantir la continuité des activités mises en œuvre.

247. **Réserve de biosphère de Caatinga (Brésil)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2001. Le Conseil du MAB a remercié l'autorité nationale pour les informations contenues dans ce rapport et a noté l'important travail réalisé par cette réserve de biosphère pour remplir les objectifs de développement durable. Il a noté l'importance de la contribution des comités de la réserve de biosphère.

248. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères. Toutefois, le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales de restructurer le comité de gestion et de renforcer le conseil national et le système de gestion de cette réserve de biosphère. Les autorités devront également fournir un plan de gestion mis à jour.

249. **Réserve de biosphère de Cerrado (Brésil)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1994, puis étendue en 2000 et 2001. La première phase est effective et a permis d'atteindre les objectifs de la stratégie de Séville ; cependant, il n'a pas été possible d'évaluer l'avancement des deuxième et troisième phases, car aucune information n'a été fournie par les autorités nationales. Le Conseil du MAB a estimé que des informations complémentaires sont nécessaires pour pouvoir établir si cette réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

250. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de soumettre un nouveau rapport d'examen périodique au secrétariat du MAB d'ici le 30 septembre 2016 avec des informations concernant l'ensemble de la réserve de biosphère, notamment l'extension des phases 2 et 3. Les autorités nationales doivent aussi définir clairement le comité de gestion et le plan de gestion pour la réserve de biosphère, notamment l'extension des phases 2 et 3, et préparer une cartographie claire sous forme numérique et imprimée de l'ensemble de la réserve de biosphère.

251. **Réserve de biosphère de Pantanal (Brésil)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2000. Pantanal est la plus grande zone humide continentale du monde. Il y a de bonnes pratiques de conservation. Bien qu'elle fonctionne comme une réserve de biosphère, le plan de gestion n'a pas été mis en œuvre. Le Conseil du MAB a pris note du travail important réalisé par les autorités nationales et régionales, les ONG et les partenaires privés pour assurer la conservation des valeurs culturelles et environnementales de la zone de Pantanal, ainsi que le développement durable des communautés locales. Toutefois, le Conseil du MAB a noté que les activités ne sont pas directement promues par la réserve de biosphère car la structure de gestion n'est pas opérationnelle. Elle a encouragé les autorités à revitaliser la structure de la réserve de biosphère afin qu'elle devienne le promoteur de la gestion de cette zone importante et un modèle de développement durable dans la région.

252. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales :

- a. de présenter le rapport de l'activation du comité de gestion d'ici le 30 septembre 2016
- b. de présenter un plan de gestion pour la réserve de biosphère
- c. de promouvoir la présentation de Pantanal comme réserve de biosphère.

253. **Réserve de biosphère de la Mare aux hippopotames (Burkina Faso).** Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt de ce second rapport d'examen périodique d'un site établi en 1987 et situé dans la partie sud-est du pays. Le périmètre concerné comporte divers écosystèmes humides, ainsi que des forêts sèches et des savanes. La réserve de biosphère a été baptisée du nom d'une mare, la « mare aux hippo », qui constitue l'habitat d'une importante population d'hippopotames (*Hippopotamus amphibious*). C'est une aire de concentration importante pour les oiseaux migrateurs (avec plus de 160 espèces), reconnue comme site Ramsar (1990) et Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). La réserve de biosphère est membre actif du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales, mené à bien en 2014, et qui met en place une capacité de résistance de la réserve de biosphère face au changement climatique.

254. Le Conseil du MAB félicite le pays pour le caractère participatif de l'examen périodique qui a fait intervenir toutes les catégories de parties prenantes aux niveaux local, régional et national, et salue la mise en œuvre, par les autorités nationales, des recommandations formulées par le Conseil du MAB à l'issue de l'examen périodique de 1997.

255. Le Conseil du MAB note qu'un certain nombre d'organisations communautaires interviennent dans la gestion de la réserve de biosphère. Des plans locaux et régionaux de gestion participative ont été mis au point depuis le dernier examen périodique. Le plan de gestion récemment adopté (2016-2025) a été entériné par les autorités régionales mais n'a pas été fourni. Un certain nombre d'activités de développement, notamment dans le domaine du tourisme, ont été mises en œuvre, faisant croître les revenus des communautés. Des programmes d'éducation environnementale sont également mis en œuvre. La communication dans la région a été améliorée avec la création d'une radio communautaire. En revanche, le Conseil du MAB constate qu'une certaine confusion entoure la définition de la fonction logistique au titre du point 2.2.6., qui mentionne des infrastructures (pavillon, infrastructure radio, etc.).

256. Le Conseil du MAB prend acte du renforcement de l'équipe de gestion. Des activités destinées à assurer la fonction de conservation ont été menées et ont eu des conséquences positives sur la superficie de la mare et la densité de la faune. Il note cependant avec inquiétude la présence d'espèces invasives.

257. Le Conseil du MAB félicite les autorités pour la création du Fonds d'intérêt collectif (FIC) à l'appui des communautés vivant autour des réserves de faune et prie les autorités nationales de fournir une copie signée de la parution correspondante au journal officiel.

258. Le Conseil du MAB conclut que la réserve de biosphère de la Mare aux hippopotames **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande qu'un exemplaire du plan de gestion (2016-2025) soit envoyé au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016 au plus tard.

259. **Réserve de biosphère W (Burkina Faso)** Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt du premier rapport d'examen périodique de ce site, créé en 2002, qui fait partie de la réserve de biosphère transfrontalière du même nom s'étendant également au Niger et au Bénin.

260. Le site se trouve dans la partie sud-est du pays. Il abrite une biodiversité riche et variée. La région « W » constitue par ailleurs une barrière contre l'avancée de la désertification par le nord. Elle constitue l'habitat de l'une des plus importantes populations d'ongulés d'Afrique de l'Ouest et comporte par ailleurs des zones humides d'importance internationales reconnues au titre de la Convention Ramsar. Les espèces de plantes sauvages continuent de jouer un rôle important dans l'utilisation des terres et l'agriculture traditionnelles.

261. Le Conseil du MAB prend note de l'extension de 26 000 hectares de la zone tampon, par l'ajout de la réserve de faune de Koakranas. Il prend acte de l'actualisation du plan de gestion (2015-2024). Il félicite le pays pour le caractère participatif de l'examen périodique, qui a fait intervenir toutes les catégories de parties prenantes, aux niveaux local, régional et national.

262. Le Conseil du MAB constate la participation des communautés à la gestion de la réserve de biosphère par l'intermédiaire de plusieurs organisations communautaires qui contribuent à l'amélioration de la fonction de développement de la réserve. Un renforcement des capacités, destiné à améliorer la gouvernance de la réserve de biosphère, a été effectué. La fonction logistique a été favorisée par des travaux de recherche dans les domaines biologique et socioéconomique, ainsi que par des activités de suivi. Le Conseil du MAB invite les autorités nationales à bien faire rapport sur la fonction logistique au titre du point 2.2.6.

263. Le Conseil du MAB félicite les autorités pour la création du Fonds d'intérêt collectif (FIC) à l'appui des communautés vivant aux alentours des réserves de faune, et prie les autorités nationales de lui fournir une copie signée de la parution correspondante au journal officiel.

264. Le Conseil du MAB conclut que la réserve de biosphère W (Burkina Faso) **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il demande que les autorités nationales envoient au Secrétariat du MAB, avant le 30 septembre 2016 au plus tard, un nouveau formulaire de candidature concernant l'extension de la biosphère, pour approbation par le Conseil du MAB, ainsi qu'une copie du plan de gestion (2015-2024).

265. **Recommandation générale à la Bulgarie :** Le Conseil du MAB a souligné que toutes les réserves de biosphère bulgares ont été créées avant l'adoption de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire. Leur zonage ne respecte donc pas les critères du Cadre statutaire car seules la fonction de conservation et une partie de la fonction d'appui logistique ont été mises en œuvre. Le Conseil du MAB a reconnu qu'en réponse à l'adoption de la stratégie de sortie, un groupe d'experts national a été créé en 2013 et que le Comité national du MAB a été élargi pour pouvoir inclure toutes les principales parties prenantes. Il s'est aussi félicité du plan prévu par le Programme opérationnel « Environnement » (2014-2020) pour financer l'examen du réseau bulgare des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a reconnu la contribution unique de ces sites à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi qu'à la recherche scientifique.

266. Le Conseil du MAB a noté que toutes les réserves de biosphère bulgares partagent les mêmes frontières que des réserves naturelles spécifiques, soumises à la législation nationale. Conformément à la Constitution et à la législation bulgares (Loi sur les aires protégées), aucun établissement humain n'est autorisé dans ces zones et les réserves de biosphère bulgares ne sont pas habitées.

267. Le Conseil du MAB a préconisé des changements drastiques dans la conception des réserves de biosphère afin qu'elles abritent des zones habitées, l'élaboration d'un nouveau système de zonage, la mise en place d'un dialogue pour construire une vision commune à diverses parties prenantes et de bonnes structures de gestion, ainsi que l'élaboration de plans de gestion pour refléter les trois fonctions d'une réserve de biosphère.

268. Le Conseil du MAB a donc recommandé aux autorités de ne maintenir qu'une seule réserve de biosphère et les a fortement encouragées à soumettre d'autres propositions basées sur la mise en œuvre des critères du Cadre statutaire, la participation active des parties prenantes, y compris les communautés locales, au processus de désignation. Le secrétariat MAB et le bureau de Venise de l'UNESCO se tiendront à la disposition des autorités bulgares pour les aider durant ce processus.

269. **Réserve de biosphère de Steneto (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Cette réserve de biosphère est située dans le Parc national du Balkan Central (CBNP), au centre du pays.

270. Il a noté l'absence de distinction claire entre le parc national et la réserve de biosphère. La réserve de biosphère de Steneto bénéficiant de la protection juridique la plus élevée accordée par la législation nationale, aucune activité humaine basée sur l'utilisation des ressources naturelles n'y est autorisée. Les fonctions de conservation et d'appui logistique sont très bien remplies, mais la fonction de développement n'est pas mise en œuvre sur le site.

271. Il a également relevé l'existence d'un Conseil consultatif public sous la direction du Parc national du Balkan central, qui réunit des groupes de parties prenantes des zones voisines. Mais personne n'est en charge de la gestion de la réserve de biosphère.

272. Il a également reconnu les longs efforts encore fournis actuellement pour respecter les critères de la stratégie de Séville mais a estimé que le zonage de la réserve de biosphère de Steneto n'est toujours pas adéquat, étant donné qu'elle n'est pas habitée et que sa priorité accordée à la conservation de la nature ne reflète pas la valeur des trois fonctions d'une réserve de biosphère.

273. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

274. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

275. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site actuel pour les raisons suivantes :

- a. la réserve de biosphère n'est pas habitée
- b. les trois fonctions ne sont pas mises en œuvre
- c. le zonage ne respecte pas les critères.

276. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

277. **Réserve de biosphère de Tsaritchina (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Cette réserve de biosphère est située dans le Parc national du Balkan Central (CBNP), au centre du pays. Il n'existe pas de distinction claire entre le parc national et la réserve de biosphère. La législation nationale n'autorise pas les activités humaines ou l'utilisation des ressources naturelles dans la réserve de biosphère de Tsaritchina. Les fonctions de conservation et d'appui logistique sont remplies grâce au parc national, mais la fonction de développement n'est pas mise en œuvre. Le Conseil du MAB a noté l'existence d'un Conseil consultatif public pour le parc national, mais la réserve de biosphère ne dispose pas de structure de coordination spécifique.

278. Le Conseil du MAB a convenu que cette réserve de biosphère n'est toujours pas conforme à ce que préconise la stratégie Séville, comme le mentionne le rapport. Il a pris note des efforts faits ces dernières années pour remédier à la situation. Malgré ces efforts, la réserve de biosphère de Tsaritchina continue de n'avoir qu'une aire centrale. Il a également noté que la réserve de biosphère est inhabitée et que la priorité est accordée à la conservation de la nature.

279. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière. Il a convenu avec les autorités que le Parc national du Balkan central peut constituer l'aire centrale et la zone tampon de la réserve de biosphère, tandis que la zone de

transition pourrait être formée par le territoire des municipalités adjacentes au parc étant donné que la zone de transition ne doit pas nécessairement avoir un statut de réserve naturelle.

280. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

281. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

282. **Réserve de biosphère de Srébarna (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Cette réserve de biosphère est située au sein de la réserve de Srébarna, au nord-est du pays. Cette zone a une valeur élevée en termes de biodiversité et a été classée comme site du patrimoine mondial, site Ramsar et site Natura 2000.

283. Il n'existe pas de distinction claire entre la réserve naturelle et la réserve de biosphère. La Constitution bulgare et la législation bulgare spécifique à ce domaine interdisent toute activité humaine ou tout établissement humain dans la réserve de biosphère de Srébarna. Les seules exceptions tolérées sont des mesures de gestion limitées pour améliorer les habitats. L'administration de la réserve naturelle assume les fonctions de conservation et d'appui logistique, mais la fonction de développement n'est pas mise en œuvre dans la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a également noté l'absence d'une structure de coordination spécifique à la réserve de biosphère.

284. Il a aussi noté que les autorités ont accepté que la réserve de biosphère reste à l'état précédant la stratégie de Séville. Il a également pris note des efforts fournis ces dernières années pour améliorer la situation. Toutefois, la réserve de biosphère de Srébarna ne compte pas de résidents permanents et le zonage se limite à une aire centrale. Les trois fonctions du site ne sont pas équilibrées, dans la mesure où la conservation de la nature prédomine.

285. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

286. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

287. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

288. **Réserve de biosphère de Doupkata (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Cette réserve de biosphère est située au sein de la réserve naturelle de Doupkata, dans la partie ouest du massif des Rhodopes. Cette zone a une grande valeur en termes de biodiversité et fait partie du réseau Natura 2000.

289. Le Comité de consultation a noté l'absence de distinction claire entre la réserve naturelle et la réserve de biosphère. La législation bulgare interdit toute activité humaine ou tout établissement

humain dans la réserve de biosphère de Doupkata. La fonction de conservation est mise en œuvre, celle d'appui logistique l'est partiellement, mais celle de développement n'est pas remplie, malgré certaines tentatives de coopération avec des municipalités extérieures à la réserve de biosphère. Le Comité consultatif a également relevé l'absence de structure de coordination ou de plan de gestion spécifique à la réserve de biosphère.

290. Il a noté que les autorités ont donné leur accord pour que la réserve de Doupkata comporte uniquement une aire centrale et des zones tampons et que le site soit inhabité. Il a pris acte des efforts fournis au niveau national ces dernières années mais a estimé que le potentiel de Doupkata pour devenir une réserve de biosphère n'a pas été étudié de façon assez précise.

291. Le Conseil du MAB a bien noté les efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière, en particulier par le rôle crucial qu'elle peut jouer dans le maintien des écosystèmes.

292. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas présentes et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

293. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

294. **Réserve de biosphère de Koupna (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Cette réserve de biosphère est située au sein de la réserve naturelle de Koupna, dans la partie ouest du massif des Rhodopes, au sud-ouest du pays. Cette zone a une biodiversité riche et fait partie du réseau Natura 2000.

295. Il a noté l'absence de distinction claire entre la réserve naturelle de Koupna et la réserve de biosphère. La fonction de conservation est mise en œuvre, celle d'appui logistique l'est partiellement, mais celle de développement n'est pas remplie. Le Conseil du MAB a également noté l'absence d'une structure de coordination participative ou de plan de gestion spécifique à la réserve de biosphère.

296. La réserve de biosphère comporte uniquement une aire centrale qui est une réserve naturelle stricte et qui, selon la législation nationale en vigueur, ne peut être habitée. Le Conseil du MAB a reconnu les efforts fournis par les autorités nationales ces dernières années pour mettre à niveau les réserves de biosphère bulgares mais a estimé que les résultats ne sont pas encore satisfaisants. Il a estimé que le potentiel de Koupna pour devenir une réserve de biosphère à part entière n'a pas été étudié de façon assez précise.

297. Le Conseil du MAB a bien noté les efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière, en particulier par le rôle crucial qu'elle peut jouer dans le maintien des écosystèmes.

298. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

299. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

300. **Réserve de biosphère de Mantaritsa (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Cette réserve de biosphère est située au sein de la réserve naturelle de Mantaritsa, dans la partie ouest du massif des Rhodopes, au sud-ouest du pays. Sa biodiversité riche lui a valu son classement au réseau Natura 2000.

301. Il a noté que la réserve de biosphère ne remplit pas sa fonction car il n'y a pas de distinction claire entre la réserve naturelle de Mantaritsa et la réserve de biosphère. Conformément à la Constitution bulgare et à la Loi sur les aires protégées, les réserves naturelles (équivalentes à la Catégorie I des aires protégées de l'UICN), aucun établissement humain n'est autorisé dans leurs limites. La fonction de conservation est mise en œuvre, celle d'appui logistique l'est partiellement, mais celle de développement est inexistante. Actuellement, la réserve de biosphère se limite à une aire centrale. Le Conseil du MAB a également noté l'absence d'une structure de coordination participative, de participation des parties prenantes ou de plan de gestion spécifique à la réserve de biosphère.

302. Le Conseil du MAB a bien noté les efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière, en particulier par le rôle crucial qu'elle peut jouer dans le maintien des écosystèmes.

303. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

304. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

305. **Réserve de biosphère d'Ali Botoush (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Cette réserve de biosphère est située dans le massif de l'Orvilos, près de la frontière gréco-bulgare. Ce site abrite trois grands types d'écosystèmes : forêts, pâturages et sols ayant une végétation éparse ou absente. Cette aire protégée a été créée pour préserver cette forêt relictuelle unique composée de *Pinus helredichii*, *Pinus nigra*, *Abies borisii-regis*.

306. L'aire centrale de 1 638,1 ha, protégée par une zone tampon d'une superficie de 701,3 ha, a été créée en 1985 par la législation nationale. Il n'y a pas de zone de transition et la réserve de biosphère est inhabitée. Les activités menées sont consacrées à la conservation, à la recherche et à la surveillance de la biodiversité. Les activités touristiques sont limitées.

307. La réserve de biosphère est gérée par l'Inspection régionale de l'environnement et de l'eau de Blagoevgrad. Une version préliminaire du plan de gestion de la réserve naturelle a récemment été élaborée. Aucune activité, prévue ou mise en œuvre, n'est dédiée à la promotion du développement durable.

308. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il

n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

309. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

310. **Réserve de biosphère de Bistrishko Branishté (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Bistrishko Branishté est située sur le versant sud-est du mont Vitosha et se caractérise par ses forêts naturelles d'épicéas centenaires. La réserve de biosphère couvre une superficie de 1061,6 hectares. Elle comporte uniquement une aire centrale. Elle fait partie du Parc naturel de Vitosha. Elle est gérée par l'Inspection régionale de l'environnement et de l'eau de Sofia.

311. Le site n'est pas habité. La proximité de la capitale bulgare, Sofia, entraîne la présence de nombreux touristes sur les sentiers balisés. Il a noté l'absence de données sur la surveillance des activités touristiques et de leur impact. Actuellement, la population locale est associée à l'élaboration du plan de gestion par le biais d'audiences publiques et de consultations. La communauté locale est régulièrement associée à des éco-événements dans le Parc naturel de Vitosha, par exemple pour nettoyer les sentiers balisés de la réserve et pour sensibiliser le public aux problématiques environnementales.

312. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

313. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

314. **Réserve de biosphère de Tchouprené (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Tchouprené, créée en 1977. Tchouprené a été déclarée réserve naturelle stricte d'une superficie de 936,5 hectares par le décret n°358/09.02.1973. En 1979, la superficie de la réserve a été agrandie à 1 439,2 hectares. En 2011, suite à des mesures plus précises, la superficie de la réserve a été estimée à 1 451,9935 hectares. Elle a été créée à l'origine pour protéger la seule forêt compacte de *Picea abies* à l'état naturel dans le massif occidental de Planina, ainsi que de rares espèces animales, comme le grand tétras (*Tetrao urogallus*), le bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) et le chat sauvage (*Felis silvestris*). La réserve est située dans la Stara Planina occidentale (chaîne des Balkans), près de la frontière gréco-bulgare.

315. Une zone tampon a été désignée en 1986 conformément à la législation nationale. Le site est géré par l'Inspection régionale de l'environnement et de l'eau de Montana. Le Conseil du MAB a noté que des recherches scientifiques sont régulièrement menées. Des recherches en vue d'élaborer un plan de gestion sont effectuées depuis deux ans.

316. La réserve de biosphère n'est pas habitée. L'activité touristique de la réserve de biosphère se limite aux randonnées sur un seul sentier balisé. Durant le processus d'examen périodique, la municipalité de Tchouprené a été contactée pour obtenir des informations. Les représentants des communautés locales ne sont pas associés actuellement au travail de la réserve de biosphère, à de rares exceptions près, comme l'extinction d'incendies et des travaux de restauration suite à d'autres catastrophes naturelles.

317. Le Conseil du MAB a pris acte des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

318. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

319. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

320. **Réserve de biosphère de Kamtchia (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Kamtchia, créée en 1977. Ce site est situé au sud-est de la Bulgarie, sur la côte nord de la mer Noire, dans l'estuaire du fleuve Kamtchia. Cette zone se caractérise par ses forêts alluviales et par un grand nombre d'espèces d'oiseaux. La réserve de biosphère couvre une superficie de 849,7531 hectares, avec une zone tampon de 230 hectares. Il n'y a pas de zone de transition. Ce site est géré par l'Inspection régionale de l'environnement et de l'eau de Varna. Personne n'est en charge de la gestion et il n'y a pas de gardes-forestiers. Le site n'est pas habité. Les communautés locales ne participent pas activement à la gestion de la réserve de biosphère. En raison du manque de moyens financiers, les activités éducatives sont limitées.

321. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

322. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

323. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

324. **Réserve de biosphère de Parangalitsa (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Le site occupe les versants méridional et occidental des montagnes de Rila et est situé dans le Parc national de Rila. Il abrite quelques une des plus anciennes forêts d'épicéas d'Europe et offre un habitat à 290 espèces végétales et animales supérieures protégées par la loi et listées dans le Livre rouge établi par la Bulgarie. Le site, où le fleuve Maritsa prend sa source, compte 120 lacs d'origine glaciaire.

325. La réserve de biosphère de Parangalitsa s'étend sur 1 509 ha. Elle se compose uniquement d'une aire centrale, constituée de quatre réserves naturelles : Parangalitsa, réserve centrale de Rila, Ibar, Skakavitsa et la forêt du monastère de Rila. Il n'y a ni zone tampon, ni zone de transition. La réserve de biosphère n'est pas habitée. La réserve de biosphère est gérée par la direction du Parc national de Rila. Les fonctions de conservation et d'appui logistique sont bien développées mais la fonction de développement n'est pas remplie et le zonage n'est pas conforme.

326. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

327. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

328. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

329. **Réserve de biosphère de Dupki-Djindjiritsa (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site créé en 1977. Le Comité consultatif a apprécié le projet visant à revitaliser les réserves de biosphère bulgares, mis en œuvre en 2008-2009, ainsi que la création de groupes de travail par le ministère de l'Environnement et des Eaux en 2012. Ces initiatives étaient destinées à promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de Séville et à renforcer le rôle des parties prenantes locales. Toutefois, le Comité consultatif a regretté que ces initiatives n'aient pas fait l'objet d'un suivi dans la réserve de biosphère de Dupki-Djindjiritsa.

330. Le zonage du site actuel **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire. Le site n'a ni zone tampon, ni zone de transition. D'après les autorités, la réserve de biosphère de Dupki-Djindjiritsa pourrait être remodelée en y intégrant tout le Parc national du Pirin (40 356 hectares) ainsi que les municipalités adjacentes. Le Conseil du MAB a recommandé d'explorer cette piste, mais uniquement si elle est associée à une idée claire des objectifs potentiels servant à remplir les trois fonctions de la réserve de biosphère.

331. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

332. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

333. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

334. **Réserve de biosphère de Boatine (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site créé en 1977. Le Conseil du MAB a apprécié les efforts fournis par le biais du Programme opérationnel « Environnement » 2007-2013, qui a financé plusieurs projets permettant de mieux informer les touristes, d'améliorer les infrastructures du site, de contribuer à la restauration des habitats dégradés et à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion pour la réserve de biosphère.

335. Il a noté que le prochain cycle du Programme opérationnel envisage le financement d'une étude complète sur les possibilités d'adapter le site – ainsi que d'autres réserves de biosphère qui font partie du Parc national du Balkan central – pour respecter les critères du Cadre statutaire. Cette étude sera réalisée dans le cadre du processus d'élaboration du plan de gestion pour le Parc national du Balkan central en vue de devenir un site Natura 2000. Il a aussi noté que le zonage de la réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire car il n'y a ni zones tampons, ni zones de transition. Le Conseil du MAB a toutefois fait part de ses craintes concernant un possible alignement des critères de Natura 2000 sur ceux du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

336. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

337. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

338. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

339. **Réserve de biosphère de Tchervenata Sténa (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site créé en 1977. Le Conseil du MAB apprécie les efforts fournis par le biais du Programme opérationnel « Environnement » 2007-2013, ainsi que les efforts faits pour mettre les réserves de biosphère au service du développement socio-économique, notamment avec la création de petites chambres d'hôtes familiales et la promotion de produits bio locaux. Ces opérations bénéficient de la présence voisine du monastère de Bachkovo.

340. Actuellement, le zonage de ce site – avec uniquement une aire centrale et une zone tampon, sans zone de transition – ne respecte pas les critères du Cadre statutaire. Les autorités soulignent que le prochain cycle du Programme opérationnel « Environnement » (2014-2020) prévoit une étude sur les possibilités d'évolution pour respecter les critères de la stratégie de Séville.

341. Le Conseil du MAB a recommandé d'explorer cette piste ainsi que de proposer une extension du site, mais uniquement si cette démarche s'accompagne d'une idée claire des objectifs potentiels servant à remplir les trois fonctions de la réserve de biosphère et de la participation des communautés locales à la gestion du site. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

342. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

343. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

344. **Réserve de biosphère de Djendema (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site créé en 1977. Le Conseil du MAB a apprécié les efforts fournis par le biais du Programme opérationnel « Environnement » 2007-2013, qui a financé plusieurs projets permettant de mieux informer les touristes, d'améliorer les infrastructures du site, de contribuer à la restauration des habitats dégradés et à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion pour la réserve de biosphère.

345. Il a noté que le prochain cycle du Programme opérationnel envisage le financement d'une étude complète sur les possibilités d'adapter le site – ainsi que d'autres réserves de biosphère qui font partie du Parc national du Balkan central – pour respecter les critères du Cadre statutaire.

Cette étude aura pour cadre le processus d'élaboration du plan de gestion pour le Parc national du Balkan central en tant que site Natura 2000.

346. Il a noté que le zonage de la réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire car il n'y a ni zones tampons, ni zones de transition. Le Conseil du MAB a toutefois fait part de ses craintes concernant un possible alignement des critères de Natura 2000 sur ceux du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

347. Le Conseil du MAB a pris note des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a le potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière.

348. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a recommandé aux autorités nationales d'envisager le retrait du site en l'état actuel étant donné qu'il n'y a pas d'habitants, que les trois fonctions ne sont pas remplies et que le zonage n'est pas conforme aux critères.

349. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à préparer un nouveau dossier pour proposer une réserve de biosphère qui inclurait les communautés locales et aurait une superficie suffisante pour garantir la mise en œuvre complète des trois fonctions.

350. **Réserve de biosphère d'Ouzounboudjak (Bulgarie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site créé en 1977. Le Conseil du MAB apprécie la mise en œuvre du projet baptisé « Collaboration pour la conservation de la biodiversité et le développement local durable à Strandja », mené entre 2009 et 2012 et destiné à démontrer les bénéfices pour les populations locales de Pas et leur participation à la conservation de la biodiversité.

351. Le Conseil du MAB a apprécié l'initiative consistant à revoir le zonage de la réserve de biosphère en y incluant des zones tampons et des zones de transitions, avec 26 aires protégées et 19 établissements humains peuplés de 12 300 résidents. Le rapport d'examen périodique indique qu'un dossier de candidature pour l'extension de la réserve de biosphère a été rempli.

352. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à soumettre ce dossier dans la mesure où le zonage actuel du site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire. Le dossier devra aussi contenir des informations détaillées sur la participation des communautés locales à la gestion de l'extension proposée. Le Conseil du MAB a également recommandé de continuer à explorer la piste d'une réserve de biosphère transfrontalière en coopération avec la Turquie.

353. Le Conseil du MAB a pris acte des efforts faits par les autorités concernées pour respecter les exigences du programme MAB et a estimé que la région a un grand potentiel pour devenir une réserve de biosphère à part entière. Malgré ces efforts, le Conseil du MAB a conclu que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

354. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales de soumettre au secrétariat du MAB une nouvelle proposition d'extension avant le 30 septembre 2016 en remplissant le dossier de désignation, qui inclurait la participation des communautés locales. Le site proposé doit être suffisamment grand pour garantir les trois fonctions de la réserve de biosphère.

355. **Recommandation générale au Cameroun :** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique des réserves de biosphère de Benoué et de Waza, créées respectivement en 1981 et 1979. Suite à la soumission de l'examen périodique pour ces deux réserves de biosphère en 2006, le Conseil du MAB avait préconisé de revoir le zonage et de favoriser la collaboration avec les parties prenantes, en particulier par la mise en œuvre de plans

de gestion participatifs. Le Conseil du MAB a constaté que le zonage des deux sites ne respecte toujours pas les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et doit être précisé pour mieux définir les trois catégories (aire centrale, zone tampon et zone de transition), qui ne sont pas clairement identifiées dans les cartes fournies. Le Conseil du MAB a pris acte du processus participatif de l'examen périodique.

356. **Réserve de biosphère de Waza (Cameroun).** La réserve de biosphère de Waza est située au niveau de la dépression tchadienne, à l'extrême nord du pays. La région est caractérisée par un faible relief sans rivière permanente, avec des affleurements rocheux autour du village de Waza, qui atteint une altitude de plus de 500 mètres. Le lac Tchad s'étendait autrefois sur une partie du périmètre, tandis qu'aujourd'hui les plaines inondables de Yaéré, avec leurs graminées vivaces, sont essentielles à la capacité d'accueil de la région de Waza. La faune est riche et variée, et compte d'importantes populations de girafes (*Giraffa camelopardalis*), d'éléphants (*Loxodonta africana*), d'oryctérope du Cap (*Orycteropus afer*) et de phacochères (*Phacochoerus aethiopicus*). De nombreux animaux migrent vers les plaines de Yaéré vers la fin de la saison sèche.

357. Le Conseil du MAB félicite les autorités pour le plan de gestion 2015-2019, qui comporte des programmes de conservation, de recherche et de suivi, de gestion participative, et d'écodéveloppement. Il prend acte de la participation de représentants des communautés dans le cadre des différentes entités chargées de la gestion de la réserve de biosphère. Cependant, l'aire de transition n'est pas établie (point 7.5.6, p. 23) et la zone tampon et l'aire centrale sont gérées par le Ministère chargé des forêts. En outre, la carte de zonage fait apparaître des « macrozones » sans définition claire.

358. Le Conseil du MAB considère que la réserve de biosphère de Waza **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, en particulier en ce qui concerne le zonage. Les autorités nationales sont priées de s'acquitter des éléments suivants avant le 30 septembre 2016 au plus tard :

- a. Finaliser le zonage de la réserve de biosphère, sur la base de la terminologie normalisée des réserves de biosphère.
- b. Fournir des renseignements appropriés concernant la population vivant dans chaque aire/zone.
- c. Améliorer la structure de gouvernance de la réserve de biosphère, de façon à inclure les parties prenantes clés, en particulier les communautés locales.

359. **Réserve de biosphère de Benoué (Cameroun)** La réserve de biosphère de Benoué est située dans la plaine de la Benoué, au pied du plateau de l'Adamaoua, au nord du Cameroun. La savane arborée tropicale et la forêt tropicale sèche et claire y sont les principaux habitats. La région abrite plus de 300 espèces d'oiseaux, ainsi que plusieurs espèces de mammifères dont l'éléphant (*Loxodonta africana*), le cobe à croissant (*Kobus ellipsiprymnus*), le léopard (*Panthera pardus*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et le vervet (*Chlorocebus pygerythrus*).

360. Le Conseil du MAB félicite les autorités nationales pour le nombre de travaux de recherche menés dans les domaines biologique et socioéconomique à l'appui de la gestion de la réserve de biosphère. On constate que depuis 2014, les communautés participent de plus en plus à cette gestion, par l'intermédiaire d'organisations communautaires.

361. Le Conseil du MAB prend note avec inquiétude des menaces actuelles liées au braconnage, ainsi qu'à l'exploitation minière et au pâturage illégal pratiqués dans la région. Le plan de gestion de la réserve de biosphère aurait dû être actualisé en 2006. Le Comité consultatif constate qu'un zonage définissant une aire de transition actualisée n'a pas encore été effectué.

362. Le Conseil du MAB considère que la réserve de biosphère de Benoué **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, en particulier en ce qui concerne le zonage.

363. Les autorités nationales sont priées de terminer le zonage de la réserve de biosphère avant le 30 septembre 2016 et de fournir une feuille de route pour l'actualisation du plan de gestion.

364. **Réserve de biosphère de la baie Georgienne – Changement de nom de l'ancienne réserve de biosphère du littoral de la baie Georgienne (Canada).** Le Conseil du MAB prend note avec intérêt de l'approche globale de l'examen périodique adoptée par les autorités.

365. Le processus d'examen périodique a comporté la rédaction d'une auto-évaluation, une enquête en ligne, et des examens par les pairs. D'autres processus menés en parallèle en 2014 ont contribué à l'exercice de réflexion global : (1) une évaluation de la résilience par des chercheurs de l'Université Brock, coordonnée par des membres du personnel de la réserve de biosphère, avec la participation de 30 parties prenantes à des enquêtes et à un atelier ; (2) la visite d'une équipe de réalisation d'un documentaire canadien qui a organisé des entretiens avec des parties prenantes ; et (3) la planification stratégique de l'organisation interne de la réserve de biosphère pour 2015-2018 par l'entreprise GBBR Inc.

366. L'auto-évaluation montre que les stratégies de subsistance au sein de la réserve de biosphère se sont diversifiées, et qu'il y a donc moins de dépendance à l'égard de l'extraction de ressources. Une exploitation forestière durable est pratiquée, qui a donné lieu à l'obtention d'un certificat. Le Conseil du MAB est par ailleurs heureux de constater la mise en œuvre d'initiatives telles que « State of the Bay » et « Lessons-in-a-backpack ». Il fait part de ses préoccupations concernant les coupes budgétaires gouvernementales qui affectent la planification de la réserve de biosphère, car elles ont des conséquences sur la capacité de mettre en œuvre la législation et le suivi. Ceci dit, parallèlement, les autorités indiquent que le budget de la réserve de biosphère s'est stabilisé et que les sources de financement se sont diversifiées.

367. Si les autorités citent de nombreux exemples de projets menés pour et avec les communautés locales, les ONG, et les instituts universitaires, la réserve de biosphère ne dispose pas d'un conseil de représentants. Les participants de l'auto-évaluation soulèvent la question de savoir dans quelle mesure les intérêts locaux sont reflétés dans la gestion de la réserve (dans la rubrique « *Building conservation from the inside out* »). Le Conseil du MAB recommande de mettre en place un tel conseil, afin d'accroître la participation locale à la gestion de la réserve de biosphère.

368. En lien avec cela, le Conseil du MAB souscrit à l'avis des participants de l'auto-évaluation et encourage les autorités à mettre en lumière les valeurs culturelles des différents périmètres de la réserve de biosphère pour les communautés des premières nations qui sont susceptibles d'accorder de la valeur à ces lieux pour des raisons autres que le tourisme. Le Conseil du MAB conclut que le site **répondait** aux critères du Cadre statutaire.

369. Afin de favoriser de nouvelles évolutions positives du site, le Conseil du MAB encourage les autorités à mettre en œuvre les recommandations formulées par les participants à l'évaluation, qui figurent en pages 15 à 18 du rapport d'examen périodique.

370. L'organisation de la gestion de la réserve de biosphère exige un changement de nom officiel du site, rebaptisé « réserve de biosphère de la baie Georgienne ». La raison invoquée pour ce changement est qu'il facilite la communication avec un public plus large. Le Conseil du MAB a **approuvé** le changement de nom.

371. **Réserve de biosphère de Bogeda (Chine)** Le Conseil du MAB s'est félicité du rapport du second examen périodique de la réserve de biosphère de Bodega, la première réserve de biosphère de la province de Xinjiang, créée en 1990, et a salué les mesures prises par les autorités nationales pour appliquer toutes les recommandations du précédent rapport d'examen périodique.

372. Cette réserve couvre une superficie totale de 2 170 kilomètres carrés, du pic de Bogda (à 5 445 mètres d'altitude, soit le pic le plus élevé du massif oriental du Tianshan) à la frontière sud

du désert de Gurbantonggut. En raison de sa localisation, elle est constituée d'écosystèmes uniques représentatifs des zones arides dans l'arrière-pays eurasiatique et abrite de nombreuses ressources biologiques variées et uniques. Cette région très étendue abrite des paysages naturels extrêmement variés et les écosystèmes les plus variés de la région désertique tempérée de Chine.

373. Le Conseil du MAB a pris acte de l'approche pluridisciplinaire suivie pour réaliser l'examen périodique et des vastes recherches et consultations menées lors de ce processus. Le Conseil du MAB a noté que le zonage de la réserve de biosphère n'a pas été modifié. Il a salué les autorités pour la baisse du nombre d'habitants dans les aires centrales et les zones tampons, respectivement de 25 % et 20 %, par le biais de la migration écologique. Il s'est également félicité des activités de développement durable comme l'ouverture d'un centre d'information et d'une salle d'exposition pour présenter des spécimens et des photos d'animaux, la publication des recherches, la formation du personnel et un programme de cogestion avec les communautés et le développement touristique qui a valu au site d'être classé au patrimoine mondial en 2013.

374. Le Conseil du MAB a noté que bien que les autorités nationales aient transmis les informations demandées par le Comité consultatif (préparation de cartes de zonage plus lisibles avec une meilleure résolution et une légende rédigée en anglais pour l'ensemble de la réserve de biosphère et les deux sous-réserves), celles-ci ont été envoyées après la date limite et seront donc examinées lors de la prochaine session en 2017.

375. Le Conseil du MAB encourage les autorités à mettre en œuvre toutes les recommandations de l'examen national de la réserve de biosphère réalisé par un groupe d'experts du comité national chinois du MAB en juin 2014.

376. **Réserve de biosphère de Xishuangbanna (Chine)** Le Conseil du MAB a félicité les autorités chinoises pour ce second examen périodique et pour les mesures prises afin de mettre en œuvre les recommandations émises suite au premier rapport d'examen périodique.

377. La réserve de biosphère de Xishuangbanna comprend huit types de végétation naturelle (forêt pluviale tropicale, forêt tropicale des moussons, forêt feuillue sempervirente sous-tropicale, forêt feuillue décidue, forêt de conifères tempérée, forêt de bambous, arbustes et herbe) et abrite 2 772 espèces végétales vasculaires appartenant à 1 003 genres et 212 familles, dont 262 espèces de fougères appartenant à 90 genres et 40 familles et 2 510 espèces de plantes appartenant à 913 genres et 172 familles.

378. Le Conseil du MAB a noté la modification des dimensions des trois zones conformément aux recommandations émises après le premier examen périodique. Le zonage proposé comprend désormais une aire centrale de 107 242 km², une zone tampon de 72 602 km² et une aire expérimentale de 62 484 km².

379. Le Conseil du MAB a pris acte du programme d'éco-migration qui a permis de réduire la population de l'aire centrale de 20 % et celle de la zone tampon d'environ 90 %. Le Musée de la science et de l'éducation environnementale ouvert en 2012 a été visité par plus de 7 millions de personnes. Le Conseil du MAB a salué l'intégration du partage des bénéfices au développement du tourisme ainsi que le lancement de coopération avec le Laos en vue de la création d'une réserve de biosphère transfrontalière.

380. Toutefois, le Conseil du MAB a noté avec inquiétude que certaines zones de l'aire centrale ne sont pas protégées par des zones tampons et qu'il n'y a pas de plan de gestion qui permette d'établir le degré de participation des communautés ou de la structure de coordination.

381. Le Conseil du MAB n'a pas pu établir si la réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a donc recommandé aux autorités de préparer une carte de zonage avec une meilleure résolution pour l'ensemble de la réserve de biosphère et les cinq sous-réserves. Le Conseil du MAB a également

demandé une copie de tous les éventuels plans de gestion utiles. Les autorités doivent fournir ces documents au secrétariat MAB au plus tard le 30 septembre 2016.

382. Réserve de biosphère du bassin de Trebon (République Tchèque) Le Conseil du MAB s'est félicité du second examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1977. Le bassin de Trebon est situé au sud de la République tchèque, près de la frontière autrichienne. Ce paysage semi-naturel compte 460 étangs et lacs artificiels construits aux 15^e et 16^e siècles, qui jouent aujourd'hui un rôle important dans le secteur de l'aquaculture tchèque. Les étangs et les tourbières de Trebon sont aussi protégés par la Convention Ramsar comme zones humides d'importance internationale. Cette réserve de biosphère est également classée Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) en Europe.

383. Le Conseil du MAB a félicité l'autorité chargée de la gestion pour l'excellente préparation du rapport. La réserve de biosphère est gérée par l'Administration de la réserve de biosphère et du paysage protégé du bassin de Trebon. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que, suite aux précédentes recommandations, le ministère de l'Environnement a accordé un financement adéquat et que les effectifs ont été augmentés. Il a également pris acte de la coopération avec les communautés locales, initiée par la négociation du plan de gestion. Il a noté la mise en place d'une surveillance socio-écologique à long terme.

384. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

385. Le Conseil du MAB a encouragé l'autorité chargée de la gestion à continuer de mettre en œuvre l'approche participative pour la gestion de la réserve de biosphère et a fortement recommandé la création d'une autorité de gestion qui permette d'établir une coopération locale dans un avenir très proche. Il a recommandé aux autorités de maintenir la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère. Il a appelé en outre à participer activement au RMRB et à fournir des informations complémentaires sur les mesures et les procédures destinées à réduire la pression exercée par l'aquaculture intensive et l'extraction de sable et de gravier.

386. Réserve de biosphère de Yangambi (République démocratique du Congo) Le Conseil du MAB a pris connaissance avec intérêt du second rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Yangambi, désignée en 1977. Cette réserve de biosphère est située dans le bassin du Congo, à l'ouest de la ville de Kisangani, en République démocratique du Congo. Le site est très important du point de vue de la biodiversité, puisqu'il abrite environ 32 000 espèces d'arbres. L'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le potamochère roux (*Potamochoerus porcus*) et les singes (*Cercopithecus* spp.) figurent parmi les espèces les plus menacées.

387. Les recommandations formulées par le Conseil du MAB à l'issue de la présentation du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère, en 1998, préconisaient de réviser le zonage en vue d'inclure une aire de transition, et d'élaborer un plan de gestion participatif. Le Conseil du MAB note que le rapport d'examen périodique est une étude théorique, et que son processus d'élaboration ne fait pas intervenir les parties prenantes aux niveaux national, régional et local.

388. Le Conseil du MAB note qu'une aire de transition de 90 305 hectares a été ajoutée à la réserve de biosphère. Néanmoins, la carte fournie n'en présente pas un zonage bien délimité. Le rapport évoque un plan de gestion à l'appui de la conservation, de la promotion de systèmes de production durable, de la recherche (en agriculture) et du suivi biologique et écologique. Le Conseil du MAB note avec inquiétude qu'un des objectifs de ce plan de gestion est d'expulser les populations vivant dans l'aire centrale.

389. Le Conseil du MAB conclut que la réserve de biosphère de Yangambi **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère en ce qui concerne le

zonage, qui demande à être encore amélioré. Il demande qu'un nouveau formulaire de candidature d'extension soit présenté d'ici le 30 septembre 2016 au plus tard, afin que le Conseil du MAB puisse approuver l'extension de l'aire de transition. Il devra comporter une carte du zonage avec des délimitations claires des trois catégories : aire centrale, zone tampon et aire de transition, et fournir des informations sur la population de la réserve de biosphère.

390. Le Conseil du MAB recommande fortement que des efforts soient faits pour que la notion et les principes de la réserve de biosphère soient bien intégrés par les autorités locales, les communautés et autres parties prenantes pertinentes aux niveaux national, régional et local.

391. Réserve de biosphère de Lufira (République démocratique du Congo) Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt du troisième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Lufira, désignée en 1982. Cette réserve de biosphère est située dans le sud-est de la République démocratique du Congo. Le miombo boisé, qui représente le principal type de végétation du plateau d'Afrique centrale, comporte des écosystèmes tropicaux saisonniers, dominés par exemple par les arbres du genre *Brachystegia*. La région abrite un système hydrographique, des marais et des lits de papyrus denses et bien implantés. La diversité des espèces est extraordinairement élevée.

392. Le Conseil du MAB note que le rapport d'examen périodique est une étude théorique et que son processus d'élaboration ne fait pas intervenir les parties prenantes aux niveaux national, régional et local. En ce qui concerne les recommandations formulées à l'issue de la présentation du rapport en 2004, le Conseil du MAB constate que le problème de dotation en personnel de la réserve de biosphère a été réglé. En revanche, aucune autre recommandation (relative à la sensibilisation du public, à la pollution du fleuve Panda, à l'extension de la réserve de biosphère pour protéger l'ensemble de l'écosystème, au renforcement du statut de la réserve et à la révision du zonage) n'a été mise en œuvre.

393. Le Conseil du MAB constate qu'aucune carte et aucun plan de gestion ne sont disponibles pour la réserve de biosphère de Lufira. Le Conseil du MAB note avec inquiétude que le site, après trois examens périodiques et 35 années d'existence, n'est toujours pas géré comme une réserve de biosphère, n'en met pas en œuvre les trois fonctions, et ne répond pas aux impératifs de base que sont le zonage, la structure de gouvernance participative, les activités de recherche et l'éducation environnementale. Le site a toujours été signalé comme subissant une dégradation importante due à l'exploitation du bois, aux activités agricoles et à la pêche, même dans l'aire centrale. Aucun bilan actualisé de la situation n'a été fourni.

394. Au vu de ce qui précède, le Conseil du MAB conclut que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il suggère que les autorités envisagent de le retirer.

395. Réserve de biosphère du Nord-Est-du-Groenland (Danemark) Le Conseil du MAB s'est félicité du rapport sur cette réserve de biosphère. Il s'agit de la plus grande réserve de biosphère au monde, avec une superficie de 972 000 km². Située au nord-est du Groenland, cette réserve de biosphère a été créée en 1977. L'administration nationale du Parc est chargée de sa coordination. Il n'existe aucun établissement humain permanent dans la réserve de biosphère. Le paysage est composé de calotte polaire et de fjords. L'été, cette zone est un lieu majeur pour les oiseaux nicheurs. Un programme de surveillance à long terme a été mis en place pour étudier les réactions des plantes arctiques aux nouvelles conditions environnementales liées au changement climatique. Les principaux écosystèmes sont des communautés de toundra et des déserts arctiques stériles.

396. Le Conseil du MAB a noté qu'à l'occasion de la préparation de l'examen périodique, les autorités nationales ont organisé à la mi-septembre 2014 un atelier pour créer des groupes de travail permettant d'associer les parties prenantes aux débats menés sur la vision, les objectifs et le zonage. Toutes les parties prenantes concernées (ministères, organismes publics,

municipalités, associations de tourisme, groupes de recherche, secteur minier, écologistes et associations archéologiques/culturelles) ont été associées pour présenter leurs intérêts et définir le rôle de la réserve de biosphère par rapport à ses trois fonctions. Un plan de coopération préliminaire a été élaboré. Un sous-groupe de parties prenantes était plus spécifiquement dédié aux questions de zonage. La synthèse, prévue pour le début de l'année 2016, devrait constituer la base du nouveau zonage de la réserve de biosphère.

397. Le Conseil du MAB a félicité les autorités pour les informations liées aux progrès réalisés en termes d'amélioration du fonctionnement et de la gouvernance de la réserve de biosphère. Il a pris acte de la forte volonté politique et de l'engagement du gouvernement dans ce processus, de sa participation au réseau NordMAB et sa visite de la réserve de biosphère canadienne de Manicouagan Uapishka, dont l'objectif était d'échanger des connaissances et des savoir-faire relatifs à la gestion de la réserve de biosphère.

398. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a fortement encouragé les autorités à poursuivre le processus d'évaluation et de mise à niveau de la réserve de biosphère et a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes avant le 30 septembre 2016 :

- a. le formulaire d'examen périodique
- b. une nouvelle carte de zonage de la réserve de biosphère
- c. une clarification du processus de participation des parties prenantes
- d. une description du comité de gouvernance et de gestion de la réserve de biosphère, conformément au nouveau système de zonage
- e. un plan de gestion établissant des objectifs clairs pour la réserve de biosphère, avec les différents plans d'occupation des sols
- f. un plan pour promouvoir et renforcer la collaboration avec le réseau NordMAB.

399. **Réserve de biosphère de Sumaco (Équateur)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2000. Le Conseil du MAB a pris acte des activités menées pour associer la communauté locale à l'élaboration d'un plan de travail, mécanisme de gestion introduit en 2008 pour mettre en œuvre le concept de réserve de biosphère. Bien que la structure de gestion soit à la charge du gestionnaire de l'aire centrale, qui correspond au Parc national, elle comprenait les principes nationaux « Buen Vivir » qui concernaient l'ensemble de la réserve de biosphère.

400. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités nationales sont invitées à mettre à jour le plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère à l'aide d'un système de cartographie numérique. Elles devront également fournir des informations sur le groupe de travail thématique « *mesas temáticas* ».

401. **Réserve de biosphère d'Archipiélago de Colón (Équateur)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1984. Le premier examen périodique a été examiné par le Conseil du MAB en 2000. Ce site bénéficie d'une très grande visibilité internationale puisqu'il est classé au patrimoine mondial naturel (1976) et a été désigné site Ramsar (2001).

402. Les activités de conservation sont menées de façon efficace pour réduire la pression exercée sur le site par le tourisme. La protection terrestre et marine est assurée par le Parc national des Galápagos et la Réserve marine des Galápagos. L'écotourisme et l'agriculture biologique sont favorisés pour augmenter l'autonomie de l'archipel. Le plan et la structure de gestion nouvellement élaborés veillent à la continuité avec les autres désignations et promeuvent la participation des communautés locales conformément aux principes du « Buen Vivir ».

403. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités

nationales de faire parvenir au secrétariat MAB une carte de zonage plus claire à l'aide d'un système de cartographie traditionnel/numérique.

404. **Réserve de biosphère de l'Archipel Ouest-estonien (Estonie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1990, la seule du pays.

405. Il a salué les efforts du pays pour appliquer les recommandations formulées par le Conseil du MAB en 2005. À cet égard, le zonage de la réserve de biosphère a été légèrement modifié en faveur des aires centrales (terrestres et marines) en raison de changements législatifs relatifs au statut de protection et à des efforts pour ajouter d'autres îles à la réserve de biosphère. Les représentants de la réserve de biosphère ont joué un rôle plus actif en partageant leur expérience lors de leur participation à la session du Conseil du MAB (2012), à l'EuroMAB 2013 et en organisant la réunion d'EuroMAB en Estonie en 2015.

406. En outre, l'Estonie s'engage dans la coopération avec NordMAB. La coopération la plus étroite a associé les réserves de biosphère de l'Archipel finlandais (Finlande) et de Vidzeme du Nord (Lettonie) ; une coopération rapprochée a également eu lieu avec plusieurs réserves de biosphère allemandes à Rugen et dans le Schleswig-Holstein (2005-2007).

407. Le Conseil du MAB a pris acte de la participation à la création de la Loi sur le développement durable, fondée sur le concept de réserve de biosphère et l'approbation du « Sustainable Development Program for West Estonian Archipelago Biosphere Program Area 2014-2020 ».

408. Il a constaté que le site est géré par le Conseil environnemental, en étroite coopération avec le « West Estonian Archipelago Biosphere Program Area Council », qui réunit diverses parties prenantes et met en œuvre un plan d'action de cinq ans approuvé par les deux parties. Il a salué la coopération entre différentes parties prenantes, basée sur des partenariats et des projets spécifiques orientés vers la conservation de la nature et vers des modèles d'économie durable pour la transformation des ressources locales, basés sur le patrimoine local (dans les terres comme dans les eaux côtières). La réserve de biosphère remplit ses trois fonctions.

409. Parmi les projets couronnés de succès, le Conseil du MAB a relevé les concours de cuisine locale, la formation sur l'utilisation des sources d'énergie durables et l'utilisation du bois, le projet « Act4MyBalticSea » destiné à sensibiliser à la propreté des eaux côtières ou le projet « Green Islands » qui comprenait l'observation du traitement des déchets, du niveau de consommation d'eau et d'électricité et le traitement des eaux usées sur l'île de Muhu.

410. Le Conseil du MAB a recommandé d'améliorer la visibilité et la promotion de la réserve de biosphère (p. ex. grâce à un site dédié à la réserve de biosphère) pour permettre une meilleure communication sur le calendrier du Programme MAB. Le Conseil du MAB a salué la nomination d'un coordinateur local pour la gestion de la réserve de biosphère.

411. Le Conseil du MAB a estimé qu'une clarification sur l'absence de zones tampons autour de certaines aires centrales est nécessaire. Elle devra être fournie avant le 30 septembre 2016 pour que le Conseil du MAB puisse établir si le site satisfait ou non aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

412. **Réserve de biosphère de la Vallée du Fango (France)** Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt du second rapport d'examen périodique présenté pour ce site, désigné comme réserve de biosphère en 1977, le premier rapport d'examen périodique ayant été soumis en 1988.

413. Le Conseil du MAB prend note avec satisfaction des activités mises en place au sein de la réserve de biosphère en matière de gestion des ressources en eau et de lutte contre les incendies, ainsi que de l'inclusion de deux zones Natura 2000 dans la réserve de biosphère – une troisième

étant en cours d'établissement. L'écotourisme a été mis en avant, mais l'attention nécessaire a été accordée aux conséquences négatives éventuelles du tourisme. Le Conseil du MAB, néanmoins, constate que si la promotion de l'agriculture durable est mentionnée comme l'un des objectifs de la réserve de biosphère, les actions concrètes sont moins visibles dans le rapport d'examen périodique. Il encourage les autorités à renforcer cet aspect de la gestion du site.

414. Le Conseil du MAB se félicite des tentatives renouvelées : de mettre en place une charte pour la réserve de biosphère, incluant une composante marine sur le site (à supposer que les parties prenantes acceptent l'extension) ; de devenir un site expérimental au sein du Parc naturel régional de Corse ; et de redévelopper la région en coopération avec les parties prenantes locales.

415. Le Conseil du MAB recommande que l'on profite de l'occasion pour réviser le zonage de la réserve de biosphère, afin de répondre aux exigences du Cadre statutaire et d'améliorer les liens entre l'aire centrale, les zones tampons et les aires de transition, ainsi que pour renforcer la participation des parties prenantes locales à la gestion de la réserve de biosphère. Il note que l'approbation de la nouvelle charte est attendue d'ici la fin de 2016, ou au début 2017. Il recommande que l'on élabore peu après un nouveau plan de gestion, en accordant une attention particulière à la fonction de développement.

416. Il note également que le rapport mentionne la création d'un comité local pour la réserve de biosphère, en 2013, en réponse aux résultats d'une enquête. Le Conseil du MAB recommande que les autorités précisent le rôle de ce comité dans la gestion de la réserve de biosphère et renforcent ce rôle. Le Conseil du MAB prend note de la proposition de changer le nom de la réserve de biosphère, qui doit être rebaptisée Fangu pour refléter la dénomination locale de la région. Le Conseil du MAB recommande d'approuver ce changement de nom.

417. Le Conseil du MAB conclut que le site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et encourage fortement les autorités à présenter les éléments suivants avant le 30 septembre 2016 au plus tard :

- a. Un nouveau plan de gestion, et la charte.
- b. Une définition du rôle du comité local pour la réserve de biosphère dans la gestion de la réserve, et le renforcement de ce rôle.
- c. Une carte actualisée du zonage.

418. **Réserve de biosphère du Mont Olympe (Grèce)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Mont Olympe, créée en 1981, dont le premier rapport datait de 1999. Le Conseil du MAB a pris note des efforts de la réserve de biosphère pour appliquer les recommandations du conseil du MAB.

419. Il a pris acte de la création d'une autorité de gestion, avec un Conseil de directeurs de 11 membres qui représentent les autorités et les parties prenantes locales et régionales. Son attention a été attirée par le fait que le financement et le fonctionnement de cet organe sont incertains depuis décembre 2015.

420. Il a également noté qu'un comité scientifique a été créé afin de coordonner les recherches et le suivi. Il a salué la mise en œuvre d'un nouveau zonage qui inclut un petit village et une station de ski militaire. Il a noté que l'impact des activités récréatives est étudié dans le programme de surveillance de l'autorité de gestion et qu'aucun plan de gestion n'a été adopté. La réserve de biosphère met en œuvre la fonction de conservation ainsi que les objectifs logistiques, mais peine encore à mettre en œuvre la fonction de développement durable.

421. Le Conseil du MAB a donc estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

422. Il a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes avant le 30 septembre 2016 :

- a. confirmer que l'autorité de gestion sera fonctionnelle après décembre 2015
- b. document juridique sur l'approbation du nouveau zonage
- c. clarifier le zonage (zones tampons) pour que la terminologie respecte entièrement le Cadre statutaire
- d. préparer un plan de gestion préliminaire indiquant les activités permettant la mise en œuvre de la fonction de développement durable.

423. **Recommandation générale au Kenya** : Le Conseil du MAB a pris acte de l'effort des autorités nationales pour satisfaire aux exigences de la stratégie de sortie en fournissant un examen périodique pour trois sites qui n'avaient jamais présenté de rapport depuis leur approbation.

424. Le Conseil du MAB a pris pleinement acte des efforts fournis par les autorités kenyanes pour étendre les réserves de biosphère du Mont Kenya, de Malindi Watamu et de Kiunga. Mais ce projet doit faire l'objet d'une nouvelle proposition. Le Conseil du MAB a donc invité les autorités nationales à présenter un nouveau dossier de candidature pour les trois sites d'ici septembre 2016.

425. **Réserve de biosphère de Malindi Watamu (Kenya)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Malindi Watamu, créée en 1979. Cette zone, qui constitue l'un des principaux centres récréatifs et touristiques du Kenya, est située à 100 km de Mombasa et comprend une aire centrale de 42 827 ha, une zone tampon de 84 422 ha et une aire de transition de 330 940 ha.

426. Cette réserve de biosphère est caractérisée par des plates-formes rocheuses, des falaises et des plages de sables. La crique Mida comprend des vasières à marée basse avec des mangroves sur ses franges et la réserve de biosphère abrite également des récifs coralliens et des herbiers marins. Cette région est l'un des principaux centres récréatifs du Kenya et les communautés locales bénéficient des activités touristiques.

427. Le rapport périodique montre qu'outre l'ajout des deux réserves marines à la désignation initiale, une extension de l'aire centrale inclut désormais la forêt d'Arabuko Sukoke (41 094 ha), la forêt côtière la plus grande et la plus intacte d'Afrique de l'Est, qui abrite 20 % des espèces d'oiseaux du Kenya, 30 % des espèces de papillons et au moins 24 espèces d'oiseaux, de mammifères et de papillons rares et endémiques.

428. Le Conseil du MAB a félicité les autorités nationales pour la mise à jour du zonage de la réserve et la méthodologie utilisée pour préparer l'examen périodique afin de respecter la stratégie de sortie du MAB. Le Conseil du MAB a salué les autorités pour les recherches approfondies, les programmes d'éducation environnementale et de sensibilisation du public introduits pour contrôler la pollution en amont et le braconnage des tortues grâce à l'introduction d'un programme d'incitations. Le Conseil du MAB a fait part de son inquiétude concernant la hausse des températures et le recul des berges et a encouragé les autorités à intégrer des mesures de réduction, d'adaptation et de surveillance du changement climatique à tous les plans de gestion.

429. Le Conseil du MAB a constaté que de nombreuses sections du formulaire n'étaient pas renseignées et n'a donc pas pu établir si la réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

430. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de :
- a. préparer et soumettre à l'UNESCO un nouveau dossier pour l'extension avant le 30 septembre 2016
 - b. soumettre tous les plans de gestion utiles pour les différentes sections de la réserve ou un éventuel plan de gestion intégré
 - c. soumettre les ressources utilisées pour la sensibilisation avec un accord signé garantissant les droits non-exclusifs d'utilisation à l'UNESCO.

431. **Réserve de biosphère du Mont Kenya (Kenya)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Mont Kenya, créée en 1978. Cette réserve englobe le Parc national du Mont Kenya et s'étend sur les comtés de Nyeri, Meru et Laikipia, Kirinyaga, Tharaka Nithi et Embu pour lesquels elle constitue une réserve d'eau majeure ; elle est le principal contributeur des écosystèmes du haut Tana, du bas Tana et de la rivière Ewaso Nyiro.

432. Les principaux types de végétation sont la forêt afro-alpine, les marécages et les prairies, qui abritent une faune riche, avec des amphibiens, des reptiles et de grands mammifères comme l'hylochère, le léopard, l'élan et le buffle. Le Conseil du MAB a noté la modification du zonage, avec une aire centrale, à l'origine un parc national de 71 759 ha, de 99 147 ha et l'inclusion proposée d'une zone tampon de 173 666 ha et d'une zone de transition de 434 037 ha.

433. Il a noté l'amélioration du cadre juridique pour l'aire centrale et la création de 32 associations forestières communautaires (AFC) avec les communautés voisines. La hausse du nombre d'habitants n'a donc pas eu d'impact négatif sur le fonctionnement de la réserve de biosphère. La gestion des conflits liés à l'eau avait été assurée par le regroupement des Associations des utilisateurs des ressources hydriques (AURH). Avec l'aide du gouvernement, il y avait eu une hausse des activités agricoles (produits laitiers, thé), des activités de pêche, de construction et de tourisme. Les activités de recherche et d'éducation s'étaient également multipliées au cours des dix dernières années.

434. Le Conseil du MAB a exprimé son inquiétude face à la baisse progressive des connaissances et valeurs traditionnelles à cause de la modernisation, avec par exemple la destruction de l'arbre sacré mogumo, malgré la diversité des groupes ethniques dans cette zone. Le plan de gestion de la réserve n'avait pas été finalisé. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales qu'un nouveau dossier pour l'extension soit préparé d'ici le 30 septembre 2016.

435. Les autorités nationales sont encouragées à :

- a. finaliser et présenter prochainement un plan de gestion complet pour la réserve de biosphère, qui intègre les savoirs traditionnels et tous les plans de gestion pour la forêt et l'eau
- b. renforcer les capacités des associations forestières communautaires
- c. élaborer et mettre en œuvre un cadre pour le partage des bénéfices
- d. mettre en place une structure de gestion coordonnée
- e. explorer d'autres sources de financement pour la gestion, notamment par des partenariats avec le secteur privé.

436. **Réserve de biosphère de Kiunga (Kenya)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Kiunga, créée en 1980. La réserve de biosphère de Kiunga est située dans le segment le plus septentrional de la côte kenyane, à environ 16 km au sud de la frontière somalienne. La bande côtière est recouverte de plages de sable avec des dunes et une forêt d'arbustes côtiers secs. Les récifs anciens et actuels forment une chaîne d'environ 50 îles calcaires composées de corail et de débris organiques. Entre les îles et la côte, on trouve des habitats aquatiques protégés et calmes. La réserve de biosphère est importante pour la nidification des oiseaux marins, des tortues vertes (*Chelonia mydas*) et des dugongs (*Dugong dugong*) et abrite des mangroves relativement primitives.

437. Le Conseil du MAB a apprécié le changement indiqué dans l'aire centrale et l'approche adoptée lors de la préparation du rapport, avec la participation de diverses parties prenantes. Le Conseil du MAB a constaté que la plupart des sections du formulaire n'étaient pas renseignées et qu'il n'y avait pas assez d'informations pour établir si la réserve de biosphère respecte les critères.

438. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de soumettre une nouvelle fois le rapport d'examen périodique avec toutes les informations, la copie de tout plan de gestion et la description claire du zonage avant le 30 septembre 2016.

439. **Réserve de biosphère de Sian Ka'an (Mexique)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1986. Le premier examen périodique datait de 1999.

440. Le Conseil du MAB a pris acte des progrès réalisés pour appliquer les recommandations émises après le premier rapport et remplir les trois fonctions d'une réserve de biosphère. Ces recommandations étaient les suivantes : (1) Clarifier la répartition des trois zones à l'aide d'une carte; (2) Sensibiliser le public afin de minimiser certaines menaces posées à la conservation ; (3) Poursuivre les efforts visant à établir de meilleures connexions avec les autres réserves de biosphère de la région. La réserve de biosphère a amélioré le système de zonage et la connectivité avec les aires protégées voisines, le Corridor biologique méso-américain et a favorisé la participation des communautés locales.

441. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères. Toutefois, il suggéré aux autorités nationales d'intégrer à la réserve de biosphère, la réserve de biosphère nationale d'Arrecifes de Sian Ka'an.

442. **Réserve de biosphère de Banco Chinchorro (Mexique)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2003. Le Conseil du MAB a constaté que la zone de transition a été agrandie pour inclure un grand nombre de communautés qui bénéficient de cette zone et qui participent aux activités de conservation et à son utilisation durable.

443. La pêche et le tourisme sont les principales activités économiques. La pêche bénéficie d'une autorisation et le tourisme a un faible impact compte tenu du petit nombre de touristes dans cette zone (563 par an). La réserve représente une superficie d'environ 300 000 hectares, zone de transition comprise. Environ 1 500 personnes habitent dans la zone de transition.

444. Le Conseil du MAB a salué la collaboration avec le Belize et le Honduras pour coordonner la gestion du récif corallien méso-américain. Il a suggéré la création d'une réserve de biosphère transfrontalière avec Belize.

445. Le Comité consultatif a estimé que ce site **répondait** aux critères.

446. **Réserve de biosphère d'El Triunfo (Mexique)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1993, le premier datant de 2005. Il a remercié les autorités pour le travail reflété dans ce rapport qui visait à remplir les trois fonctions de la réserve de biosphère. La recommandation qui consistait à présenter un zonage clair de la réserve a été suivie. La réserve représente une superficie d'environ 280 000 hectares, zone de transition comprise. En 2010, la population totale était d'environ 50 000 personnes, principalement dans la zone de transition. Les principales activités économiques sont la production de café, l'agroforesterie et la production de produits forestiers non ligneux.

447. Le Conseil du MAB a relevé l'ajout d'un système de zonage clair avec une zone de transition, qui fait également partie du plan de gestion. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

448. **Réserve de biosphère de Ria Lagartos (Mexique)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2004. Le Conseil du MAB a apprécié les mesures prises pour mettre en œuvre les trois fonctions de la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a pris note des activités collaboratives pour mettre en œuvre un couloir marin avec les aires protégées voisines, sur le modèle des couloirs biologiques de zones

humides. La réserve représente une superficie d'environ 230 000 hectares, zone de transition comprise. La population totale est d'environ 10 000 personnes, essentiellement dans la zone tampon. Le plan de gestion est principalement mis en œuvre grâce à l'aide du gouvernement. Des contacts ont été établis en vue d'étendre la réserve de biosphère pour y inclure d'autres réserves de biosphère nationales. Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage bovin, la production saline, la pêche et le tourisme.

449. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a suggéré aux autorités nationales de multiplier les activités de connectivité en vue d'étendre la réserve de biosphère.

450. **Réserve de biosphère de Ría Celestún (Mexique)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2004.

451. Le Conseil du MAB a salué les mesures prises pour mettre en œuvre les trois fonctions de la réserve de biosphère. La réserve représente une superficie d'environ 131 000 hectares, zone de transition comprise. La population totale est d'environ 37 000 personnes, vivant principalement dans la zone de transition. Le Conseil du MAB a pris acte de la raison invoquée pour maintenir deux réserves de biosphères séparées, Ria Celestun et Ria Lagartos. La pêche, la production de sel et le tourisme sont les principales activités économiques. Le plan d'action est mis en œuvre et un comité de gestion a été créé.

452. Le Conseil du MAB a noté la possibilité d'étendre cette zone en y incluant l'aire protégée nationale, la réserve de biosphère de Los Petenes (Mexique), dans la lignée de leurs efforts actuels pour promouvoir les couloirs biologiques.

453. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

454. **Recommandation générale à la Mongolie** : Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique des quatre réserves de biosphère de Mongolie. Toutefois, les autorités mongoliennes ont soumis de simples rapports d'activité ou des rapports d'examen périodique de certaines aires protégées, et non des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a donc recommandé aux autorités mongoliennes de présenter des rapports officiels d'examen périodique qui concernent l'ensemble de la réserve de biosphère et pas uniquement certaines aires protégées spéciales. Il a également demandé aux autorités mongoliennes de mettre au point des cartes de zonage claires des réserves de biosphère accompagnées de légendes en anglais et d'une version numérique. Les autorités doivent également élaborer des plans de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère et les fournir au secrétariat MAB avant le 30 septembre 2016.

455. **Réserve de biosphère de Bogd-Khan Uul (Mongolie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère Bogd-Khan Uul, créée en 1996. Cette réserve s'étend sur 67 300 ha, avec une aire centrale de 41 651 ha, une zone tampon de 13,433 ha et une zone de transition de 12 216 ha. Le Conseil du MAB est préoccupé par le fait que les autorités nationales n'ont pas soumis un rapport complet d'examen périodique à l'aide du formulaire officiel prévu à cet effet. De plus, le rapport ne présente pas le site comme une réserve de biosphère mais comme l'aire strictement protégée (ASP) du massif de Bogd-Khan.

456. Le rapport décrit le zonage et l'administration de l'ASP, les principales activités qui y sont menées et l'état actuel des écosystèmes et de la conservation de la biodiversité. Le manque de clarté et l'absence de légendes en anglais dans les cartes de zonage sont aussi problématiques.

457. Le Conseil du MAB a conclu que sans le formulaire officiel d'examen périodique, il n'est pas possible d'établir si cette réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a donc demandé aux autorités de

présenter un rapport d'examen périodique en utilisant le formulaire officiel, avec une carte de zonage claire de la réserve de biosphère et des informations clarifiant le nom du site avant le 30 septembre 2016.

458. Réserve de biosphère du bassin du lac Uvs (Mongolie) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du bassin du lac Uvs, créée en 1997. En 2003, elle a été classée patrimoine mondial, avant d'être désignée site Ramsar en 2004. Le Conseil du MAB a constaté qu'il s'agit d'un rapport de trois pages avec la description de certaines activités menées dans la réserve de biosphère de 2009 à 2014.

459. Le Conseil du MAB a estimé que sans l'utilisation du formulaire officiel permettant un rapport complet, il n'est pas possible d'établir si la réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a donc invité les autorités nationales à présenter un nouveau rapport établi à partir du formulaire officiel. Le rapport de l'examen périodique doit inclure toutes les informations pertinentes, telles que des cartes de zonage et un plan de gestion. Les autorités nationales doivent fournir ces documents au secrétariat MAB avant le 30 septembre 2016.

460. Réserve de biosphère du Grand Gobi (Mongolie) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a noté que le rapport contient des informations détaillées spécifiques sur la gestion et les activités menées dans cette réserve de biosphère.

461. Il a toutefois constaté que certaines données fondamentales, comme la superficie de la réserve de biosphère et le nom indiqué dans le rapport d'examen périodique, ne correspondent pas aux informations contenues dans le document original de désignation. Il a aussi pointé l'absence de carte de zonage.

462. Le Conseil du MAB a conclu que sans carte de zonage et sans clarification des données fournies, il n'est pas possible d'établir si cette réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a donc demandé aux autorités nationales de préparer une carte de zonage claire pour l'ensemble de la réserve de biosphère et un nouveau rapport qui rectifie l'incohérence des données.

463. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de prendre en compte l'ensemble de la réserve de biosphère et non une aire protégée spécifique dans la nouvelle version du rapport. Il a aussi encouragé les autorités à élaborer un plan de gestion détaillé pour la réserve de biosphère, différent de celui qui concerne l'aire protégée spéciale. Les autorités nationales doivent fournir ces documents au secrétariat MAB au plus tard le 30 septembre 2016.

464. Réserve de biosphère de Dornod Mongol (Mongolie) Le Conseil du MAB a félicité les autorités pour ce premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005. Cette réserve de biosphère est située dans la grande zone géomorphologique d'Asie centrale et la sous-zone de Nukht Davaa à l'est de la Mongolie. Elle est caractérisée par des basses montagnes de steppe de taille moyenne, entre 890 et 1 099 mètres d'altitude, des collines, des buttes traversées par d'étroites vallées recouvertes de stipes, avec quelques plaines et une biodiversité riche composée d'oiseaux, de loups, de gazelles de Mongolie, de reptiles et d'amphibiens.

465. Le Conseil du MAB a salué les approches utilisées pour promouvoir le développement durable de cette zone, avec notamment des partenariats établis avec les communautés locales, des formations sur la gestion de l'aire, des camps éducatifs et des campagnes de sensibilisation en milieu scolaire, en particulier au « Club des jeunes naturalistes ». Il a apprécié la promotion des valeurs autochtones et des relations avec les communautés locales par le biais de l'autonomisation des communautés pour protéger les sources locales, de la création d'un centre d'information

employant des locaux et de l'élaboration d'une loi relative aux coûts négociés pour la chasse aux loups.

466. Le Conseil du MAB a pointé la nomenclature utilisée dans le rapport pour la zone (ASP, EMPAA, etc.) et ses zones de gestion, non conforme au concept de réserve de biosphère. La carte de zonage fournie n'était pas en anglais et ne correspondait pas aux trois fonctions d'une réserve de biosphère. Le Conseil du MAB n'a donc pas pu établir si la réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

467. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de fournir une carte de zonage plus lisible et traduite en anglais ainsi que le(s) plan(s) de gestion disponible(s) pour la réserve de biosphère avant le 29 février ou le 30 septembre 2016, en indiquant les mesures prises pour gérer l'impact environnemental de la prospection pétrolière et de la chasse illicite à la gazelle et à la marmotte.

468. **Recommandation générale à la Fédération de Russie :** Le Conseil du MAB a recommandé d'inclure dans tous les rapports d'examen périodique une carte de zonage claire, conforme à la typologie des zones définie par le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, ainsi que de préciser la superficie et l'unité pour chaque zone.

469. **Réserve de biosphère de Voronejski (Russie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1984.

470. Cette réserve de biosphère est située au sud-est de Moscou, où l'on trouve des plaines ondulantes, des rivières et l'une des plus grandes forêts-steppes. Environ 69 000 résidents permanents vivent principalement dans la zone de transition de culture et d'élevage. L'activité touristique a été multipliée par cinq au cours des dix dernières années. L'habitat est principalement constitué de forêts mixtes (pins, chênes, tilleuls), de forêts alluviales, de marécages et de prairies.

471. En 2011, l'aire centrale est passée de 16 811 ha à 17 039 ha et la zone tampon de 14 242 ha à 14,014 ha en raison de leur nouveau statut protégé. La zone de transition a été élargie, passant de 14 032 ha à 31 000 ha. Durant le processus d'examen périodique, la réserve de biosphère a réajusté le système de zonage suite aux recommandations du Conseil du MAB, en s'appuyant sur le travail coordonné par le personnel et les experts de la réserve de biosphère et des collectivités locales. L'amélioration globale de la situation économique dans la région et un renforcement significatif de la politique publique sur la gestion des aires protégées sont les principaux facteurs ayant contribué au développement de l'ensemble du site.

472. Le Conseil du MAB a aussi constaté que la réserve de biosphère développe des activités de coopération avec des instituts de recherche en Ukraine, Mongolie et Moldavie. Il a aussi apprécié les informations sur les études d'espèces végétales exotiques, l'élevage de castors et la formation de spécialistes à la conservation de la nature. Le Conseil du MAB a salué la hausse considérable du budget fédéral dans le budget actuel de la réserve de biosphère. Bien que la réserve de biosphère ne possède pas encore son propre plan de gestion, le Conseil du MAB a constaté qu'elle mène des activités de conservation, de développement durable, de recherche et d'éducation.

473. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a toutefois recommandé aux autorités nationales :

- a. de définir un plan de gestion avec des objectifs clairs pour la réserve de biosphère en y incluant les problèmes de récolte, d'occupation des sols et de construction illégales
- b. de mieux définir la coopération avec les acteurs et les utilisateurs locaux
- c. de promouvoir les recherches sur l'évolution et la dynamique socio-écologique en y associant les parties prenantes locales
- d. de mener des études et un suivi de l'impact social, économique et écologique du secteur touristique.

474. **Réserve de biosphère de Kedrovaïa Pad (Russie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2004.

475. Cette réserve de biosphère est située dans l'Extrême-Orient russe, près des frontières chinoise et nord-coréenne. Le paysage est composé de deux principales crêtes montagneuses (400 mètres au-dessus du niveau de la mer) et de vallées fluviales. L'aire centrale de la réserve de biosphère correspond à la plus ancienne réserve russe, créée en 1916. Cette zone est un haut lieu de la biodiversité car elle concentre des espèces végétales et animales septentrionales et méridionales. Malgré des dégâts importants dus aux activités humaines, cette réserve de biosphère est la seule zone à l'état originel et constitue un exemple unique de la taïga du sud de l'Oussouri. La forêt abrite des espèces de la taïga du Nord et des forêts subtropicales. Le tigre de l'Amour, le léopard de l'Amour et l'ours de l'Himalaya sont les principales espèces. Environ 10 000 résidents permanents vivent principalement dans la zone de transition, de sylviculture, d'agriculture, de pêche côtière et d'élevage du saumon. En 2008, deux nouveaux refuges ont été créés et ces deux aires protégées ont été associées pour former la zone de transition de la réserve de biosphère. En 2012, le Parc national « Terre du léopard » a vu le jour. Il englobe le refuge fédéral et certaines zones adjacentes. Le principal objectif des autorités fédérales et locales est de développer l'activité touristique. La population locale participe activement à l'activité de la réserve de biosphère. Elle travaille principalement dans le Parc national « Terre du léopard » et la réserve de biosphère. L'aire centrale de la réserve de biosphère couvre une superficie de 18 045 hectares.

476. Il a noté que le gestionnaire de la réserve de biosphère considère le Parc national comme un mélange de zones tampons et de transition, le Parc national ayant une superficie totale de 261 884 ha. Les principales activités menées par le personnel de la réserve de biosphère et du parc national sont les patrouilles, la lutte contre le braconnage, la recherche scientifique, la surveillance et l'éducation environnementale. Au cours de la dernière décennie, la coopération scientifique dans le domaine de la recherche et de la surveillance transfrontalière du léopard de l'Amour et du tigre de l'Amour et de leur habitat a été développée avec la Chine et la République de Corée. Afin de promouvoir la fonction de développement en fournissant de nouvelles possibilités de revenus aux populations locales, par exemple par l'écotourisme et d'autres formes de développement rural, le parc national « Terre du léopard » assure la fonction d'écotourisme, tandis que la réserve de Kedrovaïa Pad reste intacte, avec ses forêts uniques du kraï du Primorié et ses rares espèces végétales et animales.

477. Durant le processus d'examen périodique, la réserve de biosphère a réajusté son système de zonage conformément aux recommandations du Conseil du MAB basées sur le personnel de l'unité de coordination et des experts. Bien que la réserve de biosphère ne possède pas encore son propre plan de gestion, le Conseil du MAB a constaté qu'elle mène des activités de conservation, de développement durable, de recherche et d'éducation.

478. Le Conseil du MAB a salué les progrès faits par la réserve de biosphère de Kedrovaïa Pad depuis sa nomination mais a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

479. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales :

- a. de clarifier le zonage de la réserve de biosphère, en particulier des zones tampons et des zones de transition.
- b. de préparer une carte indiquant les trois zones clairement délimitées de la réserve de biosphère
- c. de définir un plan de gestion établissant des objectifs clairs pour les zones de la réserve de biosphère en y incluant les questions de braconnage, de gestion des habitats, d'occupation des sols et de développement du tourisme
- d. de mieux définir la participation des parties prenantes locales et le développement des activités durables

- e. de promouvoir les recherches sur l'évolution et la dynamique socio-écologique en y associant les parties prenantes locales
- f. de mener des études et un suivi de l'impact social, économique et écologique du développement de l'écotourisme.

480. **Réserve de biosphère de Laplandskiy (Russie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Laponie, créée en 1985. La réserve de biosphère est située dans la partie occidentale de la péninsule de Kola, à 120 km au nord du cercle arctique et 120 km au sud de Mourmansk. Le paysage est composé de plaines boisées et de montagnes-glaciers (pic de 1 114 m) avec des parcelles de permafrost, de la toundra de montagne, des rivières, des lacs et des marais. Les espèces emblématiques de cette zone sont le lemming, le castor, la loutre, l'élan, le renne sauvage, le glouton, l'ours brun, le pygargue à queue blanche et le harfang des neiges. Seules 20 personnes vivent dans l'aire centrale, tandis que l'on compte 766 000 résidents permanents principalement dans la zone de transition, qui dépendent de la sylviculture, des carrières de pierre, de la production d'énergie hydroélectrique et de l'industrie.

481. La zone de transition abrite de grandes entreprises industrielles comme la *Metallurgical Company* ainsi qu'une centrale nucléaire. Les autorités locales, les entreprises, les autochtones, les associations éducatives et culturelles ont pris part à l'expansion de la fonction de développement de la réserve en créant des pistes balisées et des infrastructures pour les touristes, en reconstruisant un établissement humain et en réparant des routes. Un plan de gestion est mis en œuvre dans l'aire centrale et des plans de communication et d'activité sont mis en œuvre dans les deux autres zones. Une coopération internationale avec la Finlande et la Norvège a été instaurée, basée sur le développement du tourisme axé sur le patrimoine culturel, biologique et géologique commun. Un partenariat public-privé dans la région de Barents a permis de développer le tourisme naturel et géologique dans la région. C'est dans ce cadre qu'a été ouvert un office de tourisme.

482. Le Conseil du MAB a noté que la réserve de biosphère a réajusté son système de zonage sur sa recommandation mais a regretté qu'aucune information n'ait été fournie sur la méthode utilisée et les partenaires impliqués lors de ce processus. Il a noté que la réserve de biosphère mène des activités de conservation, de développement durable, de recherche et d'éducation.

483. Le Conseil du MAB a salué les progrès faits par la réserve de biosphère de Laplandskiy depuis le dernier rapport périodique mais a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes avant le 30 septembre 2016 :

- a. de clarifier le zonage de la réserve de biosphère, en particulier des zones tampons et des zones de transition en fournissant une carte plus détaillée de la superficie exacte de chaque zone
- b. d'identifier l'impact des activités ou d'exclure de la zone de transition toutes les industries lourdes et les habitations, ainsi que la centrale nucléaire
- c. d'identifier les interactions socio-écologiques entre les trois zones
- d. de clarifier la méthode utilisée pour l'examen périodique
- e. de mieux définir la participation des parties prenantes locales, notamment des Samis, et le développement des activités durables
- f. de promouvoir les recherches sur l'évolution et la dynamique socio-écologique en y associant les parties prenantes locales
- g. de mener des études et un suivi de l'impact social, économique et écologique du développement du tourisme et de l'industrie lourde limitrophe.

484. **Réserve de biosphère des Tsentral'notchernozem (Russie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1978. Elle est située à 500 km au sud de Moscou, près de la frontière ukrainienne. Si la plupart des fertiles

terres noires (chernozem) de cette région de steppe ont fait l'objet d'une culture intensive et ont été transformées en terres agricoles, l'aire centrale protège la dernière steppe non labourée d'Europe. Les steppes recouvertes de prairies ont une flore très riche. Ces dix dernières années, la dynamique de la biodiversité de cette réserve se caractérise essentiellement par une hausse du nombre d'espèces de lichens, de champignons, d'insectes, d'oiseaux et de mammifères.

485. La zone tampon compte 4 586 habitants. Sa gestion est soumise à un plan qui régule les pratiques agricoles en limitant l'utilisation de pesticides et d'engrais. Le paysage de la zone de transition est marqué par des activités agricoles intensives, minières et industrielles. Au cours des quinze dernières années, l'activité touristique sur le site a été développée : élaboration d'un programme d'excursion, tracé d'un second sentier écologique équipé, ouverture d'un centre d'écologie en 2003, calcul de la charge permise pour un éco-sentier, production de matériel publicitaire, de publications et de souvenirs. La réserve de biosphère de travaille de façon systématique et ciblée avec tous les groupes de population de la région.

486. Le Conseil du MAB a noté que l'examen périodique était basé sur les réunions et les consultations et associait les directeurs adjoints et le maire de la municipalité. Il a noté que la réserve de biosphère mène des activités de conservation, de développement durable, de recherche et d'éducation.

487. Le Conseil du MAB a salué les progrès faits par la réserve de biosphère de Tsentral'no-Chernozem depuis le dernier rapport périodique mais a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

488. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de fournir les informations suivantes avant le 30 septembre 2016 :

- a. de clarifier le zonage des trois zones de la réserve de biosphère en fournissant une carte plus détaillée
- b. de clarifier la superficie de chaque zone en utilisant l'hectare ou le kilomètre carré comme unité de mesure
- c. de clarifier les changements d'occupation des sols et du couvert terrestre à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve de biosphère
- d. d'identifier les interactions socio-écologiques entre les trois zones
- e. de fournir plus de détails sur les plans de gestion ou d'autres outils de planification mis en œuvre pour gérer l'ensemble de la réserve de biosphère
- f. de décrire la participation des parties prenantes locales et le développement des activités durables
- g. d'élaborer un plan de promotion de recherches sur l'évolution et la dynamique socio-écologique en y associant les parties prenantes locales
- h. d'élaborer un plan pour mettre en œuvre des études et une surveillance de l'impact social, économique et écologique du développement du tourisme et du secteur agricole et agroalimentaire voisin.

489. **Réserve de biosphère de Golija-Studenica (Serbie)** Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2001, le premier rapport datant de 2012. Le site de Golija-Studenica est situé dans les montagnes Tara, refuge de la flore tertiaire de Serbie, caractérisé par sa diversité génétique, d'espèces et d'écosystèmes dans les Balkans et en Europe. Elle se caractérise par son abondance d'eau et la richesse de sa faune.

490. L'autorité chargée de la gestion de la réserve de biosphère est un groupe de travail du Parc national de Golija qui a établi un Conseil des réserves de biosphère comme organe décideur, composé des parties concernées et d'un forum municipal. Le plan de gestion de l'aire protégée pour la période 2011-2020 a été adopté. La réserve de biosphère de Golija-Studenica est soumise aux Plans de gestion des forêts, adoptés par le ministère de l'Agriculture et de la Protection de l'environnement.

491. Le Conseil du MAB a constaté que la gestion du site a été améliorée et que des programmes éducatifs destinés aux parties prenantes ont été introduits. Il a également noté la mise en œuvre au niveau national d'un programme de surveillance et d'harmonisation des outils destinés à la protection de la nature. Il a constaté que la fonction de conservation est bien mise en œuvre, que la fonction d'appui logistique progresse et que des initiatives sont prises pour la mise en œuvre du développement durable. Le Conseil du MAB a salué les autorités pour la qualité du rapport d'examen périodique.

492. Toutefois, le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère en raison de son zonage.

493. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de fournir les compléments suivants avant le 30 septembre 2016 :

- a. De transmettre les raisons pour lesquelles certaines aires centrales (ouest, nord et centre) ne sont pas protégées par des zones tampons
- b. De transmettre les informations sur les mesures et les procédures liées au projet d'infrastructure Adriatique Sud
- c. De transmettre les informations sur les stations de ski dans cette zone et les éventuels impacts
- d. De transmettre un plan d'action pour la réserve de biosphère qui prouve l'harmonisation entre le plan de gestion pour le parc national et la réserve de biosphère.

494. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités de la réserve de biosphère de consulter la nouvelle stratégie du MAB et de mettre en œuvre le Plan d'action de Lima quand il sera adopté, et les a encouragées à participer au RMRB et à établir une coopération avec les réserves de biosphère de la région et du réseau EuroMAB.

495. Réserve de biosphère de Cape West Coast (Afrique du Sud) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Cape West Coast (CWCBR), créée en 2000. La réserve de biosphère de Cape West Coast est située le long du littoral qui s'étend au nord du Cap. Située au cœur du « Royaume floral du Cap », cette réserve de biosphère est connue pour sa mosaïque d'écosystèmes et d'habitats, avec des milieux marins, des plages, des dunes de front de mer, des marais salants, des zones humides et des affleurements rocheux.

496. Conseil du MAB a noté que le rapport d'examen périodique a été réalisé par une société de consultants par le biais d'un processus participatif ayant réuni de nombreuses parties prenantes, institutionnelles ou non, ainsi que de nombreuses personnes privées. Le Comité consultatif a noté que le plan de gestion est constitué de trois documents : Cadre de gestion stratégique (2003-2004, avec des plans stratégiques et de développement), Plan d'aménagement de l'espace (2007) et Plan-cadre (2010). Il est fortement recommandé de synthétiser la gestion de la CWCBR au sein d'un document unique.

497. Les fonctions de conservation, de développement et d'appui logistique de la réserve de biosphère sont clairement décrites et pleinement remplies. La structure de gouvernance composée de représentants d'institutions nationales, de municipalités, d'organes chargés de la conservation et de propriétaires terriens, est hautement participative.

498. Toutefois, le Conseil du MAB a constaté que la centrale nucléaire de Koeberg (p. 11) est située au sud de la CWCBR. Le rapport précise que « la majeure partie de la CWCBR est située dans le périmètre nucléaire et que le site de Koeberg abrite une aire de conservation de la biodiversité qui contribue à la fonction de conservation de la CWCBR ». Or ni cette centrale nucléaire, ni cette aire de conservation ne sont clairement indiquées sur la carte de zonage.

499. Le Conseil du MAB aimerait attirer l'attention des autorités nationales sur les discussions récentes et la décision prise par le Conseil du MAB relatives à la présence de centrales ou d'installations nucléaires dans les réserves de biosphère. Le Comité consultatif a donc demandé aux autorités nationales de fournir une carte détaillée indiquant la localisation de la centrale nucléaire de Koeberg dans la CWCBR avant le 30 septembre 2016 afin que le Conseil du MAB puisse établir si le site respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

500. **Réserve de biosphère d'Alto Bernesga (Espagne)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005. La superficie totale est d'environ 33 000 hectares, avec une population permanente d'environ 4 700 personnes, vivant principalement dans la zone de transition. La réserve de biosphère souffre de dépeuplement, notamment à cause de l'exode rural, seules les personnes âgées restant. Les principales activités économiques sont l'exploitation minière (*canteras*), la construction, le commerce ainsi que l'agriculture et le tourisme rural dans une moindre mesure. Le Conseil du MAB a salué les mesures prises pour favoriser la participation des femmes aux activités de la réserve de biosphère.

501. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a toutefois préconisé une meilleure collaboration entre les deux municipalités du site.

502. **Réserve de biosphère d'Área del Allariz (Espagne)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005. Le Conseil du MAB s'est félicité la mise en œuvre de plusieurs activités destinées à favoriser le développement économique du site, en particulier dans le secteur touristique, ainsi qu'à augmenter la participation des femmes aux activités de la réserve de biosphère. La superficie totale est de 21 842 hectares (0,7 % en huit sous-aires de l'aire centrale) pour une population totale de 9 941 personnes en 2011, qui vivent principalement dans la zone de transition. Il y a un comité de gestion, mais pas de plan de gestion. Le rapport reconnaît qu'il faut introduire un nouveau zonage en incluant dans l'aire centrale certaines aires protégées de la réserve de biosphère. L'élaboration d'un plan de gestion est aussi nécessaire pour remplir les trois fonctions de la réserve de biosphère.

503. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **ne répondait pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et soutient vivement l'idée de revoir le zonage, suggérée dans le rapport. Le Conseil du MAB a aussi demandé aux autorités nationales de préparer un plan de gestion pour la réserve de biosphère. Les documents requis doivent parvenir au secrétariat MAB avant le 30 septembre 2016.

504. **Réserve de biosphère de Gran Canaria (Espagne)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005.

505. Le Conseil du MAB a salué les activités d'information et de promotion menées durant cette période pour montrer les avancées réalisées par la réserve de biosphère. Il a également relevé les activités de recherche menées dans la partie marine de la réserve de biosphère. La superficie totale est de 37 353 hectares, avec une population totale de 19 781 personnes en 2010. Le tourisme est la principale activité économique. Il y a un comité de gestion et un plan de gestion fonctionnels.

506. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

507. **Réserve de biosphère de Los Argüellos (Espagne)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005. Le Conseil du MAB s'est félicité de l'existence d'un plan de gestion et de la préparation d'une documentation conséquente sur la communication pour donner plus de visibilité aux fonctions de la réserve de

biosphère. La superficie totale est de 33 260 hectares pour une population totale de 1 276 personnes, qui vivent toutes dans la zone de transition. Cependant, une baisse sensible du budget a constitué un obstacle à la mise en œuvre complète du plan de gestion. Les principales activités économiques sont le tourisme, l'agriculture vivrière et l'élevage de bétail.

508. Il a également relevé la présence d'aménagements touristiques dans l'aire centrale et l'inadaptation du zonage aux caractéristiques géographiques.

509. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a toutefois recommandé aux autorités nationales :

- a. d'intégrer au comité de gestion des représentants des différentes parties prenantes concernées par la réserve de biosphère
- b. d'envisager la révision du zonage conformément à la désignation d'aires protégées nationales et aux pratiques agraires.

510. **Réserve de biosphère de Sierra del Rincón (Espagne)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005.

511. La superficie totale est de 7 625 hectares pour une population totale de 713 personnes, qui vivent toutes dans la zone de transition. Le Conseil du MAB a salué les activités éducatives menées par les gestionnaires de la réserve de biosphère et la contribution des organes gouvernementaux durant cette période. Les principales activités économiques sont l'agriculture vivrière, la sylviculture et l'élevage de bétail.

512. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

513. **Réserve de biosphère de Valles de Omaña-Luna (Espagne)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005. La superficie totale est de 81 159 hectares pour une population totale de 3 577 personnes, qui vivent toutes dans la zone de transition.

514. Les principales activités économiques sont le tourisme, la sylviculture et l'élevage de bétail. Le Conseil du MAB a noté un dysfonctionnement des organes de gouvernance qui a entraîné quelques problèmes de coordination entre les municipalités de cette réserve de biosphère.

515. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a toutefois recommandé aux autorités nationales :

- a. de revoir les organes de gouvernance pour garantir la coordination de toutes les municipalités concernées par la réserve de biosphère
- b. d'envisager la révision du zonage conformément à la désignation d'aires protégées nationales et aux pratiques agraires
- c. de fournir un plan de gestion mis à jour qui tienne compte de la recommandation susmentionnée.

516. **Réserve de biosphère de Dinder (Soudan)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Dinder, créée en 1979, ainsi que des efforts de la réserve de biosphère pour respecter le concept de réserve de biosphère tel que la stratégie de Séville le définit.

517. La réserve de biosphère de Dinder a travaillé très efficacement avec le Comité national du MAB et a su établir des collaborations avec plusieurs universités et agences internationales et lever des fonds pour la surveillance, la protection et l'éducation relatives à sa riche biodiversité

(grands mammifères, oiseaux et reptiles). Des efforts ont également été fournis pour garantir la pérennité des bassins versants et des forêts qui jouent un rôle essentiel, par exemple par le biais d'un Projet de gestion des bassins versants communautaires, ainsi que pour améliorer le couvert végétal dans les zones déboisées grâce à la création de forêts communautaires.

518. Le Conseil du MAB a félicité la réserve de biosphère pour la mise en œuvre réussie d'un projet pilote de cogestion et de partage des bénéfices des ressources naturelles avec les communautés locales de dix villages au nord de la réserve. Il y a eu d'autres initiatives similaires destinées à impliquer les populations locales, comme la création de Comités de développement villageois, des réunions avec la communauté locale pour améliorer la communication et la création participative d'une zone de transition à Rahad. Compte tenu des difficultés auxquelles est confronté le site à cause de la hausse de la population due à une sécheresse prolongée et à la guerre civile au Darfour, le Conseil du MAB a apporté tout son soutien aux objectifs annoncés pour les années à venir, à savoir inclure un plus grand nombre encore de communautés locales vivant à l'intérieur et le long des limites de la réserve de biosphère de Dinder, afin de garantir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles de la réserve.

519. Étant donné la situation géographique de cette réserve de biosphère et les interactions avec l'Éthiopie voisine, notamment en raison des migrations saisonnières d'animaux, elle collabore déjà avec ses collègues éthiopiens. À cet égard, le Conseil du MAB a suggéré l'idée de proposer la création d'une réserve de biosphère transfrontalière avec l'Éthiopie.

520. Compte tenu des aspects positifs susmentionnés et du travail en cours pour poursuivre cette évolution, le Conseil du MAB a estimé que la réserve de biosphère de Dinder **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

521. **Réserve de biosphère de Kristianstad Vattenrike (Suède)** Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2005. La réserve de biosphère de Kristianstad Vattenrike est située en Scanie, la province la plus méridionale de Suède. Cette zone comprend le bassin de drainage inférieur de la rivière Helgea située dans la commune de Kristianstad ainsi que les eaux côtières de la baie d'Hanöbukten, en mer Baltique. Cette zone, d'une superficie de 105 000 hectares, abrite des paysages culturels et des composantes biologiques d'importance régionale, nationale et internationale. Elle abrite différents types d'écosystèmes, comme des zones humides essentielles au repos, à la nidification et à l'hivernage d'oiseaux, une flore précieuse et de nombreuses espèces de poissons classés sur la liste rouge.

522. Le Conseil du MAB a pris acte des résultats détaillés de l'évaluation menée *in situ* pendant dix ans par le personnel de la réserve de biosphère avec le groupe de consultation et à laquelle ont participé les parties prenantes sous forme d'ateliers et d'entretiens. Ce processus a mis en lumière les avancées réalisées et les leçons apprises au cours des dix dernières années dans la réserve de biosphère, ainsi que les difficultés pour parvenir au bon état de vingt-neuf masses d'eau conformément à la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne. Il a noté que le zonage de la réserve de biosphère n'a pas été modifié.

523. Le Conseil du MAB a salué la création d'un espace de dialogue et de coopération baptisé Groupe de consultation, ainsi que l'ouverture du centre de visiteurs en 2010, fréquenté par 500 000 personnes. Le Conseil du MAB a également noté que les travaux de conservation ont été efficaces durant les dix années d'existence de la réserve de biosphère. Plusieurs nouvelles réserves naturelles ont été créées (2 275 ha), il y a eu des travaux sur les prairies sablonneuses et les aires d'eau douce et d'eau salée et les questions de conservation ont été mieux intégrées au travail sur le développement des activités durables.

524. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il l'a encouragée à partager ses connaissances au sein du Réseau mondial et d'EuroMAB et à renforcer la coopération relative à

la recherche comparée des dynamiques socio-écologiques. Il a suggéré de faire de ce rapport d'examen périodique un modèle pour les membres du Réseau mondial des réserves de biosphère.

525. Recommandation générale à la Tanzanie : Le Conseil du MAB a pleinement pris acte des efforts des autorités tanzaniennes pour étendre les réserves de biosphère de Serengeti-Ngorongoro, du lac Manyara et d'East Usambara. Mais ce projet doit faire l'objet d'une nouvelle proposition. Le Conseil du MAB a donc invité les autorités nationales à présenter un nouveau dossier de candidature pour ces trois sites avant le 30 septembre 2016.

526. Réserve de biosphère de Serengeti Ngorongoro (Tanzanie) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère conformément à la stratégie de sortie du MAB et a salué les autorités pour les nombreuses consultations menées auprès des parties prenantes et la recherche du consensus lors de ce processus. Créée en 1981, la réserve de biosphère couvre une partie du Parc national de Serengeti et l'intégralité de l'aire de conservation de Ngorongoro, au nord de la Tanzanie. Les plaines de Serengeti sont essentiellement formées de roches cristallines recouvertes de cendres volcaniques avec de nombreux affleurements rocheux ; les prairies et la savane tropicales constituent les principaux écosystèmes.

527. Le Conseil du MAB a constaté une augmentation de 66,4 % de la superficie originelle et l'acquisition d'une zone tampon et d'une zone de transition par des négociations avec les communautés ainsi qu'une réduction proposée de l'aire centrale, qui nécessiteraient un nouveau dossier de candidature. Il a salué les autorités nationales pour la participation des communautés à la délimitation des nouvelles limites et pour la mise en œuvre de programmes destinés à favoriser le tourisme culturel et l'égalité des genres en collaboration avec les groupes ethniques autochtones.

528. Le Conseil du MAB s'est inquiété des données partielles sur la zone tampon, des problèmes de gestion dus au fait que différents plans de gestion sont appliqués par différentes institutions impliquées dans la gestion et du fait qu'une partie importante de l'aire centrale n'est pas entourée d'une zone tampon.

529. Le Conseil du MAB a donc demandé aux autorités nationales de présenter un nouveau dossier de candidature pour l'extension en cours avant le 30 septembre 2016. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités nationales à continuer d'étendre la zone tampon pour protéger l'intégralité de l'aire centrale et à élaborer un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère.

530. Réserve de biosphère du lac Manyara (Tanzanie) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1981, conformément à la stratégie de sortie du MAB. Cette réserve de biosphère est située dans la dépression de la vallée du Rift est-africain, dans le bassin du lac Manyara, au nord de la Tanzanie. Au-dessous du mur du rift, au nord, des sources permanentes favorisent, grâce aux eaux souterraines, le développement d'une forêt (caractérisée par *Trichilia roka* et *Croton macrostachyus* ou l'arbre à fièvre (*Acacia xanthophloea*)), mais aussi d'habitats riverains, de marécages, de zones boisées et de prairies alcalines.

531. Les autorités ont été saluées pour avoir revu le système de zonage et fait d'un parc national de 8 550 ha une réserve de biosphère avec une aire centrale de 64 400 ha, dont la forêt de Marang, une zone tampon de 56 800 ha et une zone de transition de 266 600 ha. Le Conseil du MAB a apprécié les efforts considérables des autorités pour résoudre le conflit lié à l'utilisation des ressources, pour élaborer le plan de gestion de l'aire de conservation de Manyara Trust Land, qui offre une plate-forme commune aux ONG, aux collectivités locales, aux gardes-forestiers, aux entreprises et à l'administration du village pour participer à la gestion, ainsi que pour mettre en œuvre deux plans de gestion généraux.

532. Le Conseil du MAB s'est inquiété de la hausse de la population dans la réserve de biosphère, avec la présence de 120 groupes ethniques ; il a noté que la zone tampon délimitée ne protège pas l'intégralité de l'aire centrale des activités de cette population croissante.

533. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de présenter un nouveau dossier pour proposer cette extension et de revoir le zonage afin de compléter la zone tampon et d'initier l'élaboration d'un plan de gestion participatif pour l'ensemble de la réserve de biosphère, ce avant le 30 septembre 2016.

534. Réserve de biosphère d'East Usambara (Tanzanie) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 2000. Les montagnes Usambara dans le nord-est du pays sont assez uniques en Afrique de l'Est avec leurs régions naturelles toujours couvertes de forêts tropicales, qui se trouvent essentiellement en Afrique de l'Ouest. Considérée comme un haut lieu de la diversité, elle abrite de nombreuses aires protégées, étendues et soutenues par le gouvernement tanzanien, des ONG, des équipes de chercheurs et des bailleurs de fonds comme la Norvège. Plusieurs espèces sont endémiques des forêts des monts Usambara, comme le grand-duc des Usambara (*Bubo vosseleri*), le rouge-gorge des Usambara (*Sheppardia montana*), le tisserin des Usambara (*Ploceus nicolli*), la violette africaine (*Saintpaulia ionantha*) et l'arbre *Calodendrum eickii*.

535. Le Conseil du MAB a salué les programmes de recherche, d'éducation, de sensibilisation et d'écotourisme et les mesures prises suite aux recommandations de l'UNESCO sur l'élaboration d'un plan de gestion après la désignation en 2000. D'après le rapport, un plan de gestion pour chacune des trois aires centrales a été finalisé et celui de cinq autres est en cours d'élaboration, avec le projet d'acquérir 770 hectares de forêt pour ajouter à l'aire centrale de Kwantili.

536. Le Conseil du MAB s'interroge sur les incohérences dans les extensions proposées de l'aire centrale (30 000 hectares supplémentaires d'après le tableau de configuration spatiale) et l'absence de données sur la population actuelle.

537. Le rapport ne comprend ni le plan de gestion, ni carte du zonage actuel et proposé. Le Conseil du MAB n'a donc pas pu établir si la réserve de biosphère respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère en raison du manque d'informations.

538. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de présenter un nouveau dossier pour proposer cette extension, avec les cartes du zonage actuel et envisagé, des données sur la population actuelle de la réserve de biosphère ainsi que tous les plans de gestion utiles, ce avant le 30 septembre 2016. Les autorités nationales sont aussi encouragées à initier l'élaboration d'un plan de gestion participatif pour l'ensemble de la réserve de biosphère.

539. Réserve de biosphère de Shatskyi (Ukraine) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de ce site, créé en 2002, étendu en 2011, et qui a formé la réserve de biosphère transfrontalière de Polésie occidentale en 2012. La réserve de biosphère est située dans les plaines nord-ouest de Polésie, dominées par un terrain plat, des sédiments sablonneux, un grand nombre de lacs avec des berges basses de pinèdes, des prairies, des terres agricoles et de nombreuses zones humides.

540. Le Conseil du MAB a noté que la création du Laboratoire interdépartemental de recherche et scientifique de Shatski contribue à l'élaboration d'une stratégie commune de coopération entre les institutions des trois pays, chargée de la conservation de l'environnement dans le triangle frontalier de la Pologne, du Bélarus et de l'Ukraine, ainsi que de la préparation de ces institutions à la conception de projets communs.

541. Il a également pris acte des avancées dans le domaine de l'éducation environnementale, avec l'ouverture d'un centre des visiteurs ainsi que des points d'information sur les sites les plus visités et de sentiers éco-éducatifs et la publication de brochures et d'affiches scientifiques de

vulgarisation, le site Internet de la réserve de biosphère, la coopération avec des universités et des équipes d'éducation environnementale dans les écoles des réserves de biosphère.

542. Il a aussi noté que certaines aires centrales dans l'ouest de la réserve de biosphère semblent dépourvues de zone tampon. Le Conseil du MAB a déploré le manque d'informations détaillées sur la structure de gestion, sur la participation des parties prenantes et sur les projets de la réserve de biosphère visant à mettre en œuvre ses trois fonctions initiales.

543. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de fournir les compléments suivants avant le 30 septembre 2016 :

- a. un dossier d'examen périodique plus détaillé et complet, avec des explications sur le zonage et sur le fait que les aires centrales ne sont pas toutes entourées de zones tampons
- b. une clarification de la structure de coordination, et plus particulièrement de la composition de l'administration de la réserve de biosphère et du conseil de coordination, et de leur position au sein des autres structures de gestion
- c. des exemples plus concrets et pratiques de la façon dont les autorités et les communautés locales soutiennent les activités de la réserve de biosphère et de leur participation à la gestion du site
- d. des exemples détaillés de projets et d'activités au niveau local ainsi que du statut de la coopération actuelle avec la réserve de biosphère transfrontalière de Polésie occidentale. Le Conseil du MAB attend avec impatience le rapport d'examen périodique conjoint des trois pays prévu pour 2022.

544. Réserve de biosphère du North Devon – anciennement Braunton Burrows-North Devon (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) Le Conseil du MAB s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, créée en 1976 et étendue en 2002. Le site est situé au nord-ouest d'Exeter. L'aire centrale protège 1 300 ha d'un système de dunes considéré comme l'un des plus représentatifs de l'hémisphère nord. Le reste du littoral abrite l'habitat d'estran rocheux le plus diversifié de Grande-Bretagne. Le paysage est aussi composé de sommets de falaises et de prairies côtières broutées par des moutons et des bovins, des vasières intertidales et des marais salants qui constituent un habitat essentiel pour la sauvagine et des plantes rares. On trouve également des phoques gris et des requins pèlerins le long de la côte. L'aire centrale terrestre couvre 1 333 ha, la zone tampon 2 956 ha et l'aire de transition 229 206 ha. Il n'y a pas actuellement d'aire centrale marine mais une zone tampon marine de 1 341 ha et une zone de transition marine de 148 397 ha. Les 170 000 résidents permanents vivent principalement dans la zone de transition, tandis que la zone tampon abrite 820 personnes. La réserve de biosphère a contribué au Plan d'action sur la biodiversité du Royaume-Uni, à la directive européenne sur l'habitat, à l'aménagement et à la politique de l'espace maritime et à la directive-cadre européenne sur l'eau. La réserve de biosphère a impliqué les parties prenantes à la gestion du site. Le site met en œuvre ses trois fonctions.

545. Suite aux recommandations du Conseil du MAB et afin de régler les problèmes liés au bassin versant de la rivière, l'aire de transition a été étendue aux bassins versants dans la côte nord du Devon. L'aire de transition a aussi été étendue à l'environnement marin pour englober Lundy. Le nom de la réserve a également été modifié : en accord avec les parties prenantes, elle a été baptisée réserve de biosphère de North Devon, au lieu de Braunton Burrows, nom de l'aire centrale.

546. Le Conseil du MAB a noté l'intérêt de comparer l'état de la réserve de biosphère avec l'extérieur pour mieux juger de son impact. Il a également salué l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la réserve de biosphère durant le processus d'examen, basée sur le rapport de l'état de la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a suggéré de partager cette stratégie avec le RMRB. Le Conseil du MAB a salué les autorités pour la qualité de ce rapport d'examen périodique.

547. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il l'a encouragée à (i) s'associer à d'autres réserves de biosphère qui font face à des problèmes de bassin versant (ii) partager ses connaissances avec le Royaume-Uni et EuroMAB, notamment en ce qui concerne le processus participatif et la participation des parties prenantes par rapport à un grand bassin versant (iii) élargir l'aire centrale à y incluant les zones humides spéciales de conservation, élargir la zone tampon et si possible, créer une aire centrale marine.

548. Réserve de biosphère de Rocky Mountain (États-Unis d'Amérique) Le Conseil du MAB s'est félicité de la nouvelle présentation du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère des Rocheuses, créée en 1976. Il a noté que le premier rapport de cette réserve de biosphère datait de 2014.

549. La réserve de biosphère est située à 100 km au nord-ouest de Denver, sur la ligne continentale de partage des eaux du Colorado et englobe les bassins versants du Colorado et du Missouri. Elle se situe entre 2 300 et 4 400 m au-dessus du niveau de la mer. Le paysage est composé de forêts de montagne, de prairies et de pâturages et de toundra alpine. Cette zone a une flore très riche et abrite des wapitis, des mouflons et des cerfs muets.

550. Le Conseil du MAB a salué le personnel de la réserve de biosphère pour les progrès accomplis pour (i) l'utilisation du formulaire officiel d'examen périodique, (ii) la clarification de la carte de zonage où sont clairement indiquées l'aire centrale, la zone tampon et la zone de transition, et (iii) la nouvelle version du plan de gestion afin de refléter l'intégration de ces zones dans la réserve de biosphère. L'aire centrale est composée de trois aires naturelles de recherche d'une superficie totale de 9 665 ha, la zone tampon correspond au parc national (107 980 ha) et l'aire de transition recouvre 2 600 000 ha répartis sur quatre comtés. Les 650 000 résidents permanents vivent principalement dans la zone de transition, tandis que la zone tampon accueille chaque année environ 3,4 millions de visiteurs. Le site contribue à plusieurs cadres de coopérations, y compris des jumelages multilatéraux. Les décisions de gestion et les choix de développement s'appuient sur des recherches, des études et une surveillance. Diverses parties prenantes sont informées et invitées à participer aux grandes décisions de gestion. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère remplit les trois fonctions d'une réserve de biosphère.

551. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il l'a encouragée à partager ses connaissances avec les États-Unis et le réseau EuroMAB, notamment en ce qui concerne le processus participatif et la participation des parties prenantes.

552. Réserve de biosphère de l'Archipel de Socotra (Yémen) Le Conseil du MAB s'est félicité du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de l'Archipel de Socotra, créée en 2003, et a pris acte de la situation spéciale du site en raison de l'instabilité politique. Socotra est devenu un gouvernorat doté d'une plus grande indépendance financière et administrative et connaît donc actuellement une transition institutionnelle.

553. L'archipel de Socotra a reçu le soutien d'agences internationales en vue de la mise en œuvre de plusieurs programmes de surveillance de sa biodiversité. Le Conseil du MAB soutient les objectifs de conservation du site destinés à faire baisser la vente des terres dans les zones côtières et l'exportation des ressources biologiques ainsi qu'à favoriser les collaborations dans le domaine de la recherche.

554. Le plan de gestion de Socotra a vu le jour à l'occasion du classement de l'île au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 ; cependant, il n'y a pas de plan de gestion spécifique pour la réserve de biosphère de l'archipel de Socotra qui permette de mettre en œuvre le concept de réserve de biosphère. Par exemple, de nombreuses activités touristiques semblent avoir lieu dans les aires centrales et leur viabilité aurait urgemment besoin d'être évaluée. En outre, bien que le

Conseil du MAB ait salué les efforts de la réserve de biosphère pour promouvoir les connaissances traditionnelles auprès des décideurs, il a relevé l'absence de processus participatif ou consultatif qui puisse associer les communautés locales à la gestion du site.

555. Compte tenu de la période transitoire du site, le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répondait** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités nationales à élaborer un plan de gestion pour la réserve de biosphère et à associer les communautés locales à la gestion du site.

Suivi des recommandations du Conseil du MAB examinées par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère lors de la 22^e réunion tenue au siège de l'UNESCO du 25 au 28 janvier 2016

556. **Réserve de biosphère de Chréa (Algérie)** Lors de sa 20^e réunion en 2014, le Comité consultatif, tout en reconnaissant le travail de qualité mené ces dernières années dans la réserve de biosphère de Chréa et décrit dans le rapport d'examen périodique de 2013, avait estimé que le site ne respectait pas les critères du Cadre statutaire. Pour y remédier, le Conseil du MAB avait invité les autorités algériennes à envisager l'extension de la réserve de biosphère au-delà du parc national, avec une zone tampon et une zone de transition clairement délimitées. L'extension de la réserve de biosphère doit être appuyée par un plan de gestion qui associe les communautés locales et le secteur privé.

557. Lors de l'évaluation du suivi de ces recommandations, le Conseil du MAB s'est félicité de l'extension de la réserve de biosphère qui englobe désormais des zones extérieures à la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a examiné la nouvelle proposition de zonage à l'aide des cartes pertinentes fournies, qui fait passer la superficie totale de 12 400 ha à 38 000 ha, dont la gestion favorisera la participation d'un grand nombre de parties prenantes. Le Conseil du MAB a donc estimé que toutes les recommandations ont été suivies et que ce site **répond** désormais aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

558. Le Conseil du MAB **approuve** l'extension de cette réserve de biosphère.

559. **Réserve de biosphère de Djurdjura (Algérie)** Lors de sa 26^e session en 2014, le Conseil du MAB, tout en reconnaissant le travail de qualité mené ces dernières années dans la réserve de biosphère de Djurdjura suite aux recommandations émises après l'examen périodique de 2011, avait estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire. Pour y remédier, le Conseil du MAB a invité les autorités algériennes à clarifier le zonage de la réserve de biosphère, qui comprend un parc national, à faciliter l'inclusion des populations, à réaliser systématiquement des études d'impact sur les nouvelles infrastructures et les installations existantes, à identifier les moyens juridiques et réglementaires permettant à la réserve de biosphère et au parc national d'être associés aux activités commerciales ou d'en bénéficier afin de pouvoir couvrir leur frais de fonctionnement.

560. Lors de l'examen des supports fournis par les autorités algériennes suite à cette demande, le Conseil du MAB a été satisfait de trouver la proposition d'extension de la réserve de biosphère. Outre cette extension, principale recommandation émise en 2014, le Conseil du MAB a salué le fait que les politiques de gestion pour la réserve de biosphère étendue permettraient d'associer les principales parties prenantes publiques et privées. Le Conseil du MAB a donc estimé que toutes les recommandations ont été suivies et que ce site **répond** désormais aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

561. Le Conseil du MAB **a approuvé** l'extension de cette réserve de biosphère.

562. **Réserve de biosphère de Laguna Oca y Herraduras del Río Paraguay (Argentine)** Le Conseil du MAB a bien reçu le rapport envoyé par les autorités nationales. Toutefois, le Conseil

du MAB a constaté que les informations complémentaires demandées en 2014 n'ont pas été fournies. Par conséquent, les autorités doivent :

- a. fournir des cartes plus claires sur la superficie actuelle des zones et sur l'extension proposée
- b. réévaluer l'importance de la zone tampon le long de la rivière, comme élément qui connecte différents paysages et contribue au maintien de la biodiversité et à la restauration écologique dans les environnements naturels, ruraux et urbains.
- c. élaborer un plan de gestion qui reflète toutes les modifications apportées à la réserve de biosphère.

563. Ces informations doivent parvenir au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

564. **Réserve de biosphère de Costeros del Sur (Argentine)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies par les autorités argentines suite aux recommandations émises en 2000. Le Conseil du MAB a pris acte des activités en cours et des progrès réalisés par la réserve de biosphère. Toutefois, le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de préparer un nouveau rapport d'examen périodique conforme aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a aussi demandé aux autorités de fournir une carte du zonage claire.

565. Ces informations doivent parvenir au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

566. **Réserve de biosphère de Laguna Blanca (Argentine)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies par les autorités argentines suite aux recommandations émises en 2000. Le Conseil du MAB a pris note des activités en cours et des résultats obtenus par la réserve de biosphère. Toutefois, le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de préparer un nouveau rapport d'examen périodique conforme aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a aussi demandé aux autorités de fournir une carte du zonage claire.

567. Ces informations doivent parvenir au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

568. **Réserve de biosphère de Nancuñan (Argentine)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies par les autorités argentines suite aux recommandations émises en 2000. Le Conseil du MAB a pris note des activités en cours et des résultats obtenus par la réserve de biosphère. Toutefois, le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de préparer un nouveau rapport d'examen périodique conforme aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a aussi demandé aux autorités de fournir une carte du zonage claire.

569. Ces informations doivent parvenir au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

570. **Réserve de biosphère de San Guillermo (Argentine)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies par les autorités argentines suite aux recommandations émises en 2000. Le Conseil du MAB a pris note des activités en cours et des résultats obtenus par la réserve de biosphère. Toutefois, le Conseil du MAB a demandé aux autorités nationales de préparer un nouveau rapport d'examen périodique conforme aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a aussi demandé aux autorités de fournir une carte du zonage claire.

571. Ces informations doivent parvenir au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

572. **Réserve de biosphère de Long Point (Canada)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies sur le suivi des recommandations émises en 2014.

573. Le Conseil du MAB a pris acte du fait qu'une partie des propriétaires de terres locaux pensent que la délimitation d'une zone tampon limiterait leurs droits fonciers. Le Conseil du MAB a tenu compte du fait qu'une partie de la population locale considère que rejeter l'ajout des Bachus Woods à l'aire centrale représenterait un grand pas en arrière en termes de soutien et d'acceptation de la réserve de biosphère de l'UNESCO auprès de la communauté. Le Conseil du MAB a également reconnu qu'une zone tampon est en train d'être constituée autour de la nouvelle aire centrale proposée et a donc recommandé l'approbation de la nouvelle aire centrale.

574. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

575. **Réserve de biosphère de Waterton (Canada)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies sur le suivi des recommandations émises en 2014. Le Conseil du MAB a noté que l'officialisation du zonage et plus particulièrement de l'aire de transition est toujours en cours et n'a pas été finalisée. Il a apprécié les informations fournies sur le processus participatif mis en place pour établir la délimitation des zones et organiser la coopération. Il a aussi noté que le personnel va continuer à travailler avec tous les partenaires au cours des prochains mois pour achever le plan de coopération destiné à guider les futurs travaux de la réserve de biosphère.

576. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

577. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts axés sur la mise à jour du zonage et la préparation du plan de coopération. Conseil du MAB a recommandé aux autorités nationales :

- a. de finaliser la révision du zonage et de chercher des moyens de reporter l'intégration des zones marron à la zone de transition (terres gérées par la municipalité de Crowsnest Pass, Piikanai Nation et Blood Tribe) à une étape ultérieure pour éviter de retarder davantage le processus
- b. de fournir une carte de qualité indiquant clairement les fonctions de chaque zone pour être conforme aux critères
- c. de fournir le plan de gestion et de coopération pour la réserve de biosphère.

578. Les autorités nationales doivent fournir ces informations au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

579. **Réserve de biosphère de Mount Arrowsmith (Canada)** Le Conseil du MAB s'est félicité des résultats obtenus par rapport aux activités menées depuis le dernier examen en 2014.

580. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction la refonte de la gouvernance basée sur le protocole d'accord signé entre l'université de Vancouver Island et la ville de Parksville, assumée auparavant par la fondation. Le Conseil du MAB a apprécié la mise à jour et l'adaptation de la stratégie et du plan d'action et a noté la création d'un institut de recherche universitaire directement associé à la réserve de biosphère de Mount Arrowsmith. De nouvelles activités de recherche ont eu lieu. Le Conseil du MAB a noté que la réserve de biosphère a rejoint le groupe de travail autochtone d'EuroMAB et que les nouvelles autorités ont établi des partenariats avec les communautés locales et des membres des Premières nations.

581. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts et à mettre en œuvre les actions prévues par le plan d'action et le plan stratégique (2013-2018).

582. Le Conseil du MAB a estimé que ce site **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

583. **Réserve de biosphère de Charlevoix (Canada)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies sur le suivi des recommandations émises en 2014. Le Conseil du MAB a pris

note du nouveau zonage et a apprécié les explications et la nouvelle carte fournies. Le site proposé est composé de quatre aires centrales d'une superficie totale de 905 km², d'une zone tampon réduite de 3 115 km² et d'une zone de transition de 3 209 km². Toutefois, les données fournies sur les zones et leurs superficies ne sont pas cohérentes et doivent être rectifiées. La nouvelle carte doit aussi mettre à jour les légendes à l'aide de la nomenclature de zonage établie par l'UNESCO. Les autorités devront aussi expliquer pourquoi la nouvelle aire centrale, aire marine protégée (Parc marin), ne comporte pas de zone tampon. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de créer une zone tampon qui entoure partiellement ou intégralement cette nouvelle aire centrale.

584. Le Conseil du MAB a salué tous les efforts fournis pour donner une nouvelle dynamique collective à la gouvernance de la réserve de biosphère. Il a aussi apprécié les mesures prises pour suivre les recommandations émises par les experts en charge du dernier rapport d'examen périodique. Le Conseil du MAB a noté l'engagement des autorités locales pour trouver des financements qui permettent une bonne coordination du site.

585. Compte tenu des informations du rapport, le Conseil du MAB a estimé que ce site **ne répond pas** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, malgré le potentiel élevé. Toutefois, le Conseil du MAB a demandé aux autorités d'apporter au secrétariat les raisons de l'absence d'une zone tampon autour/le long de l'aire centrale marine et de fournir une carte du zonage claire avant le 30 septembre 2016.

586. **Réserve de biosphère de Niagara Escarpment (Canada)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies sur le suivi des recommandations émises en 2014.

587. Le Conseil du MAB a apprécié le fait que sa recommandation ait été suivie et que la réserve de biosphère renonce à modifier le statut des zones de « protection de l'escarpement » de la zone tampon à l'aire centrale, jusqu'à qu'à confirmation du statut juridique de cette nouvelle aire centrale en 2015. Le Conseil du MAB a noté que les autorités ont reconnu l'intérêt d'étendre les limites de la zone de transition au-delà du Parc d'escarpement de Niagara afin d'envisager une coopération avec les autorités des bassins versants adjacents.

588. Le Conseil du MAB a noté le travail accompli pour promouvoir la fonction de développement durable de la réserve de biosphère, basé sur une vision plus équilibrée entre les besoins humains et la conservation de la nature et sur la collaboration avec les parties prenantes sous la forme de l'organisation d'une conférence et de la nomination d'un représentant de la réserve chargé de développer des réseaux sociaux et collaboratifs.

589. Le Conseil du MAB a apprécié la participation du représentant de la réserve au réseau EuroMAB et les efforts fournis pour sensibiliser les communautés locales et les institutions chargées du développement et de la conservation de la nature à la fonction d'une réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à maintenir leur engagement en faveur de la réserve de biosphère et ses résidents humains et non humains.

590. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

591. **Réserve de biosphère de Riding Mountain (Canada)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies sur le suivi des recommandations émises en 2014. Le Conseil du MAB a apprécié les progrès réalisés et les informations fournies. L'aire centrale correspond au parc national du Mont-Riding, soit une superficie de 308 924 ha, la nouvelle zone tampon (appelée localement aire de coopération) entoure l'intégralité de l'aire centrale, avec une superficie de 465 354 ha, et la zone de transition couvre une superficie totale de 737 356 ha.

592. Le Conseil du MAB a noté l'acceptation par le conseil d'administration d'une hausse du nombre de membres et le travail en cours pour renforcer le comité de gestion et faciliter le dialogue avec les communautés. L'adoption d'un modèle intégré servant de cadre au plan de coordination

a été appréciée, tout comme l'élaboration d'un plan de travail détaillé. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts pour concilier le bien-être des communautés locales, la conservation de la biodiversité et le développement de l'activité durable.

593. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

594. **Réserve de biosphère de Southwest Nova (Canada)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies sur le suivi des recommandations émises en 2014. Il a noté avec satisfaction que les autorités continuent à s'engager pleinement malgré la crise de l'économie locale et le manque de fonds pour la coordination de la réserve de biosphère. Il a constaté que la plupart des recommandations locales ont été suivies et que le nouveau plan de gestion a été adapté à la situation financière actuelle. Le Conseil du MAB a pris note des informations relatives à l'engagement des communautés locales, la conservation et le patrimoine culturel. Il a toutefois souligné le manque de clarté de la carte de zonage.

595. Sans carte de zonage claire, le Conseil du MAB ne peut pas établir si la réserve de biosphère répond ou non aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

596. Le Conseil du MAB a donc demandé des cartes de zonage claires avec toutes les zones, ainsi que la clarification de leur impact sur la mise en œuvre des trois fonctions de la réserve de biosphère. Ces informations doivent parvenir au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

597. **Réserve de biosphère de l'Archipel de la Guadeloupe (France)** Le Conseil du MAB s'est félicité des informations fournies par les autorités guadeloupéennes sur le statut de la mise en œuvre de la recommandation émise en 2015.

598. Le Conseil du MAB apprécie les efforts fournis pour (continuer) à développer le plan de gestion. Ce plan paraît très détaillé et semble avoir été approuvé par de nombreuses communautés locales, par le biais des collectivités locales. Néanmoins, d'après le calendrier des activités, il apparaît que la plupart des activités liées au développement et au soutien de la communauté (notamment par rapport à l'objectif 4) n'ont pas encore commencé.

599. Le Conseil du MAB a également apprécié les efforts fournis pour associer davantage les entreprises par la création de labels et pour développer des projets avec les communautés locales – 28 projets ont été financés depuis juillet 2014. Il manque toutefois des détails sur le type de projets soutenus. Il n'apparaît pas clairement si les communautés locales participent activement à la gestion de la réserve de biosphère. Les activités de recherche et de suivi semblent avoir nettement progressé grâce au soutien de nombreux partenaires. L'élaboration de l'atlas est particulièrement appréciée.

600. Le Conseil du MAB comprend les difficultés que représente l'extension de la réserve de biosphère pour inclure les communautés locales. La carte fournie indique que les zones d'adhésion ont été délimitées et que des signatures de soutien ont été recueillies auprès des municipalités locales, mais il n'apparaît pas clairement si les communautés locales participent activement à la gestion de la réserve de biosphère.

601. Le Conseil du MAB a estimé que cette réserve de biosphère **répond** aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a demandé plus d'informations sur la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère.

602. **Recommandations générales à l'Allemagne :** Le Conseil du MAB a exprimé son appréciation pour la présentation faite par la délégation allemande, qui a expliqué le fondement et les progrès relatifs à la modification du plan de zonage sur les trois sites pour qu'ils puissent

répondre aux critères. Il a accueilli favorablement les informations fournies dans le cadre de ce plan pour créer une réserve de biosphère relevant d'une structure de gestion commune. Il a pris note du fait que cet effort pourrait nécessiter des délais supplémentaires. Il a d'autre part demandé aux autorités de fournir des informations actualisées et de les informer des progrès accomplis quant au zonage des trois sites, d'ici le 30 septembre 2016.

603. Réserve de biosphère de la mer de Wadden, Hambourg (Allemagne) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de cette réserve de biosphère. Il a noté que, pour les raisons mentionnées précédemment, dans les rapports de l'examen périodique de 2004 et de 2014, la réserve de biosphère de la mer de Wadden, Hambourg n'est pas en mesure d'établir sa propre zone de transition, du fait que la mer de Wadden, appartenant à Hambourg, est déjà une réserve de biosphère désignée comprenant une aire centrale et une zone tampon.

604. Il a accueilli favorablement l'idée que les autorités présentent une stratégie pour la réserve de biosphère de la mer de Wadden, Hambourg, pour soutenir la zone de transition de la mer de Wadden dans la réserve de biosphère de la Basse-Saxe, dans la région de Cuxhaven (de 2015 à 2023). Il a indiqué que l'administration de la réserve de biosphère de la mer de Wadden, Hambourg, soutiendra la zone de transition de la Basse-Saxe adjacente à la réserve de biosphère existante, sur la base des liens fonctionnels qui existent entre les deux réserves de biosphère. Les aires centrales et les zones tampons des deux réserves de biosphère sont déjà connectées. En outre, la zone de la région de Cuxhaven (Basse-Saxe) est adjacente au sud-est, et fait partie de la zone de transition proposée. Les deux réserves de biosphère prévoient de travailler ensemble pour développer ce site en une zone de transition officielle avec la participation des municipalités, dans le cadre d'un processus ascendant. L'objectif est d'établir une zone de transition sur le continent adjacent aux deux réserves de biosphère existantes.

605. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre la modification en question, et soutien les changements proposés par rapport au zonage actuel.

606. Réserve de biosphère de la mer de Wadden et des îles Hallig du Schleswig-Holstein (Allemagne) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de cette réserve de biosphère.

607. Ces interventions comportent des informations complémentaires sur les activités de développement durable et sur la coopération avec les parties prenantes locales. Le Conseil du MAB a aussi noté que le potentiel qu'a cette réserve de biosphère marine d'étendre la zone de transition a pratiquement atteint ses limites, du fait que la zone de transition actuelle comprend pratiquement toute la superficie terrestre gérée par l'homme. Cependant, les autorités ont indiqué que ce processus va se poursuivre, par le biais de l'élargissement de la zone de transition, en coopération avec les municipalités avoisinantes.

608. Le Conseil du MAB a d'autre part reçu une carte de zonage simple indiquant que le plan de zonage ne répond pas aux critères, du fait que certaines aires centrales sont dépourvues de zones tampon, et sont adjacentes à la limite de cette réserve de biosphère ou à la zone de transition. Dans un cas particulier, la zone de transition est intégrée à une aire centrale.

609. Le Conseil du MAB a par conséquent recommandé que les autorités poursuivent leur réexamen du zonage, pour que les aires centrales aient une zone tampon adéquate et/ou qu'elles fournissent une justification de l'absence de zones tampon. Il a d'autre part encouragé les autorités à poursuivre le processus d'élargissement des zones de transition.

610. Réserve de biosphère de la mer de Wadden de la Basse-Saxe (Allemagne) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de cette réserve de biosphère.

611. Il a accueilli favorablement les informations sur l'effort effectué pour élargir la zone de transition. Il a noté que les négociations ont été entamées en juillet 2014 et que les municipalités de cette zone ont été invitées à participer à ce processus, et que certaines d'entre elles ont déjà confirmé leur participation au développement d'une nouvelle zone de transition. Les municipalités représenteraient un élargissement de 50 % de la zone de transition terrestre. Les informations complémentaires fournies comprenaient les preuves des activités relatives à la fonction de développement. Il a d'autre part noté que les autorités ont suggéré que le processus d'approbation du réexamen du zonage et du développement d'une zone de transition officielle avec les municipalités côtières sera conclu en 2016. Il a aussi noté que le nouveau zonage de la mer de Wadden de la réserve de biosphère de la Basse-Saxe sera soumis à l'UNESCO. Le Conseil du MAB remercie aussi les personnes qui lui ont fourni la carte de zonage simple.

612. Malgré les efforts louables et nécessaires faits en vue de l'élargissement de la zone de transition, le plan de zonage ne répond pas aux critères, du fait que certaines aires centrales sont dépourvues de zones tampon, et sont adjacentes à la limite de cette réserve de biosphère ou à la zone de transition. Le Conseil du MAB a par conséquent recommandé que les autorités poursuivent leur réexamen du zonage, pour que les aires centrales aient une zone tampon adéquate et/ou qu'elles fournissent une justification de l'absence de zones tampon. Il a d'autre part encouragé les autorités à poursuivre le processus d'élargissement des zones de transition.

613. Réserve de biosphère des gorges de Samarie (Grèce) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du second rapport de l'examen périodique de cette réserve de biosphère.

614. Le Conseil du MAB estime que cette réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a par conséquent demandé aux autorités de :

- a. Fournir une justification de l'absence de zones tampon sur la partie nord de l'aire centrale ;
- b. Envoyer une copie du plan de gestion réexaminé au Secrétariat avec une carte de zonage correspondant aux critères établis par la Stratégie de Séville sur les réserves de biosphère et au cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

615. Ces informations devront être envoyées au secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2016.

616. Réserve de biosphère d'Aggtelek (Hongrie) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations sur le suivi des recommandations. Il a reconnu que le zonage répond maintenant aux critères du cadre statutaire. Il a d'autre part noté avec satisfaction que la réserve de biosphère d'Aggtelek a mis en œuvre plusieurs actions pour coopérer avec les parties prenantes dans le cadre d'un plan de gestion récemment élaboré.

617. Il a cependant noté que la participation active des communautés locales dans le processus de gestion et de prise de décision n'a pas encore été finalisée dans le cadre d'une structure de gestion.

618. Le Conseil du MAB a noté que les autorités ont conçu une structure de gestion qui vise à une inclusion accrue des parties prenantes de cette réserve, et à garantir la participation directe des parties prenantes dans la gestion de cette réserve de biosphère.

619. Le Conseil du MAB estime que le site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

620. Réserve de biosphère du lac Fertő (Hongrie) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies par cette réserve de biosphère. Il a noté que les responsables engagent les parties prenantes dans certaines activités de promotion éducatives, mais a recommandé que le site développe davantage le processus d'engagement participatif des

communautés dans la gestion de cette réserve de biosphère. Il a accueilli favorablement la finalisation du plan de gestion.

621. Le Conseil du MAB estime par conséquent que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

622. **Réserve de biosphère de Pilis (Hongrie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies par cette réserve de biosphère, à la suite des recommandations du Conseil du Programme sur l'homme et la biosphère.

623. Il a reconnu que les autorités ont fourni un plan de gestion et ont entrepris certaines évaluations sur l'impact du tourisme sur cette zone, et ont fourni une explication sur la gestion du tourisme sur cette zone. Il a d'autre part noté avec satisfaction le maintien de la coopération par le biais d'activités éducatives bien développées, et les mesures de conservation, l'engagement des bénévoles et de la population locale dans le Programme de Vadonleső (« observateur de la faune »).

624. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la proposition de la modification du zonage, mais a noté que cet examen est encore en cours de planification. Il a noté la discussion entamée en 2015 avec les autorités locales. Il a d'autre part noté que certaines parties de l'aire centrale ne sont pas adjacentes aux zones tampon au nord, et que la zone tampon de la partie ouest n'est pas adjacente aux zones de transition.

625. Le Conseil du MAB estime que ce site **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

626. Le Conseil du MAB a demandé des informations complémentaires sur la justification de cette planification. Il a d'autre part encouragé les autorités à travailler sur le zonage et à fournir une carte de zonage comportant des limites claires de la réserve de biosphère, d'ici le 30 septembre 2016.

627. **Réserve de biosphère de Hortobágy (Hongrie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations sur le suivi des recommandations. Il a reconnu la finalisation du plan de gestion qui aborde l'économie locale. Il a noté que les autorités ont indiqué que les parties prenantes et les partenaires de la coopération sont actifs au niveau de la gestion du site, et regrettaient qu'aucunes informations détaillées n'aient été fournies sur l'approche participative.

628. Le Conseil du MAB estime par conséquent que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

629. Le Conseil du MAB a encouragé la réserve de biosphère à poursuivre l'engagement de la population locale et à présenter des informations détaillées sur les procédures pour l'engagement des communautés locales dans la gestion de cette réserve de biosphère.

630. **Réserve de biosphère de Kiskunság (Hongrie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires sur le suivi des recommandations.

631. Il a remercié les personnes concernées pour la carte de zonage qui doit être partagée avec les municipalités locales à des fins de consultation, et a reconnu que cette carte de zonage uni les divers groupes en une seule entité. Il a d'autre part accueilli favorablement la finalisation du plan de gestion pour l'ensemble de la zone.

632. Il estime que ce site **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Cependant, le Conseil du MAB a félicité les autorités pour tous les progrès réalisés et a demandé que, une fois la consultation sur le zonage avec les municipalités locales achevée, les autorités soumettent le zonage réexaminé, d'ici le 30 septembre 2016, pour que les changements soient approuvés par le Conseil du MAB.

633. **Réserve de biosphère du Mont Carmel (Israël)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les efforts entrepris pour appliquer les recommandations de 2015. Il estime qu'un progrès important a été réalisé pour garantir l'engagement tangible des communautés locales dans la gestion de la réserve de biosphère. Il a accueilli favorablement les réunions qui ont eu lieu entre le Conseil national du Programme sur l'homme et la biosphère et les représentants de l'Autorité israélienne de la nature et des parcs (l'INPA).

634. Il a d'autre part noté que les autorités nationales ont indiqué que l'inclusion des communautés locales dans la gestion de cette réserve de biosphère ne se produira qu'à condition que (a) le plan de gestion de cette réserve de biosphère, préparé conjointement avec l'entière coopération de l'INPA et les communautés locales, soit en place d'ici septembre 2016, ainsi qu'un (b) mécanisme de gestion commun de cette réserve de biosphère, dans lequel les communautés druzes locales soient représentées, soit en place d'ici septembre 2016. En septembre 2016, les représentants de l'INPA et les représentants des communautés druzes de la réserve de biosphère du Mont Carmel évalueront leurs progrès par rapport à ces deux objectifs.

635. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement cette évolution positive et a fortement encouragé les autorités à conjointement mettre en œuvre ce plan de gestion et les activités avec les communautés locales, en particulier avec les communautés druzes locales, et à mettre en œuvre le mécanisme de gestion commun de cette réserve de biosphère dès que possible.

636. Le Conseil du MAB a d'autre part recommandé que la prise de décision qui s'ensuivra soit effectuée sur la base des résultats de l'évaluation commune des communautés druzes et de l'INPA. Le Conseil du MAB a demandé à ce que les objectifs des réunions, des exemples possibles d'activités tirées des discussions et de la gestion commune de cette zone soient soumis au Secrétariat, d'ici le 30 septembre 2016, pour que le Conseil du MAB puisse décider si ce site répond aux critères établis.

637. **Réserve de biosphère des îles toscanes (Italie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations sur le suivi de ses recommandations de 2015.

638. Le Conseil du MAB a salué l'autorité des explications, qui ont été préparées avec une grande efficacité, et l'élaboration des documents requis. Il a noté que le suivi et l'évaluation de l'impact du tourisme ont été présentés, ainsi qu'une étude des services écosystémiques, compilant les travaux de recherche abordant le développement durable.

639. Le zonage réexaminé répond aux critères du cadre statutaire. Le Conseil du MAB a noté que le plan de gestion est actuellement élaboré par le biais d'un processus participatif fermement établi. Il a d'autre part noté avec satisfaction que la stratégie de communication a été finalisée, et qu'elle crée des opportunités d'engagement de la population locale.

640. Le Conseil du MAB estime que cette réserve de biosphère **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et encourage aussi ce site à participer au Réseau mondial des réserves de biosphère.

641. **Réserve de biosphère de Hustain Nuruu (Mongolie)** Le Conseil du MAB a noté que les autorités mongoliennes ont soumis un rapport sur cette réserve de biosphère en 2015 couvrant les activités entreprises de 2004 à 2014. En 2015 le Conseil du MAB n'avait pas pu décider si cette réserve de biosphère répondait ou non aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, en raison de l'absence d'une carte de zonage. Il avait par conséquent été demandé aux autorités nationales de resoumettre le rapport de l'examen périodique en utilisant les formulaires officiels d'examen périodique avec une carte de zonage simple.

642. Le Conseil du MAB remercie les personnes concernées pour la nouvelle soumission du rapport de l'examen périodique en utilisant le formulaire prescrit, accompagné d'une carte de

zonage claire montrant les limites de l'aire centrale, de la zone tampon et de la zone de transition. Le Conseil du MAB a aussi noté la soumission d'un plan de gestion pour le parc national de Hustain.

643. Le Conseil du MAB a conclu que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et encourage aussi les autorités nationales à modifier le plan de gestion pour qu'il comprenne l'ensemble de cette réserve de biosphère.

644. **Réserve de biosphère de Bialowieza (Pologne)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le suivi ses recommandations de 2014. Ce rapport apporte d'autre part une réponse aux recommandations de 1998 et de 2013. Le Conseil du MAB a souligné le degré élevé de biodiversité de la réserve de biosphère de Bialowieza et son importance dans le Réseau mondial des réserves de biosphère. En 2014, un comité directeur de ce site a été établi pour créer la base de cet accord, pour établir une réserve de biosphère transfrontalière avec la Biélorussie. Il a accueilli favorablement le plan de gestion, qui précisait la gestion de chaque zone de cette réserve de biosphère. L'engagement des parties prenantes, les activités de recherche et les activités de collaboration ont d'autre part contribué à la fonction de développement de ce site, particulièrement en matière d'activité touristique.

645. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que les recommandations précédentes ont été abordées, et estime par conséquent que la réserve de biosphère **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts d'engagement des parties prenantes locales et à développer une réserve de biosphère transfrontalière.

646. **Réserve de biosphère de Slowinski (Pologne)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le suivi ses recommandations de 2014. Il a d'autre part salué la proposition relative au nouveau zonage de la réserve de biosphère, qui couvre une superficie totale de 1040,23 km². L'expansion de l'aire principale sur les limites externes du parc national, et l'expansion de la zone de transition sur les limites des municipalités limitrophes n'a pas encore été finalisée. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires sur la situation relative à l'utilisation durable de l'énergie renouvelable, et les nouveaux plans concernant celle-ci.

647. Le Conseil du MAB estime que cette réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

648. Le Conseil du MAB a reconnu que des mesures ont été prises pour élargir ce site et pour établir une bonne gouvernance de celui-ci. Il a encouragé les autorités à continuer à s'engager dans un travail constructif pour réaliser un développement durable dans cette réserve de biosphère.

649. Le Conseil du MAB a demandé à ce que les autorités fournissent des lettres de soutien et soumettent le formulaire de nomination, d'ici le 30 septembre 2016.

650. **Réserve de biosphère transfrontalière des Carpates orientales (Pologne/Slovaquie/Ukraine)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le suivi de ses recommandations de 2014. Il a noté avec satisfaction que le Conseil de coordination du site transfrontalier a fourni des informations complémentaires concernant les divers commentaires et les diverses recommandations relatives aux études scientifiques.

651. Le Conseil du MAB a souligné le nombre important d'activités en termes de recherches sur le site. Il apprécie l'adoption du plan de gestion par le Conseil de coordination en 2015, et l'ensemble de mesures élaborées pour aborder les questions locales liés au tourisme, et la conservation et la promotion de la culture. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts de promotion du développement durable de leur réserve de biosphère, et a félicité les autorités pour les progrès réalisés et les résultats obtenus.

652. Le Conseil du MAB a conclu que cette réserve de biosphère transfrontalière **a abordé** les recommandations de Pamplona relatives aux réserves de biosphère transfrontalières.

653. **Réserve de biosphère transfrontalière de Tatra (Pologne/Slovaquie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le suivi ses recommandations de 2014.

654. Le Comité consultatif apprécie les informations fournies relatives aux changements de population humaine. Il a noté qu'un processus intensif de planification de la gestion participative est en cours des côtés slovaque et polonais. Etant donné qu'il est attendu que le plan de gestion soit achevé d'ici fin 2016 ou début 2017, le Comité consultatif a demandé de recevoir la version finale du plan d'ici 2017.

655. Le Conseil du MAB a encouragé les autorités à poursuivre l'engagement des parties prenantes locales et a demandé une mise à jour et des informations détaillées sur le processus intensif de planification de la gestion participative en cours, ainsi que l'assentiment des parties prenantes concernant leur participation à cette réserve de biosphère, d'ici le 30 septembre 2016.

656. **Réserve de biosphère de Paúl do Boquilobo (Portugal)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations de suivi fournies par les autorités portugaises relatives à ses recommandations de 2014.

657. Le Conseil du MAB a noté que la carte requise comportant un zonage pertinent a été soumise. La gestion de cette biosphère est entreprise par deux entités : le Conseil exécutif (l'organe le plus important), composé de représentants des communautés, d'ONG et du gouvernement, et le Comité de suivi, composé de plusieurs agents locaux, ainsi que d'agents provenant de zones concernées par l'environnement et la conservation de la nature, les activités économiques, les institutions d'administration publique et divers secteurs scientifiques.

658. Le Conseil du MAB a d'autre part noté que cette réserve de biosphère a élaboré un plan de participation clairement défini pour les communautés locales. Ce plan comprend un certain nombre de ressources financières visant à mettre en œuvre les projets et les activités proposés.

659. Compte tenu de ces soumissions, le Conseil du MAB a conclu que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

660. **Réserve de biosphère transfrontalière du delta du Danube (Roumanie/Ukraine)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le suivi de ses recommandations. Il reconnaît d'autre part le degré élevé de valeur écologique et culturelle de ce site transfrontalier, et son importance dans le cadre du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil du MAB a noté que, malgré les efforts récents des autorités, la structure de gestion commune n'est pas encore établie pour coordonner les activités et les projets communs pour les avantages des communautés locales et des responsables. Le Conseil du MAB a apprécié la nouvelle carte fournie utilisant la même méthodologie et la même terminologie pour les deux côtés. La carte reflète la présence de la réserve de biosphère transfrontalière. Le Conseil du MAB a noté les progrès réalisés par les autorités pour accroître la visibilité du site transfrontalier dans les divers projets mise en œuvre et prévus. Il a noté avec intérêt les objectifs des grandes lignes du plan d'action.

661. Le Conseil du MAB a conclu que ce site **n'a pas abordé** les recommandations de Pamplona sur les réserves de biosphère transfrontalières, mais qu'il encourage les autorités à poursuivre leurs efforts, et a demandé à ce que les autorités soumettent les informations suivantes, d'ici le 30 septembre 2016 :

- a. Fournir un plan de travail commun comprenant les objectifs spécifiés, les jalons et la vision de cette réserve transfrontalière, particulièrement pour ce qui concerne les projets scientifiques et les activités de développement durable et l'application des résultats dans la pratique.

- b. Etablir une structure de gestion commune.
- c. Documenter les processus d'engagement des sites individuels et des parties prenantes dans la gestion du site.

662. Le Conseil du MAB a d'autre part encouragé les autorités des deux pays à entamer une coopération avec les autres réserves de biosphère du Réseau mondial des réserves de biosphère.

663. **Recommandations générales à la Fédération de Russie** : Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les efforts entrepris par les autorités russes pour fournir des éléments et des informations visant à aborder ses précédentes recommandations. Il a d'autre part reconnu la contribution unique des réserves de biosphère russes à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que la contribution de celles-ci à la recherche scientifique. Il a aussi reconnu les efforts entrepris par les autorités pour créer des zones de transition et impliquer les communautés locales dans la mesure du possible. Il a recommandé que les autorités envisagent le retrait des sites qui ne répondent pas aux critères et a encouragé la soumission de nouvelles propositions.

664. **Réserve de biosphère d'Ubsunurskaya Kotlovina (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le suivi de ses recommandations de 2010. Le Conseil du MAB a noté que les informations sur le zonage ont été fournies en présentant seulement quatre aires principales (O-Shynac, Ubsur-Nuur, Tsuger Els et Yamaalyg), et qu'une zone de transition a été établie. Il a noté qu'un plan de gestion a été élaboré pour la réserve naturelle de biosphère d'Etat d'Ubsunorskaya Kotlovina pour la période de 2008-2012.

665. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction que la coopération entre la Fédération de Russie et la Mongolie se poursuit. Il a accueilli favorablement l'élaboration d'un plan de gestion commun des zones transfrontalières protégées de la Fédération de Russie et de la réserve de biosphère d'Ubsunorskaya Kotlovina pour 2010-2015. Il a d'autre part accueilli favorablement le fait qu'un dossier de proposition d'inscription aux biosphères transfrontalières sera soumis.

666. Le Conseil du MAB a demandé à ce qu'une carte de zonage complète comprenant les neuf aires principales soit soumise d'ici le 30 septembre 2016, afin de décider si ce site répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

667. **Réserves de biosphères de Darvinskiy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de 2014.

668. Il a noté avec satisfaction que toutes les informations requises concernant le zonage ont été fournies, et qu'une carte de zonage a été fournie. Il a d'autre part accueilli favorablement la description des activités industrielles à Cherepovets et le suivi de l'impact de celles-ci. Le Conseil du MAB a noté que le plan de gestion n'a pas encore été finalisé. Il a aussi noté que les informations sur la politique de communications ont été fournies. Il a aussi accueilli favorablement les informations sur la participation de la population locale, sa participation aux réunions, les travaux de présentation annuelle de la réserve de biosphère, et son intention d'établir un Conseil de coordination pour une coopération future.

669. Le Conseil du MAB a par conséquent conclu que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

670. **Réserve de biosphère de Sokhondinskiy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de 1998. Le Conseil du MAB estime que le zonage n'est pas conforme au cadre statutaire, du fait que l'une des aires principales n'est pas entourée par la zone tampon ou adjacente à la zone tampon, et que la zone tampon située au nord n'est pas suffisamment étendue. Il a demandé à ce que les autorités fournissent des clarifications supplémentaires sur ces questions

et étudient la possibilité de l'élargissement des zones tampon. Le Conseil du MAB a noté que l'élaboration d'un plan de gestion en coopération avec la population locale se poursuit.

671. Le Conseil du MAB a demandé à ce que les informations susmentionnées concernant le zonage soient soumises d'ici le 30 septembre 2016, afin de décider si ce site répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

672. **Réserve de biosphère de Tzentralsibirskii (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de 2005. Le Conseil du MAB a noté l'engagement de la population locale et les activités des gardes forestiers, ainsi que la coopération de l'autorité de la réserve de biosphère avec les autorités locales. Il a noté les informations fournies sur le zonage ne sont pas conformes au cadre statutaire. L'aire centrale n'est pas entourée d'une zone tampon, qui est située dans la partie sud-ouest. La zone de transition est divisée en divers types de zones qui ne sont pas connectées.

673. Le Conseil du MAB a par conséquent conclu que ce site de **répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

674. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de fournir des clarifications supplémentaires sur les questions susmentionnées, relativement à la justification du zonage, particulièrement quant à l'absence d'une zone tampon et quant à la fragmentation de la zone de transition. Nous avons demandé aux autorités nationales de soumettre ces informations au Secrétariat du Programme sur l'homme et la biosphère, d'ici le 30 septembre 2016.

675. **Réserve de biosphère d'Astrakhanskiy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de 2005. Le Conseil du MAB a reconnu l'engagement des communautés locales, des autorités locales et régionales, des institutions scientifiques et éducatives et des organismes environnementaux non gouvernementaux dans l'élaboration du plan de gestion 2010-2015. Il a accueilli favorablement les informations sur la participation des communautés locales à des activités de conservation de la nature et à des activités éducatives. Il a d'autre part noté les informations fournies sur la progression du changement de zonage de cette réserve de biosphère pour garantir l'utilisation durable des ressources naturelles dans le delta de la Volga. Le Conseil du MAB a noté que les instruments juridiques et le soutien des autorités régionales facilitent ce processus, qui devrait être finalisé d'ici 2017-2018.

676. Le Conseil du MAB a d'autre part noté la carte de zonage, qui montre que le zonage ne répond pas aux critères, du fait que certaines aires centrales ne comportent pas de zones tampon et sont adjacentes à la limite de la réserve de biosphère. La terminologie utilisée n'est pas conforme avec le cadre statutaire. La zone de transition n'est pas délimitée et ne fournit aucune connexion avec les trois aires centrales.

677. Le Conseil du MAB a par conséquent conclu qu'en raison du zonage actuel, cette réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

678. Le Conseil du MAB a par conséquent recommandé que les autorités poursuivent leur réexamen du zonage, pour s'assurer que les aires centrales aient une zone tampon adéquate. Il a d'autre part encouragé les autorités à poursuivre le processus d'élargissement de la zone de transition. Il a demandé aux autorités de fournir une carte de zonage actualisée et des clarifications sur les questions susmentionnées, d'ici le 30 septembre 2016.

679. **Réserve de biosphère de Baikalsky (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse fournie à la suite de ses recommandations de 2005. Il a noté que des

informations de base ont été fournies sur le zonage de cette réserve de biosphère, avec une carte montrant que le zonage répond aux critères.

680. Il a d'autre part noté que les autorités ont brièvement décrit les activités entreprises dans le domaine du développement durable, et qu'elles ont mentionné le programme de crédit aux petites entreprises (de 2007-2010) à la suite des travaux des parties prenantes, qui ont participé au Conseil de coordination. Le Conseil de coordination a été établi dans le cadre du développement du programme des moyens de subsistance durables pour les personnes habitant sur le territoire de la coopération de la réserve de biosphère de Baikalsky. Il a aussi noté que les travaux de coordination en matière de tourisme de l'« Association du sud de la région du Baïkal » ont abouti au programme de développement touristique du district de Kabansky, soutenant le tourisme respectueux de l'environnement.

681. Le Comité consultatif a conclu que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphères.

682. **Réserve de biosphère de Kavkazskiy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse fournie à la suite de ses recommandations de 2005. Il a noté que selon le zonage actuel, l'ensemble de la réserve de biosphère est une aire centrale. Il a noté que ce zonage pourrait être élargi avec la zone tampon et la zone de transition, mais qu'il a été indiqué que cet élargissement serait mal accueilli par les communautés environnantes.

683. Il a aussi noté que la politique de gestion/le plan de gestion n'ont pas été finalisés, et que les autorités ont indiqué qu'aucun outil de gestion n'est en place. Il a d'autre part noté qu'il n'existe aucune population à l'intérieur de cette réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a noté qu'une coopération avec d'autres réserves de biosphère a été mentionnée.

684. Le Conseil du MAB a conclu que ce site **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphères. Le Conseil du MAB a recommandé que les autorités nationales envisagent le retrait du site.

685. **Réserve de biosphère de Kronoktskiy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse fournie à la suite de ses recommandations de 2005. Il a noté que les autorités n'ont pas abordé les questions soulevées dans les recommandations précédentes et a demandé à ce que les autorités soumettent une carte de zonage, ainsi que des informations détaillées sur la fonction de développement, les activités de la zone de transition et l'engagement des communautés locales dans ce site.

686. Le Conseil du MAB a conclu que ce site **ne répond pas** aux critères. Il a demandé à ce que ces informations soient fournies, d'ici le 30 septembre 2016 au plus tard.

687. **Réserve de biosphère de Prioksko Terrasnyi (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse fournie à la suite de ses recommandations de 1999. Il a noté que les autorités ont indiqué avoir eu des difficultés à établir une zone de transition en relation avec la législation fédérale russe. Il a cependant été suggéré que cette zone de transition soit composée du territoire du district municipal de Serpukhov, dans la région de Moscou.

688. Il a noté que la politique de gestion/le plan de gestion de l'ensemble de cette zone en tant que réserve de biosphère, dont les mécanismes de la participation locale et de promotion du développement durable, ne sont pas décrits en détail, seules les activités mineures étant mentionnées.

689. Le Conseil du MAB a demandé à ce que les autorités fournissent davantage d'informations sur les progrès réalisés relativement à la mise en œuvre du plan de gestion, et des preuves sur la mise en œuvre de la fonction de développement, ainsi que des clarifications sur le statut des zones de transition, dont une carte de zonage plus claire. Il a demandé à ce que les informations

mentionnées ci-dessus soient fournies d'ici le 30 septembre 2016, pour qu'il puisse décider si ce site répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

690. Réserve de biosphère de Sikhote Alin (Fédération de Russie) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse fournie à la suite de ses recommandations de 2005. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la carte de zonage et l'établissement d'aires centrales, et a salué la consultation de la population locale quant à la définition du zonage. Il a d'autre part encouragé les autorités à poursuivre ce dialogue dans le cadre du réexamen du zonage.

691. Le Conseil du MAB a demandé à ce que les informations suivantes soient fournies d'ici le 30 septembre 2016 : i) la finalisation du réexamen du zonage et des clarifications sur les raisons de la définition de la zone de transition ; ii) la définition du plan de gestion/de la politique de gestion et sa mise en œuvre, avec l'engagement de la population locale ; iii) la fourniture des informations sur la mise en œuvre de la fonction de développement, pour décider si ce site répond aux critères.

692. Réserve de biosphère de Nijeegorodskoe Zavalje (Fédération de Russie) Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les efforts entrepris par les autorités pour appliquer les recommandations de 2015 du Conseil du Programme sur l'homme et la biosphère, relativement à l'inclusion des populations dans la réserve de biosphère et la gestion de celle-ci, et le renforcement de la fonction de recherche.

693. Le Conseil du MAB a compris les difficultés rencontrées à la suite du changement de la législation, et a accueilli favorablement les efforts entrepris pour faire un premier pas en concluant des accords relativement à la coopération et aux activités communes promouvant le développement durable de cette réserve de biosphère auprès des autorités du district de Voskresensky de Nizhny, et du district de Novgorod Semenovskiy de Nizhny Novgorod. Le Conseil du MAB a aussi apprécié l'établissement d'un Conseil de coordination, auquel il a été indiqué que la population participe. Il est cependant regrettable que les informations concernant la réglementation de cette participation n'ont pas été fournies.

694. Le Conseil du MAB a conclu qu'en raison de l'absence d'un plan de gestion - qui, selon les autorités, ne peut pas être développé en raison du manque de financement - et qu'en raison d'une carte de zonage qui ne répond pas aux exigences, ce site **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

695. Le Conseil du MAB a recommandé que des rapports détaillés sur la représentation des populations locales et leur inclusion dans le Conseil de coordination, ainsi que des avenants des représentants des communautés locales soient envoyés, d'ici le 30 septembre 2016.

696. Réserve de biosphère d'Okskiy (Fédération de Russie) Le Conseil du MAB a apprécié les efforts entrepris pour appliquer ses recommandations de 1998, et a noté que le zonage de cette réserve de biosphère a été adapté en vue d'inclure une zone de transition.

697. Le Conseil du MAB a cependant exprimé sa préoccupation quant à la taille réduite de la zone de transition. Il a noté qu'en termes de participation des communautés locales, aucuns détails de leur engagement dans la gestion de la réserve de biosphère n'ont été fournis. Le Conseil du MAB a aussi noté que les remarques sur la fonction de développement de cette réserve de biosphère ne fournissent aussi pas suffisamment de détails.

698. Le Conseil du MAB a conclu que ce site **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire.

699. Le Conseil du MAB recommande que des rapports détaillés sur les questions ci-dessus, à savoir : i) la taille de la zone de transition, ii) les détails sur l'engagement des communautés locales ; iii) les fonctions de développement, soient fournis, d'ici le 30 septembre 2016.

700. **Réserve de biosphère de Pechoro-Ilychskiy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les efforts entrepris par les autorités pour appliquer ses recommandations de 2015. Il a accueilli favorablement les informations fournies sur l'importance de la forêt dans l'aire principale, et le programme de réintroduction des rennes.

701. L'une des recommandations concernait une demande de l'étude des possibilités d'élargissement de la zone de transition, et d'adaptation du zonage pour qu'il soit conforme aux critères du cadre statutaire. Le Conseil du MAB a cependant noté que les autorités ont indiqué qu'un élargissement de la zone de transition n'est pas envisagée. Par conséquent, le zonage **ne répond toujours pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

702. Le Conseil du MAB a noté que les autorités ont mentionné un plan de travail qui avait été conçu en 2010, qui comprenait aussi une intention de soutenir le mode de vie traditionnel et la culture traditionnelle de la population locale. La réponse ne fournit cependant aucun détail sur le plan de travail, et n'indique pas si les communautés locales sont engagées dans la gestion de cette réserve de biosphère, et si elles le sont, dans quelle mesure elles le sont.

703. Le Conseil du MAB a conclu que, comme le développement d'une zone de transition n'est pas prévue dans un avenir proche, malgré sa demande, cette réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé que les autorités envisagent le retrait du site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

704. **Réserve de biosphère de Tsentral'nolesnoy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les efforts entrepris par les autorités pour appliquer ses recommandations de 2015.

705. Le Conseil du MAB a noté que la réponse relative à la réserve de biosphère contenait des énoncés sur l'expansion de la zone de transition/de coopération, mais que le texte n'était pas clair sur la limite entre cette zone et la zone tampon. Sans une carte de zonage, il est impossible de vérifier si le zonage répond aux critères du cadre statutaire.

706. Le Conseil du MAB a noté que les autorités ont indiqué que l'harmonisation de l'administration de la région de Tver avec le plan de gestion intermédiaire du comité national russe du Programme sur l'homme et la biosphère ainsi qu'une grande partie des activités prévues ont eu lieu. Cependant, les informations concernant le plan de gestion relatif à cette réserve de biosphère manquaient. Le Conseil du MAB a donc conclu que cette réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

707. Le Conseil du MAB a recommandé aux autorités de fournir le plan de gestion et une carte de zonage révisée, d'ici le 30 septembre 2016.

708. **Réserve de biosphère de Barguzinsky (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse à ses recommandations de 2012. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations sur l'expansion des zones tampon. Il a accueilli favorablement la carte de zonage fournie dans le document, mais a noté que cette carte ne répond toujours pas aux critères du cadre statutaire. Aucune information n'a été fournie sur la zone de transition, à la suite de la demande du Conseil du MAB.

709. Le Conseil du MAB a noté la description très brève (avec points principaux) du plan de gestion et des activités prévues pour les trois zones. Celle-ci manque cependant de détails, il a eu des difficultés à établir dans quelle mesure, par exemple, les entreprises et les organismes sociaux participent au développement de l'écotourisme ou de l'éducation à l'environnement.

710. En réponse à la demande d'informations complémentaires sur le statut de la biodiversité sur les trois zones, faite par le Conseil du Programme sur l'homme et la biosphère, le Conseil du MAB a noté qu'un certain nombre d'espèces - qui n'indiquent pas un niveau élevé de biodiversité - sont mentionnées, et que la classification de celles-ci est très générale. D'autre part, des informations indiquant si ces espèces sont menacées ou vulnérables manquent. Il a donc conclu que cette réserve de biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

711. Le Conseil du MAB a recommandé que les autorités soumettent une carte de zonage révisée, ainsi qu'un plan de gestion détaillé contenant des détails sur la participation des communautés locales et des entreprises, d'ici le 30 septembre 2016.

712. **Réserve de biosphère de Daursky (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse à ses recommandations de 2010. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies sur le zonage de cette réserve de biosphère, ainsi que la discussion visant à redéfinir la zone de transition comme zone de coopération.

713. Il a d'autre part accueilli favorablement les informations concernant une étude qui a été réalisée parmi les résidents locaux sur leur haute appréciation de cette réserve de biosphère, et la façon dont les résidents souhaitent interagir avec la réserve de biosphère. Ces modes de coopérations, ainsi que les activités soutenues par les résidents, sont en cours de mise en œuvre. Il a noté que la gestion de cette réserve de biosphère prend en compte les plans de développement régionaux qui sont examinés avec les représentants des communautés locales, et le personnel de la réserve sont engagés dans des groupes de travail au niveau de l'administration locale.

714. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les discussions en cours et les activités communes qui ont été développées avec les réserves de biosphères mongoles et chinoises. Un site transfrontalier du patrimoine mondial impliquant la Russie et la Mongolie est en cours de développement.

715. Le Conseil du MAB a recommandé qu'une carte de zonage soit fournie, ainsi que des clarifications supplémentaires sur le statut des deux refuges fédéraux selon la terminologie relative aux critères du cadre statutaire, et que cette carte et ces clarifications soient soumises, d'ici le 30 septembre 2016, pour qu'il puisse décider si ce site répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

716. **Réserve de biosphère de Taimyrsky (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse à ses recommandations de 2010. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la prise d'initiative visant à coopérer avec les équipes de contrôle de l'élevage des rennes et le développement d'activités d'éducation à l'environnement avec les étudiants. Le Conseil du MAB a d'autre part accueilli favorablement la tentative d'adaptation du zonage de cette réserve de biosphère, mais a noté une confusion entre la zone de transition et le polygone de la réserve de biosphère, ainsi que l'absence de population humaine résidante dans la zone de transition. Il a conclu que ce site **ne répond pas** aux critères.

717. Le Comité consultatif a recommandé que les autorités fournissent une nouvelle carte de zonage comportant une zone de transition élargie qui comprend une population humaine, ainsi qu'un plan détaillé sur la façon dont ces populations pourront être engagées dans la gestion de cette réserve de biosphère, d'ici le 30 septembre 2016.

718. **Réserve de biosphère de Vodlozersky (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies en réponse à ses recommandations de 2012.

719. Le Conseil du MAB a apprécié le développement d'une zone tampon et le fait qu'une zone de transition/zone de coopération soit incluse dans cette réserve de biosphère. Les autorités ont aussi mentionné le développement d'un polygone, qui chevauche en partie sur la zone tampon et

la zone de transition, mais qui semble avoir des fonctions différentes de la zone tampon et de la zone de transition. Le Comité consultatif a estimé que la carte de zonage ne répond pas aux critères du cadre statutaire.

720. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies sur les programmes d'éducation à l'environnement qui ont été entamés, et le développement et la promotion d'activités touristiques. Cependant, contrairement aux recommandations du Conseil du Programme sur l'homme et la biosphère, aucune participation de la communauté dans la gestion de cette réserve de biosphère n'a été prévue ; la raison fournie à cela est qu'il n'existe aucune question qui nécessite l'engagement des résidents. Le Conseil du MAB a estimé que cette réponse indique que ce site ne répond pas aux critères.

721. Le Conseil du MAB a conclu que cette biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé que les autorités envisagent le retrait de ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

722. **Réserve de biosphère de Teberda (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies et le rapport de l'examen périodique en réponse à ses recommandations de 2010.

723. Il a noté que les informations fournies mentionnent le développement d'une zone tampon ainsi que d'une zone de transition. Cependant, l'examen périodique indique qu'aucune de ces zones ne sont habitées. Deux cent personnes habitent dans l'aire principale, chiffre qui représente plus ou moins le nombre de membres du personnel - le rapport de l'examen périodique ne mentionne pas clairement si ce sont les mêmes personnes. Le rapport de l'examen périodique mentionne d'autre part que la population locale utilise des services relatifs à l'écosystème et participe à la gestion du site. Le rapport de l'examen périodique mentionne le tourisme comme étant la seule activité de développement, mais il n'est pas clair si celui-ci implique les résidents utilisant les services relatifs à l'écosystème et qui sont les co-gestionnaires du site.

724. Il a d'autre part noté qu'aucun plan de gestion n'est disponible, mais que les autorités ont mentionné que celui-ci pourrait être fourni en 2016. Cependant, le rapport de l'examen périodique mentionne que le plan n'a pas besoin d'être modifié.

725. Sur la base des informations fournies, le Conseil du MAB a conclu que cette biosphère **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé que les autorités envisagent le retrait de ce site du Réseau mondial des réserves de biosphère.

726. **Réserve de biosphère de Katunsky (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite de ses recommandations sur le rapport de l'examen périodique de 2014, ainsi que les informations de suivi reçues en 2015.

727. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la carte de zonage fournie et a indiqué que ce site **répond** aux critères.

728. Le Conseil du MAB a noté avec satisfaction le dossier de proposition pour l'établissement d'un site transfrontalier avec la République du Kazakhstan et a aussi encouragé la coopération entre les deux pays.

729. Le Conseil du MAB a demandé que les autorités soumettent une carte de zonage avec des clarifications supplémentaires sur le statut de la zone d'utilisation traditionnelle des terres, de la zone strictement protégée et de la zone de développement récréatif selon la terminologie relative aux critères du cadre statutaire.

730. **Réserve de biosphère de Visimskiy (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement ce suivi de ses recommandations de 2015. Il a accueilli favorablement la carte de zonage actualisée représentant le polygone de biosphère supplémentaire sur la partie sud de l'aire centrale.

731. Le Conseil du MAB a pris note des nombreux projets relatifs à l'éducation, relatifs à la coopération avec les organisations touristiques, et avec les universités. Il a aussi accueilli favorablement le programme continu d'éducation écologique, qui a été développé avec les universités pédagogiques de l'Etat de l'Oural en vue de renforcer la fonction de développement et la fonction logistique de cette réserve de biosphère. Le Comité consultatif a tout de même demandé que des informations plus détaillées relativement à la fonction de développement et à la fonction logistique soient soumises.

732. Le Conseil du MAB a aussi noté que les communautés locales sont engagées dans la gestion de cette réserve de biosphère par le biais d'un programme de bénévolat et d'activités éducatives. Il a d'autre part reconnu avec satisfaction que l'établissement d'un Conseil de supervision qui comprendra les autorités locales, les ONG et la population locale est prévu pour 2016.

733. Le Conseil du MAB a aussi recommandé que les autorités fournissent une carte de zonage selon la terminologie relative aux critères du cadre statutaire.

734. **Réserve de biosphère d'îles Commander (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies par cette réserve de biosphère, à la suite de ses recommandations de 2015.

735. Le Conseil du MAB a noté que cette réserve prévoit d'engager la communauté locale, les autorités locales et régionales, les experts et diverses parties prenantes dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion intégré, qui doit être finalisé d'ici 2015-2016. Il a aussi accueilli favorablement les informations sur les projets réalisés avec succès dans la réserve de biosphère. Le Conseil du MAB a aussi noté l'intention d'engager les communautés locales et le Conseil scientifique et technique. Il a demandé de recevoir des informations actualisées sur l'engagement des communautés locales dans la gestion intégrée, une fois celles-ci habilitées.

736. Le Conseil du MAB a par conséquent estimé que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

737. **Réserve de biosphère de Nerusso-Desnyanskoye Polesye (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique de cette réserve de biosphère.

738. Le Conseil du MAB a noté que ce rapport de l'examen périodique sur le formulaire mis à jour n'a pas été envoyé, malgré sa demande. Il a aussi pris note de la réponse des autorités concernant la suggestion que le Conseil du Programme sur l'homme et la biosphère élargisse la zone tampon pour inclure la réserve naturelle de l'Etat de Skripinsky, qui n'a pas été réalisable en raison de la législation courante.

739. Il a noté les informations sur le processus d'élaboration d'un plan de gestion et d'établissement d'un Conseil de coordination pour cette réserve naturelle. Il a aussi noté que des informations ont été fournies sur plusieurs projets relatifs à la conservation de la nature et aux activités relatives au suivi.

740. Le Conseil du MAB a par conséquent demandé que les autorités fournissent un rapport de l'examen périodique en utilisant le formulaire mis à jour avec une carte de zonage, d'ici le 30 septembre 2016, afin de décider si ce site répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

741. **Réserve de biosphère marine de l'Extrême-Orient russe (Fédération de Russie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique transmis, suite à sa demande de 2014.

742. Le Conseil du MAB a noté que le village de Vitjaz est maintenant inclus dans la zone tampon. Il a pris note des informations fournies sur les activités d'éducation écologique entreprises dans cette réserve de biosphère. Il a noté que la population locale est engagée dans le travail de cette réserve de biosphère par le biais de réunions et de consultations, et il est question de renforcer cet engagement.

743. Le Conseil du MAB a par conséquent demandé à ce que les autorités soumettent : 1) une nouvelle carte de zonage avec le village inclus ; 2) les lettres d'avenant des autorités locales du village de Vitjaz indiquant que le village souhaite être inclus dans cette réserve de biosphère ; 3) un plan détaillé des activités de développement durable ; 4) un plan de la gestion participative des communautés locales de cette réserve de biosphère d'ici le 30 septembre 2016, pour qu'il puisse décider si ce site répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphères.

744. **Réserve de biosphère de Polana (Slovaquie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations sur le suivi de ses recommandations de 2001 et 2013.

745. Il a noté que l'organe de gestion du site a établi une coopération avec les agences et les clubs touristiques locaux, les ONG et les entrepreneurs locaux, afin de promouvoir le développement durable et l'amélioration de l'infrastructure touristique.

746. Il a aussi noté qu'un Conseil de coordination a été établi en 2014 pour cette réserve de biosphère. Ce Comité est composé des représentants des parties prenantes locales, de la communauté des chercheurs, de la communauté locale et des parties prenantes intéressées, et de l'administration de la zone protégée de Polana, qui remplit les fonctions de coordinateur. Des groupes de travail du Comité sont formés selon les questions relatives aux diverses activités. Un groupe de travail particulier a été établi pour aborder la recherche socio-économique, et un programme à long terme est en cours.

747. Il a aussi accueilli favorablement l'élaboration d'un nouveau plan de gestion, ainsi qu'un plan d'action, par le biais d'un processus participatif, qui a été approuvé en 2014 par le Conseil de coordination. Il a d'autre part accueilli favorablement les informations fournies relativement à la participation du site au Réseau, au niveau local et international. Il a également salué la proposition d'extension de la zone de transition, y compris l'inclusion de petits champs en terrasses traditionnelles, ce qui représente un ajout de 3 798 hectares, à la suite des recommandations faites précédemment par le Conseil du MAB. Il a aussi accueilli favorablement les informations fournies sur la participation locale au développement économique.

748. Le Comité consultatif a par conséquent estimé que ce site **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

749. **Réserve de biosphère de Slovensky Kras (Slovaquie)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations sur le suivi de ses recommandations de 2015. Le Conseil du MAB a apprécié les informations détaillées fournies sur les divers niveaux d'influence humaine sur le paysage, et sur l'importance de cette zone quant à l'environnement. Le Conseil du MAB a d'autre part noté les informations détaillées fournies sur le zonage. Il a cependant remarqué que le texte figurant dans le zonage ne semble pas correspondre à la carte ; la légende de la carte n'est d'autre part pas très claire.

750. Le Conseil du MAB a apprécié les informations fournies sur les trois fonctions de cette réserve de biosphère, dont la fonction de développement. Il a détaillé la situation économique de cette zone - dont le haut niveau de chômage dû à la fermeture des mines - et a fourni des exemples

indiquant la façon dont cette réserve de biosphère vise à améliorer la situation. Les autorités mentionnent un certain nombre d'activités de recherche et de suivi, mais celles-ci pourraient s'étendre au-delà du suivi de la part du gouvernement.

751. Le Conseil du MAB a noté qu'un Conseil de coordination a été établi en 2015. Celui-ci comprend dix représentants des municipalités locales, des groupes d'intérêt et des ONG, mais prévoit la participation d'un nombre plus important des représentants des parties prenantes, si l'occasion se présentait. Un plan de gestion a été élaboré pour cette zone, et la réponse a indiqué que les diverses législations adoptées étaient déjà applicables dans les diverses zones.

752. Le Conseil du MAB a conclu que certaines informations manquaient, ce qui rend la décision de savoir si ce site répond ou non aux critères du cadre statutaire difficile.

753. Le Conseil du MAB a par conséquent recommandé que les autorités soumettent une carte de zonage actualisée qui corresponde aux descriptions fournies en réponse aux recommandations. En outre, le Conseil du MAB a demandé que les autorités soumettent un nouveau plan de gestion, les avenants des représentants qui siègent au Conseil de coordination, et des informations détaillées sur les procédures relatives à leur engagement dans la gestion de la réserve de biosphère d'ici le 30 septembre 2016, afin de décider si ce site répond aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

754. **Réserve de biosphère du Karst (Slovénie)** En 2014, le Conseil du MAB a conclu que ce site répond aux critères, et qu'il peut être utilisé comme modèle.

755. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement la réponse fournie par les autorités concernant la possibilité d'élargir de cette réserve de biosphère sur les municipalités situées au nord, à l'est et au sud. Le Conseil du MAB a hâte de recevoir des informations sur les résultats des discussions avec les parties prenantes pertinente au niveau local et au niveau national, comme l'ont indiqué les autorités. Le Conseil du MAB a demandé à ce que davantage d'informations soient fournies sur l'alignement de l'élargissement de cette réserve de biosphère avec les plans existants pour créer d'autres appellations (à savoir, géoparc et patrimoine mondial).

756. **Réserve de biosphère Sierra de las Nieves y su entorno (Espagne)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations de suivi fournies par les autorités espagnoles à la suite à ses recommandations de 2007.

757. Le Conseil du MAB a noté que le Comité de gestion requis était clairement défini dans un accord signé en avril 2014. Cependant, cette réserve de biosphère est encore en train d'élaborer son plan de gestion.

758. Le Comité consultatif a demandé aux autorités nationales de soumettre un plan de gestion d'ici le 30 septembre 2016.

759. **Réserve de biosphère de Marismas del Odiel (Espagne)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations de suivi fournies par les autorités espagnoles à la suite de ses recommandations de 2004.

760. Le Conseil du MAB a cependant noté que cette réserve de biosphère est encore en train de mettre en œuvre la recommandation de 2004 relative à l'élargissement proposé, et en particulier l'élargissement de la zone de transition extérieure, dont les zones marines et les centres urbains, afin de répondre au critère relatif aux « approches en matière de développement durable à l'échelle régionale ».

761. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités espagnoles de soumettre la nouvelle proposition d'élargissement d'ici le 30 septembre 2016.

762. **Réserve de biosphère du Val Müstair – Parc Naziunal (Suisse).** Le Conseil du MAB prend connaissance avec intérêt des informations fournies par les autorités et salue les efforts déployés par celles-ci pour étendre le site en application de la recommandation du Conseil du MAB.

763. Le Conseil du MAB se félicite de l'expansion de la réserve de biosphère, en particulier de la zone tampon dans la partie centrale occidentale du site, et du fait qu'une communauté se soit prononcée en faveur de la création de cette zone tampon. Il recommande que les autorités présentent les plans de gestion avant le 30 septembre 2016, comme elles l'ont indiqué dans une lettre répondant aux recommandations.

764. **Réserve de biosphère de Mae Sa - Kog Ma (Thaïlande)** Cette réserve de biosphère a été désignée en 1977. Le premier rapport de l'examen périodique a été soumis en 1999, mais cette réserve ne comportait pas de zone de transition à l'époque. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement le deuxième rapport de l'examen périodique de cette réserve de biosphère en réponse à ses recommandations de 2014.

765. Le Conseil du MAB a noté avec appréciation que les recommandations ci-dessus ont été abordées dans ce rapport de l'examen périodique. Le Conseil du MAB a conclu que cette réserve de biosphère **répond** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

766. **Réserve de biosphère de Haug Tak Teak (Thaïlande)** Cette réserve de biosphère a été désignée en 1977. Le premier rapport de l'examen périodique a été soumis en 1999, et le deuxième en 2014.

767. En 2014, le Conseil du MAB a conclu que ce site répondait aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, mais a remarqué que la légende sur la carte de zonage comportait une erreur. Les autorités nationales ont par conséquent été informées qu'elles devaient resoumettre une version corrigée de la carte.

768. Le Conseil du MAB a pris note avec appréciation la soumission de la carte révisée.

769. **Réserve de biosphère des Carpates (Ukraine)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport sur l'examen périodique et sur ses recommandations.

770. Le Conseil du MAB a reconnu que les autorités nationales ont fourni des informations sur l'élargissement mentionné dans le rapport de l'examen périodique. Il a noté qu'un décret du président de l'Ukraine « sur l'élargissement de la réserve de biosphère des Carpates » a été adopté pour élargir cette zone de 4405,8 ha dans le district de Rakhiv, dans la région de la Transcarpathie. La zone récemment élargie a été affectée à l'usage direct de la réserve par les entreprises forestières étatiques, et l'objectif principal était l'inclusion des zones de biodiversité critique et aussi l'accroissement de la zone de transition.

771. Les informations fournies comportaient aussi des informations relatives au zonage. La réserve de biosphère des Carpates est actuellement composée de 8 sections, qui forment la base du réseau écologique régional. Ces sections sont liées par des couloirs écologiques qui ne font pas partie du site. Le Conseil du MAB soutient vigoureusement les considérations des autorités visant à inclure les couloirs écologiques à la réserve de biosphère en tant que zones de transition, qui pourraient accroître l'intégrité écologique de la réserve de biosphère, et qui résoudraient aussi le problème de la fragmentation du site. Il a accueilli favorablement le fait que les autorités aient mentionné qu'elles ont l'intention de discuter du mémorandum et de signer celui-ci avec les administrations locales pour joindre les couloirs écologiques à la zone de transit de la réserve de biosphère des Carpates au début de 2016.

772. Il a accueilli favorablement le fait que la réserve de biosphère des Carpates ait participé au projet international « Biorégion des Carpates : gestion intégrée de la diversité biologique et paysagère pour le développement régional durable et la connectivité écologique des Carpates », qui prépare le terrain pour l'établissement de la réserve de biosphère transfrontalière entre la Roumanie et l'Ukraine, avec la réserve de biosphère existante des Carpates et le parc naturel des Monts Maramures en Roumanie. Il a aussi accueilli favorablement le fait que les administrations des deux zones protégées ont signé le mémorandum d'entente sur l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontalière en mai 2014, et la Roumanie travaille actuellement sur le formulaire de nomination en coordination avec les communautés locales. Il a d'autre part noté que les informations complémentaires sur la conformité de la réserve de biosphère des Carpates avec les critères du cadre statutaire ont été fournies.

773. Le Conseil du MAB a conclu qu'en l'absence de zones de transition, et jusqu'à la finalisation du réexamen du zonage, ce site **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

774. Le Conseil du MAB a aussi encouragé les autorités à poursuivre la modification de l'actuel zonage conformément aux souhaits des autorités, en utilisant les couloirs écologiques pour connecter les sections fragmentées de la réserve de biosphère et élargir sa zone de transition, et lui a demandé de soumettre ces éléments d'ici le 30 septembre 2016.

775. **Réserve de biosphère d'Askania Nova (Ukraine)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport sur l'examen périodique. Il a remercié les autorités pour avoir fourni une carte montrant clairement le zonage de la réserve de biosphère, comme il leur avait été demandé de le faire.

776. Il a noté que le plan de zonage comprend les trois zones requises, mais a indiqué avoir besoin d'explications supplémentaires, du fait que certaines parties des aires centrales sont dépourvues de zones tampon et sont adjacentes aux zones de transition. Il a demandé à ce que ces informations soient fournies d'ici le 30 septembre 2016, afin de décider si ce site répond aux critères.

777. **Réserve de biosphère de Chernomorskiy (Mer noire, Ukraine)** Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations complémentaires fournies à la suite du rapport de l'examen périodique.

778. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies ainsi que la nouvelle carte de zonage, mais a estimé que le nouveau zonage manquait de clarté quant à l'élargissement de la zone de transition et la création d'une zone tampon autour de la superficie terrestre de l'aire centrale.

779. Il a d'autre part noté que certaines informations ont été fournies suite à l'engagement des communautés locales, entre autres au niveau de la composition actuelle du Conseil de coordination de la réserve de biosphère, comprenant des représentants du Commissaire scientifique, des administrations locales, des ONG et des communautés locales.

780. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies sur le suivi à long terme, dont l'opportunité d'utiliser l'énergie éolienne comme source d'énergie alternative. Le Conseil du MAB a noté que la politique de gestion visait à préserver un système socio-écologique typique et unique. Le Conseil du MAB a accueilli favorablement les informations fournies et les mesures prises pour créer un nouveau zonage et pour améliorer la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère.

781. Le Conseil du MAB a cependant estimé que ce site **ne répond pas** aux critères du cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. La superficie terrestre de l'aire centrale n'est pas entourée d'une zone tampon et n'est pas adjacente à une zone tampon.

782. Le Conseil du MAB a demandé aux autorités de fournir, d'ici le 30 septembre 2016 :

- a) une nouvelle carte de zonage élargissant la zone de transition comprenant des terres agricoles, et qui crée une zone tampon autour de la superficie terrestre de l'aire centrale ;
- b) des informations détaillées sur l'engagement des communautés locales dans le Conseil de coordination, et sur la façon dont celles-ci participent au processus de prise de décision.

XIII. Compte-rendu sur la mise en œuvre de la Stratégie de sortie

783. La représentante du Secrétariat a transmis aux membres du Conseil du MAB une mise à jour des informations sur le statut de la mise en œuvre de la Stratégie de sortie. Elle a déclaré que toutes les mesures ont été prises par le Secrétariat et que la date limite pour toute soumission des revues périodiques en attente et pour les informations de suivi sur les recommandations formulées par le Conseil du MAB aux pays a été atteinte fin septembre 2015.

784. Elle a indiqué que le Conseil de MAB lors de sa dernière session en juin 2015 avait décidé que les décisions finales concernant la stratégie de sortie seraient prises lors de sa réunion au Siège de l'UNESCO, en 2017. Les pays et les sites qui ont soumis leurs rapports en 2015, et pour lesquels les recommandations indiquent qu'ils ne répondent pas aux critères auront jusqu'au 30 septembre 2016 au plus tard pour adresser leurs rapports et répondre aux recommandations formulées par le Conseil du MAB lors de cette session.

785. Plusieurs délégués ont réaffirmé l'importance de respecter le délai convenu et ont rappelé qu'il avait été décidé, lors de la 27^e session du Conseil du MAB que les décisions finales, en ce qui concerne la stratégie de sortie, ne seraient pas prises lors de cette session du MAB, mais lors de la 29^e session qui se tiendra au Siège de l'UNESCO. Un délégué a suggéré qu'il serait approprié que la liste des pays qui n'ont pas encore répondu soit divulguée avec la liste des Réserves de biosphère respectives afin de voir si ces pays ont besoin d'aide ou s'il s'agit juste d'un manque d'engagement de la part du pays membre du programme du MAB.

786. Plusieurs délégués ont confirmé leur engagement pour la mise en œuvre de la stratégie de sortie, mais ont également exprimé leurs difficultés et leurs préoccupations sur les questions relatives aux langues, le temps nécessaire pour le processus d'examen participatif et l'implication des acteurs locaux. Les besoins de renforcement des capacités et la possibilité de soutien par d'autres pays ont également été exprimés par certains délégués.

787. Le Secrétariat a indiqué qu'un document détaillé sur la stratégie de sortie, comprenant la liste des pays et sites qui n'ont pas répondu à la date limite fixée en 2015, et les sites qui ont fourni des rapports mais pour lesquels les recommandations du Conseil MAB indiquent qu'ils ne répondent pas aux critères requis, sera préparé pour examen par le Conseil du MAB à sa prochaine session qui se tiendra à l'UNESCO à Paris en 2017.

XIV. Discussion sur le Plan d'action de Lima et la Déclaration de Lima

788. Le Président a ensuite présenté le PAL et a demandé au M. Martin Price du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Rapporteur du Groupe de stratégie du MAB, de fournir un résumé des travaux entrepris jusqu'à la finalisation du document. M. Price a décrit la procédure par laquelle des améliorations ont été apportées au PAL au cours du 4^e Congrès mondial sur les Réserves de biosphère, son approbation a été reçue par acclamation en séance plénière le dernier jour du Congrès. M. Price a exprimé son espoir que le PAL puisse être approuvé par le Conseil du MAB.

XV. Adoption du Plan d'Action de Lima

789. A la suite de brèves remarques de deux Etats membres en soutien au PAL, le Président a proposé que le Conseil du MAB adopte le document. Le Conseil du MAB a donc adopté le PAL par acclamation

XVI. Adoption de la Déclaration de Lima

790. Le Président a présenté la Déclaration de Lima en prenant note que le document fait référence au travail et aux conclusions du 4^e Congrès. Il a ensuite proposé que la Déclaration soit adoptée et annexée au Plan d'Action de Lima. Le Conseil du MAB a accepté cette proposition.

XVII. Date et lieu de la 29^e session du CIC-MAB

791. Le Secrétariat du MAB a proposé que la 29^e session du Conseil du MAB se tienne soit en mai, juin ou début juillet 2017 au Siège de l'UNESCO à Paris. Le Secrétariat en informera tous les membres du Conseil du MAB une fois la date déterminée.

XVIII. Questions diverses

792. L'Autriche a mis en avant son soutien au Rapport bisannuel d'activités. Notant cependant le manque de photographies de qualité, elle a demandé que les réserves de biosphère fournissent au Secrétariat des photographies professionnelles qui pourraient être rendues disponibles dans une banque de données photos.

793. Le Burkina Faso a demandé que les pays et les partenaires qui soutiennent le Programme du MAB soient mentionnés dans le rapport afin d'encourager davantage le soutien au MAB. Le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a remercié M. Han Qunli, faisant remarquer que ce serait son dernier Conseil du MAB, pour son excellent travail en qualité de Secrétaire du MAB. Le Conseil a fait une ovation au Secrétaire du MAB. Les Philippines ont fait part au Conseil du MAB de leur proposition de créer une Académie mondiale de réserves de biosphère, dont ils ont l'intention de soumettre au Conseil exécutif de l'UNESCO.